



**Organisation  
mondiale de la Santé**

**SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA  
SANTÉ**  
Point 21.1 de l'ordre du jour provisoire

**A77/20**

**9 mai 2024**

---

**États financiers vérifiés  
pour l'année qui s'est achevée  
le 31 décembre 2023**

*Version préliminaire*

## **TABLE DES MATIÈRES**

**Synthèse du Directeur général**

**Déclaration relative au contrôle interne (2023)**

**Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023**

**Opinion du Commissaire aux comptes**

**État I. État de la situation financière**

**État II. État de la performance financière**

**État III. État des variations de l'actif net/situation nette**

**État IV. Tableau des flux de trésorerie**

**État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels**

- 1. Notes concernant les états financiers**
- 2. Principales méthodes comptables**
- 3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes**
- 4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière**
- 5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière**
- 6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette**
- 7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels**
- 8. Information sectorielle**
- 9. Montants sortis du bilan et versements à titre gracieux**
- 10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction**
- 11. Événements postérieurs à la date de clôture**
- 12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels**

**Tableau I. État de la performance financière par fonds**

**Tableau II. Charges par bureau principal – Fonds général seulement**

**Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2022-2023, 2020-2021 et 2018-2019**

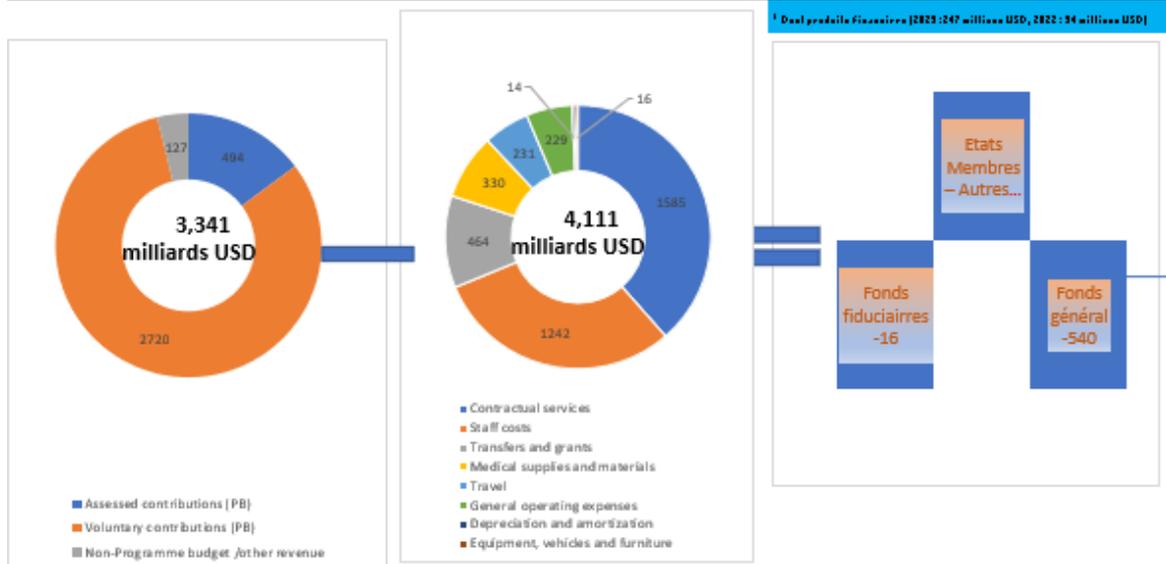
**Annexe I. Produits et charges concernant les pays de programme**

**Annexe II. Produits et charges concernant des entités des Nations Unies**

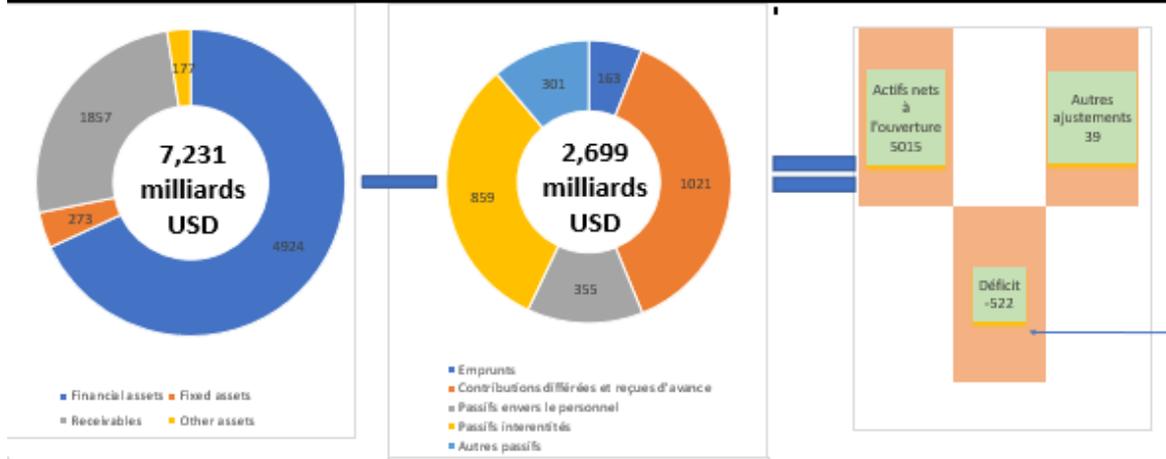
## Synthèse du Directeur général

### Aperçu des états financiers pour 2023

Produits	Charges	Excédent/(déficit) <sup>1</sup>
2023: 3,341 milliards USD 2022: 4,354 milliards USD	2023: 4,111 milliards USD 2022: 3,850 milliards USD	2023: (522) milliards USD 2022: 598 milliards

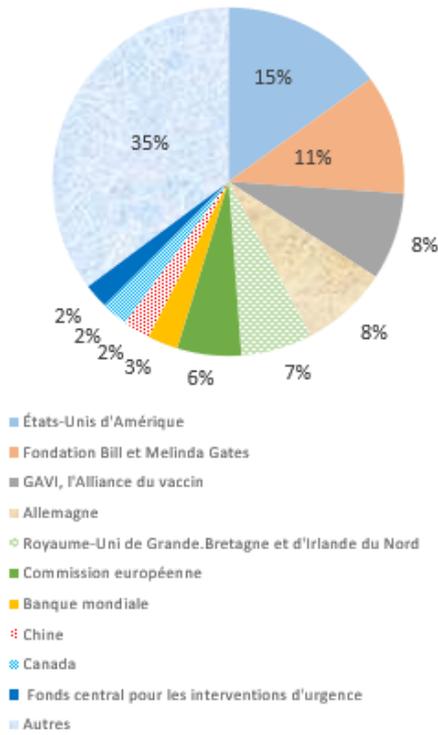


Actifs	Passifs	Actif net/situation nette
2023: 7,231 milliards USD 2022: 7,807 milliards USD	2023: 2,699 milliards USD 2022: 2,792 milliards USD	2023: 4,532 milliards USD 2022: 5,015 milliards USD

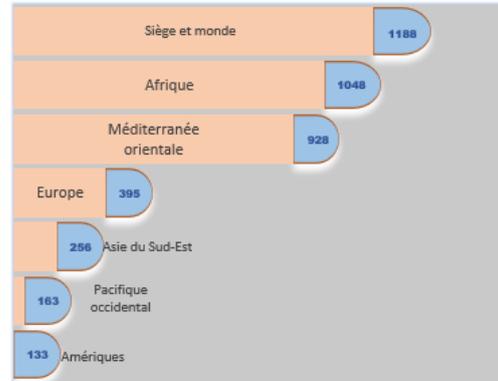


**LES 10 PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS AU BUDGET PROGRAMME**

2023: 65%  
2022: 69%

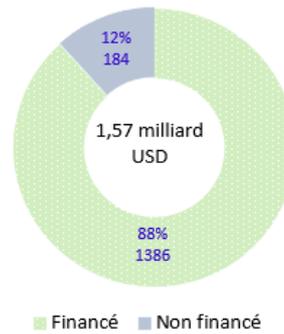


**TOTAL DES CHARGES PAR BUREAU PRINCIPAL**  
2023: 4,1 milliards USD  
2022: 3,850 milliards USD

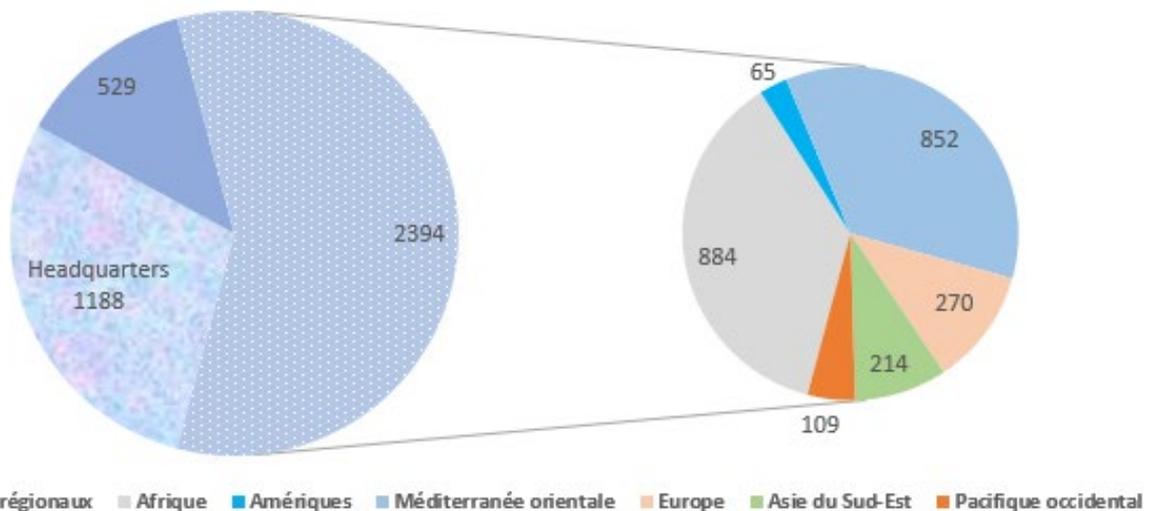


**FINANCEMENT DE L'ASSURANCE-MALADIE DU PERSONNEL APRÈS LA CESSATION DE SERVICE**

2023 : 88 % - 2022 : 81 %



**CHARGES AU BUDGET PROGRAMME<sup>1</sup> PAR LIEU EN 2023**  
(millions USD)



<sup>1</sup> Charges totales au budget programme, compte non tenu des ajustements comptables des éliminations en fin d'exercice.

## INTRODUCTION

L'OMS a enregistré en 2023 ses plus hauts niveaux d'exécution programmatique pour la deuxième année consécutive, ce qui témoigne de notre capacité de collaborer avec les États Membres et nos partenaires pour relever des défis toujours plus grands en matière de santé. Ce résultat a été atteint en partie grâce à l'utilisation des contributions versées au cours des années précédentes, car les produits pour 2023 ont considérablement chuté par rapport aux niveaux record atteints ces dernières années.

En 2023, l'OMS est intervenue dans 72 situations d'urgence classées aiguës ou prolongées, dont 23 nouvelles. Ses interventions ont concerné des crises, des conflits et des catastrophes naturelles, et elle a dû faire face à la menace permanente des épidémies et des effets des changements climatiques. Chaque jour, les experts de l'OMS collaborent avec les gouvernements pour repérer les risques nouveaux et favoriser l'application de mesures afin d'atténuer les menaces pour la santé publique et d'assurer la sécurité de toutes et tous.

En outre, plus de 1486 attaques contre les établissements et les agents de santé, faisant 745 morts et 1239 blessés, ont été recensées par l'OMS en 2023 dans 19 pays.

Malgré ces difficultés, l'année 2023 a été porteuse d'espoirs.

En mai, j'ai déclaré la fin de l'urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et, en juin, la fin de l'USPPI liée à la variole simienne. L'OMS aide les pays à ne plus considérer la COVID-19 comme une urgence, mais à la gérer comme les autres maladies infectieuses.

En outre, en 2023, des records ont été battus en matière d'élimination des maladies, puisque plusieurs pays ont éliminé des maladies infectieuses grâce aux efforts déployés au niveau national et à une action concertée des partenaires dans le monde entier.

Les vaccins continuent de jouer un rôle crucial dans la prévention des cas graves et des hospitalisations liés à la COVID-19 et à bien d'autres maladies. Des signes prometteurs ont été observés en 2023 : rattrapage des niveaux de vaccination des enfants, progrès dans la vaccination contre le papillomavirus humain et mise au point de nouveaux vaccins contre le paludisme, la méningite et la dengue, qui donnent de l'espoir aux populations à risque.

Chaque jour, partout dans le monde, des membres du personnel de l'OMS vont au-delà de ce qui leur est demandé et, dans certains cas, risquent leur vie pour fournir des services de santé aux côtés de nos partenaires de l'action humanitaire. Je les remercie pour leur engagement sans faille.

Dans l'ensemble des activités de l'OMS, le Secrétariat a la ferme intention de tirer parti des progrès réalisés pendant la pandémie de COVID-19 pour aider les États Membres à faire face aux urgences actuelles et futures.

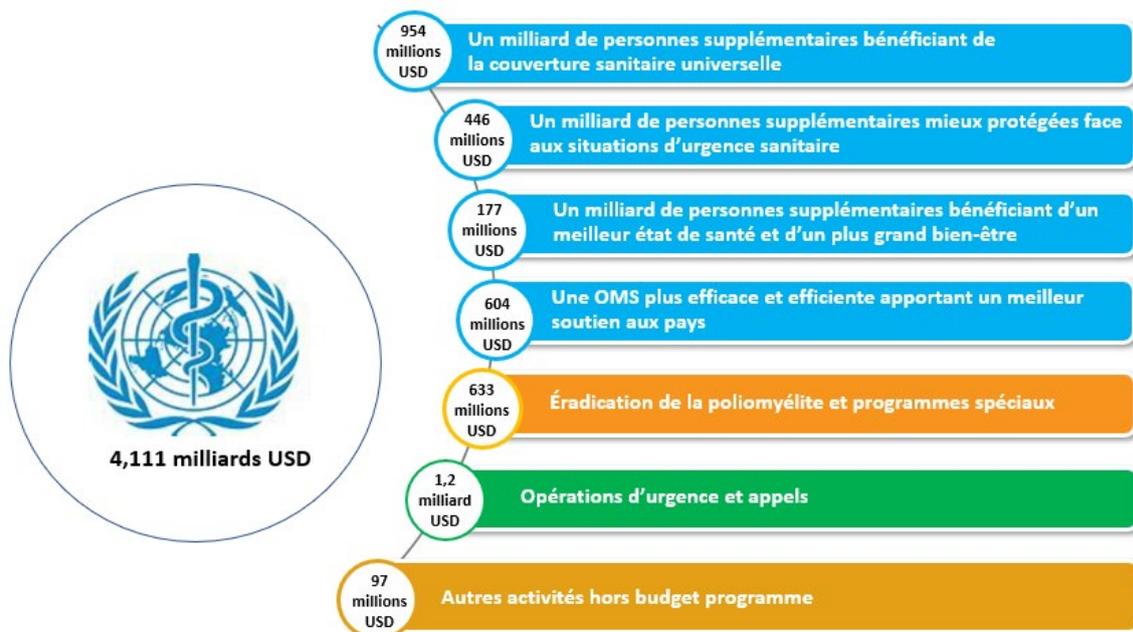


En 2023, nous avons célébré les 75 ans de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Cette année a été l'occasion de réfléchir aux réalisations, tout en faisant face aux enjeux complexes qui touchent la santé mondiale aujourd'hui.

La section ci-dessous contient un aperçu des points marquants de la situation financière, ainsi que des informations supplémentaires conformément à notre engagement à améliorer la transparence. Les réalisations sont exposées en détail dans le rapport sur les résultats de l'OMS (document A77/19), qui est axé sur les données, les résultats et les pays, sans s'écarter des objectifs de développement durable.

La Figure 1 ci-dessous présente une synthèse des charges totales par priorité stratégique en 2023 :

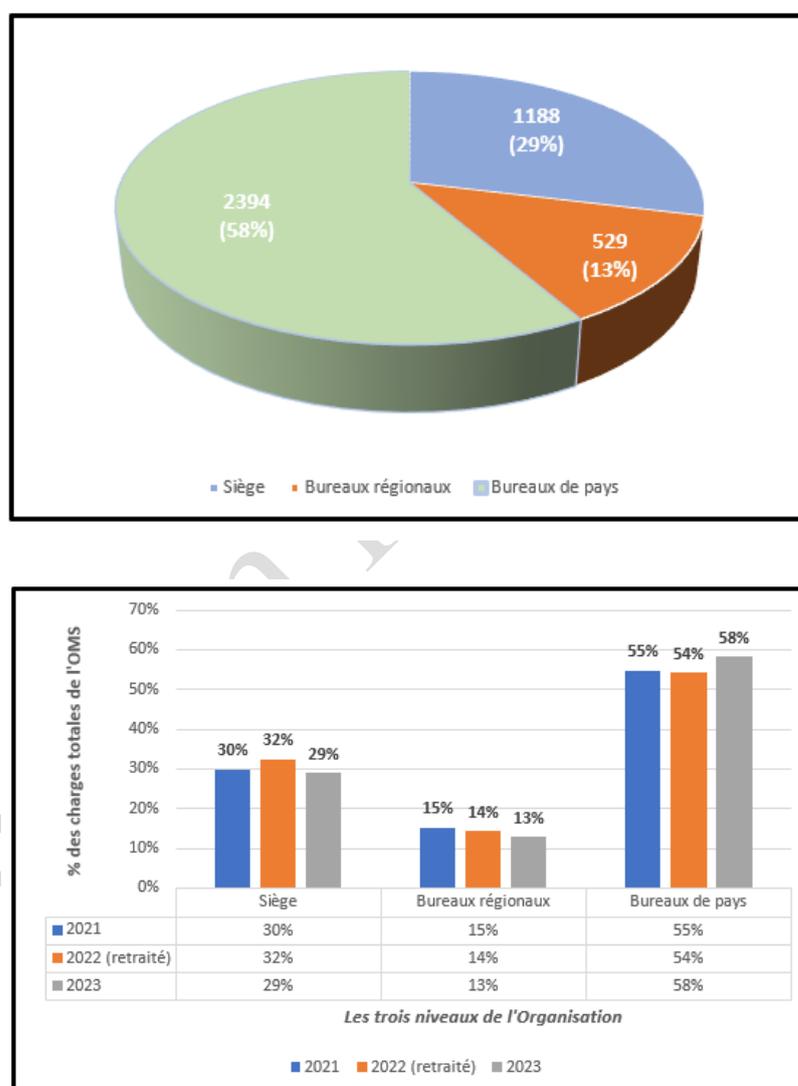
**Figure 1. Charges totales par priorité stratégique en 2023**



### Accent sur les pays et présence dans les pays

Les États Membres ont prolongé le treizième programme général de travail, 2019-2023 jusqu'en 2025, en continuant de mettre l'accent sur les pays et en s'attachant à collaborer de façon plus étroite avec les États Membres. Dans cet esprit, l'OMS a continué de privilégier le renforcement des opérations dans les pays. En 2023, 2,394 milliards de dollars des États-Unis (USD) (soit 58 % des charges totales) ont servi à financer des opérations dans les pays (Figure 2), ce qui représente une augmentation de 308 millions USD par rapport à 2022 (2,086 milliards USD), principalement pour l'exécution du segment de base du budget programme. S'inscrivant dans l'évolution observée au cours des deux derniers exercices et tenant compte de l'engagement en faveur de la présence de base prévisible dans les pays, le projet de budget programme 2024-2025 est le premier dans lequel 49 % du budget de base sont affectés aux bureaux de pays (contre 44 % pour l'exercice 2020-2021 et 46 % pour l'exercice 2022-2023).

Figure 2. Charges totales par lieu en 2023 et évolution des charges de 2021 à 2023 (en millions USD)



## PERFORMANCE FINANCIÈRE EN 2023

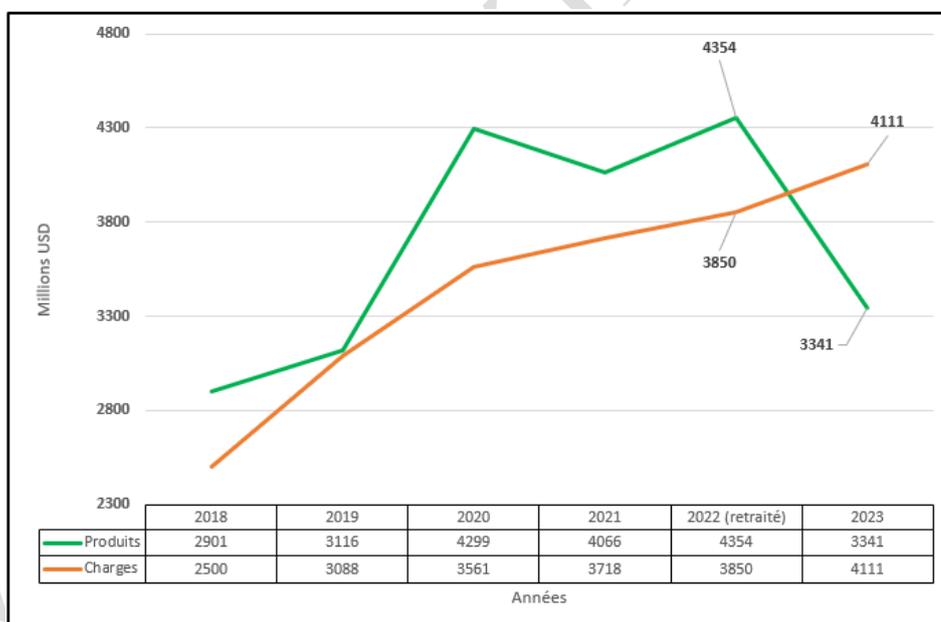
### Situation financière après la COVID-19

En 2023, le total des produits est tombé à 3,341 milliards USD (contre 4,354 milliards USD en 2022), tandis que les charges ont atteint 4,111 milliards USD (contre 3,85 milliards USD (chiffre retraité) en 2022). Ceci a entraîné un déficit net de 522 millions USD, alors qu'il y avait eu un excédent net de 598 millions USD (chiffre retraité) en 2022 (Figure 3).

La baisse de 1,013 milliard USD des produits en 2023 s'explique principalement par un recul de 911 millions USD des contributions volontaires et une diminution de 91 millions USD des contributions en nature.

Les charges, qui ont augmenté de 261 millions USD (chiffre retraité) par rapport à 2022 pour atteindre 4,111 milliards USD en 2023, ont été les plus élevées de l'histoire de l'Organisation. Cette augmentation a été financée par les produits de l'année en cours et les produits non dépensés (les excédents nets cumulés) des années précédentes, ainsi que par une augmentation de 247 millions USD des produits financiers (contre 94 millions USD en 2022).

Figure 3. Synthèse de la performance financière pour la période 2018-2023 (en millions USD)



### Produits

Total des produits en 2023

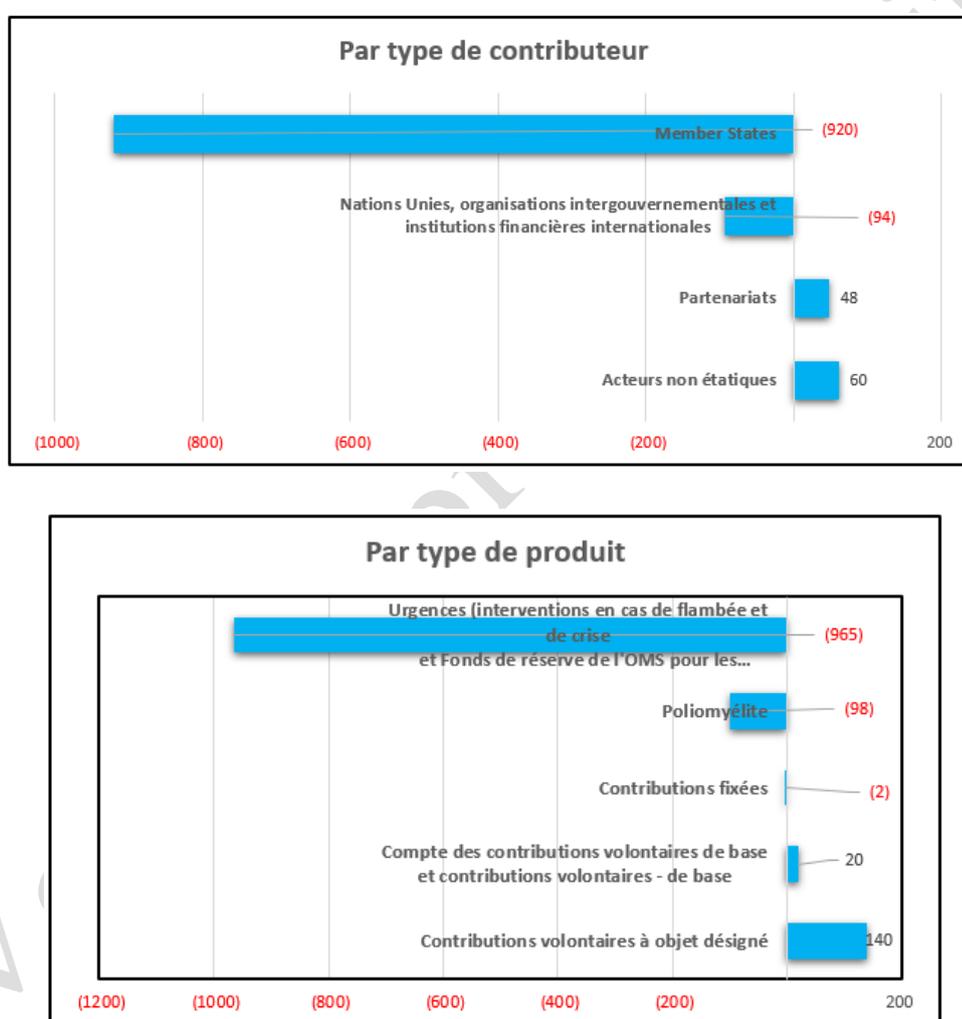
**3,341 milliards USD**

En baisse de 1,013 milliard USD par rapport à 2022

L'OMS remercie les États Membres et les donateurs pour leur générosité, alors que de nombreux États Membres sont constamment confrontés à des difficultés économiques.

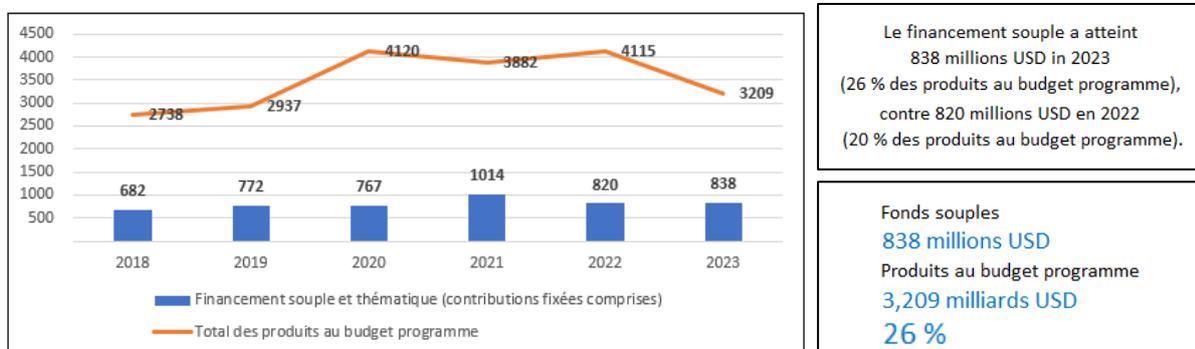
Après le niveau record de 4,354 milliards atteint en 2022, les produits ont baissé de 1,013 milliard pour s'établir à 3,341 milliards USD. Sur le total des produits, qui se monte à 3,341 milliards USD, 2,746 milliards USD (82 %) provenaient de contributions volontaires, 494 millions USD (15 %) de contributions fixées, 55 millions USD de produits en nature et 46 millions USD d'autres sources. En outre, les produits financiers ont augmenté pour atteindre 247 millions USD (contre 94 millions USD en 2022). La Figure 4 ci-dessous présente l'évolution du volume des produits par rapport à 2022 par catégorie de donateurs et par objet de la contribution.

**Figure 4. Évolution du volume des produits de 2022 à 2023 par type de contributeur et par type de produit (en millions USD)**



Un financement souple permet à l'OMS de répondre davantage aux priorités et d'être mieux à même d'obtenir des résultats de manière efficace et efficiente. Le niveau de financement souple s'est stabilisé en 2023 après les baisses importantes de 2021 et de 2022, et a atteint 838 millions USD en 2023 (soit 26 % du total des produits au budget programme), compte tenu des contributions fixées et des contributions volontaires. Ceci représente une légère augmentation (de 18 millions USD) par rapport à 2022 (Figure 5).

Figure 5. Financement souple du budget programme (en millions USD)

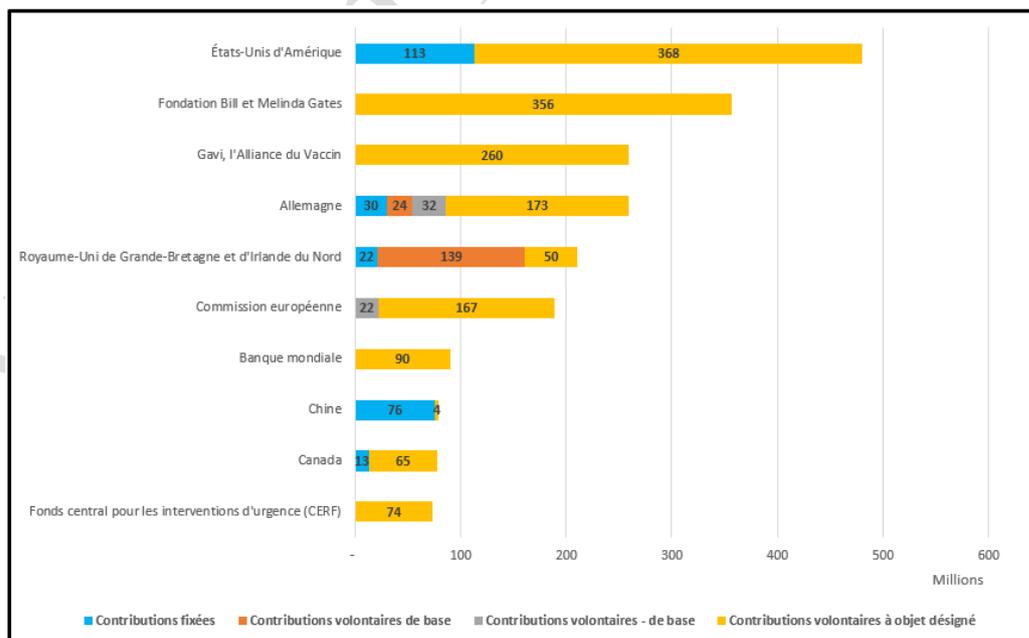


### Les 10 principaux donateurs pour le budget programme

Une large assise de donateurs est essentielle pour un financement durable. En 2023, les 10 principaux donateurs (Figure 6) ont contribué à hauteur de 2,078 milliards USD (65 %) au budget programme (contre 2,824 milliards USD (69 %) en 2022). Cette somme était composée de contributions entièrement souples ou thématiques (contributions fixées comprises) pour 471 millions USD (23 %), de contributions destinées au Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaires pour 629 millions USD (30 %) et de contributions destinées à des projets et à des partenariats pour 978 millions USD (47 %).

Les 10 principaux donateurs et leurs contributions ont évolué depuis 2022. Les principaux donateurs concentrent leurs contributions sur certains axes du budget programme : ils apportent 73 % des fonds alloués au Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, 82 % des fonds pour le Programme de lutte contre la poliomyélite, 69 % des fonds pour le compte des contributions volontaires de base et 56 % des fonds pour des activités à objet désigné.

Figure 6. Les 10 premiers contributeurs au budget programme en 2023 (en millions USD)

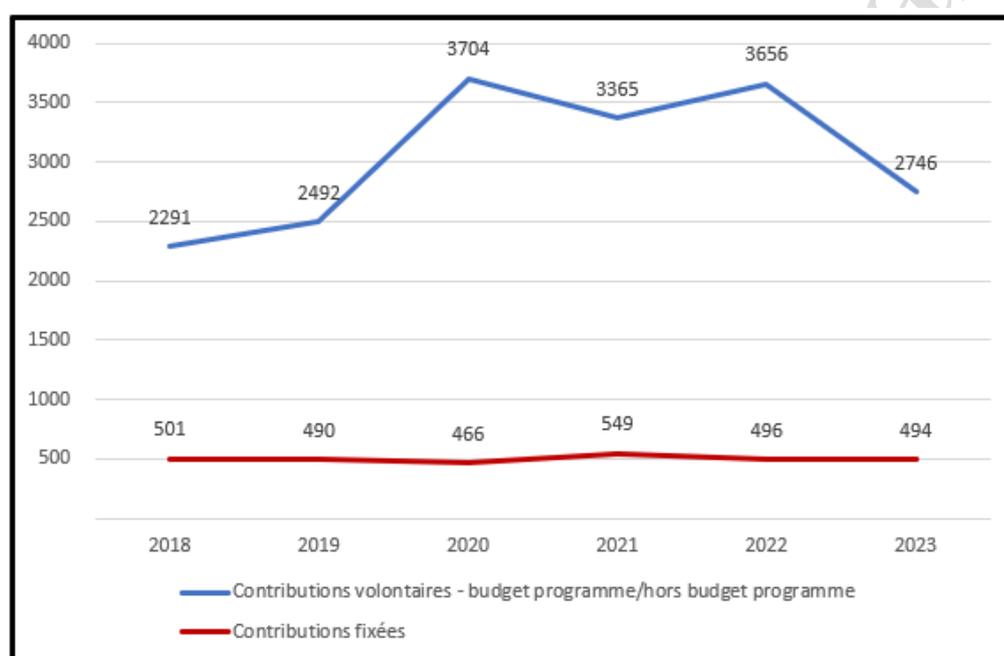


Le financement du budget programme de l'OMS et d'autres activités reste largement tributaire d'un petit nombre d'États Membres et de donateurs. La générosité de ces donateurs est précieuse, mais présente un risque systémique. À titre d'exemple, la baisse de 906 millions USD des produits au budget programme en 2023 est attribuée pour 82 % (soit 746 millions USD) aux contributions des 10 principaux donateurs.

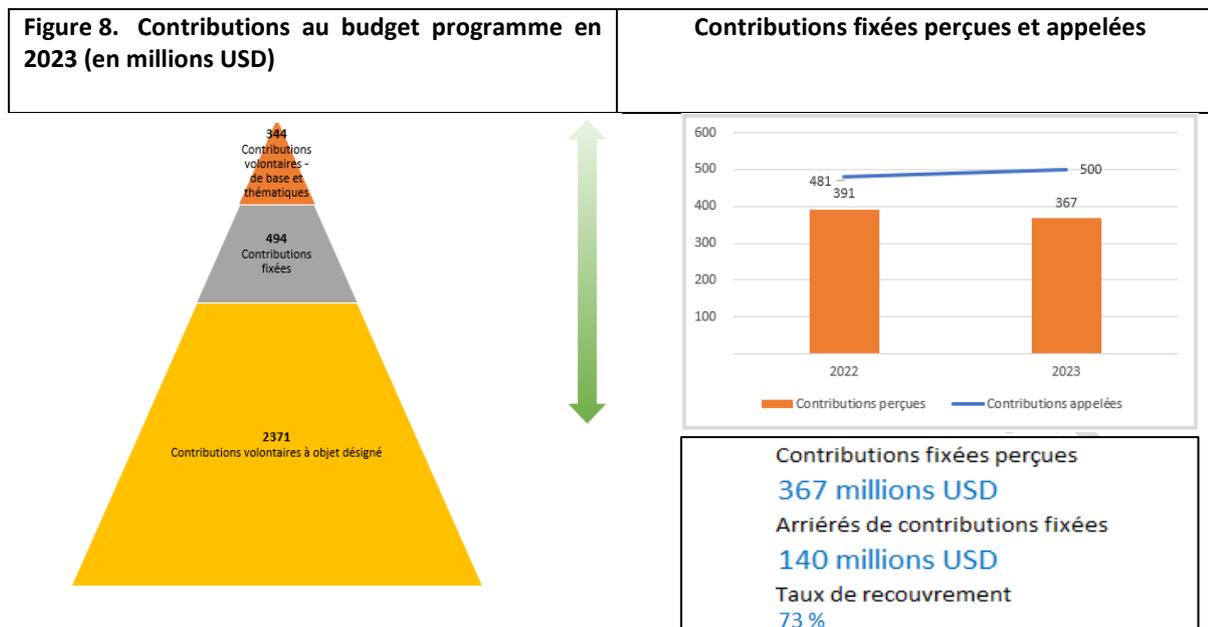
### Contributions fixées

Les contributions fixées, qui constituent la forme de financement la plus souple, se sont montées à 494 millions USD en 2023 contre 496 millions USD en 2022 ; cette légère baisse tient aux fluctuations des taux de change et à l'augmentation des provisions pour créances douteuses. En termes relatifs, les contributions fixées ont représenté 15 % du total des produits en 2023, contre 11 % en 2022 et 14 % en 2021. Cette augmentation s'explique par la chute relative du volume des contributions volontaires (Figure 7).

**Figure 7. Contributions volontaires et contributions fixées pour 2018-2023 (en millions USD)**



La stabilité des contributions fixées est extrêmement importante alors que les contributions volontaires baissent, et montre qu'une augmentation des contributions fixées est d'autant plus nécessaire pour renforcer la viabilité de l'OMS. Les contributions fixées offrent un financement prévisible et souple, ce qui permet de faire correspondre les ressources aux priorités fixées par les États Membres dans le budget programme et de faciliter la mobilisation de contributions volontaires supplémentaires. La Figure 8 indique la valeur relative des contributions fixées et des contributions volontaires dans le budget programme ainsi que le taux de recouvrement des contributions fixées.



En 2023, le taux annuel de recouvrement des contributions fixées est tombé à **73 %**, contre **81 %** en 2022. Les contributions non acquittées pour l'année en cours s'élevaient à **140 millions USD** au 31 décembre 2023, contre **90 millions USD** en 2022.

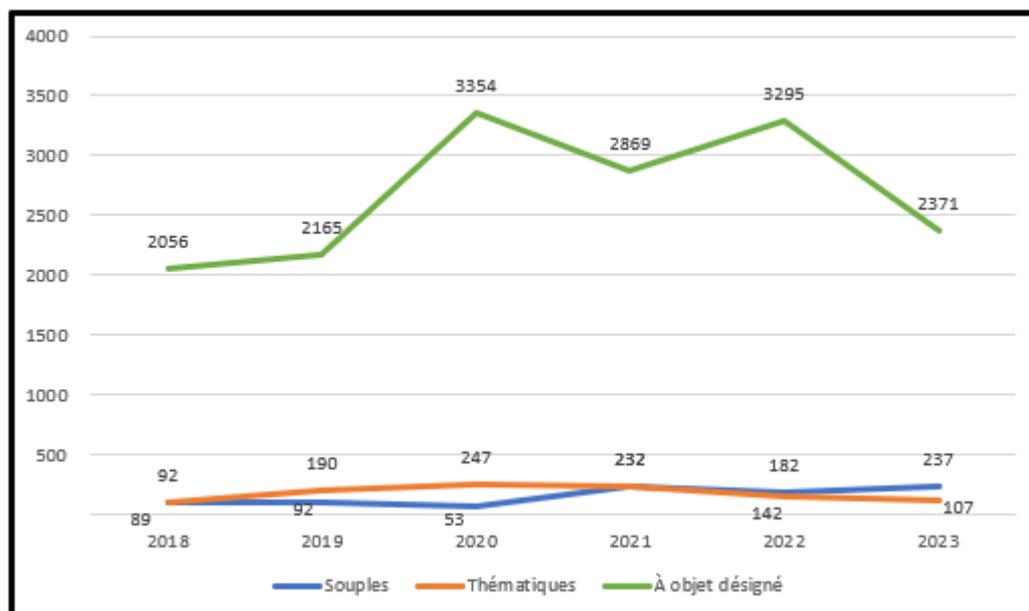
Tous les États Membres doivent verser des contributions fixées, au début de chaque année. Le montant versé par chaque État Membre est déterminé suivant le barème des contributions de l'OMS. En 2023, le taux annuel de recouvrement des contributions fixées est tombé à **73 %** (contre **81 %** en 2022). Le volume total des contributions non acquittées pour l'année en cours s'élevait à **140 millions USD** au 31 décembre 2023, soit **50 millions USD** de plus qu'en 2022. Les États Membres sont encouragés à respecter plus strictement le calendrier de versement des contributions fixées et à réduire leurs dettes afin de respecter leurs engagements et de contribuer à un financement plus durable de l'OMS.

### Contributions volontaires

Sur le total des produits enregistré en 2023 – **3,341 milliards USD** –, **2,746 milliards USD (82 %)** provenaient de contributions volontaires (contre **3,656 milliards USD** en 2022), dont **2,72 milliards USD** ont servi à financer le budget programme (le solde étant affecté à d'autres activités). La baisse des produits, de **1,013 milliard USD**, est liée pour **904 millions USD** aux contributions volontaires au budget programme.

Entre 2018 et 2023, le total des produits provenant des contributions volontaires au budget programme a augmenté de **34 %** pour atteindre **2,72 milliards**, ce qui a contribué à financer le programme de travail de plus en plus vaste de l'OMS. Parmi les contributions volontaires pour 2023, d'un montant de **2,72 milliards USD**, **344 millions USD (13 %)** constituaient des fonds entièrement souples ou thématiques (destinés à l'obtention de résultats de haut niveau), tandis que **2,371 milliards USD (87 %)** étaient réservés à des programmes spécifiques (Figure 9). Les **5 millions USD** restants correspondent à l'augmentation de la provision pour créances douteuses.

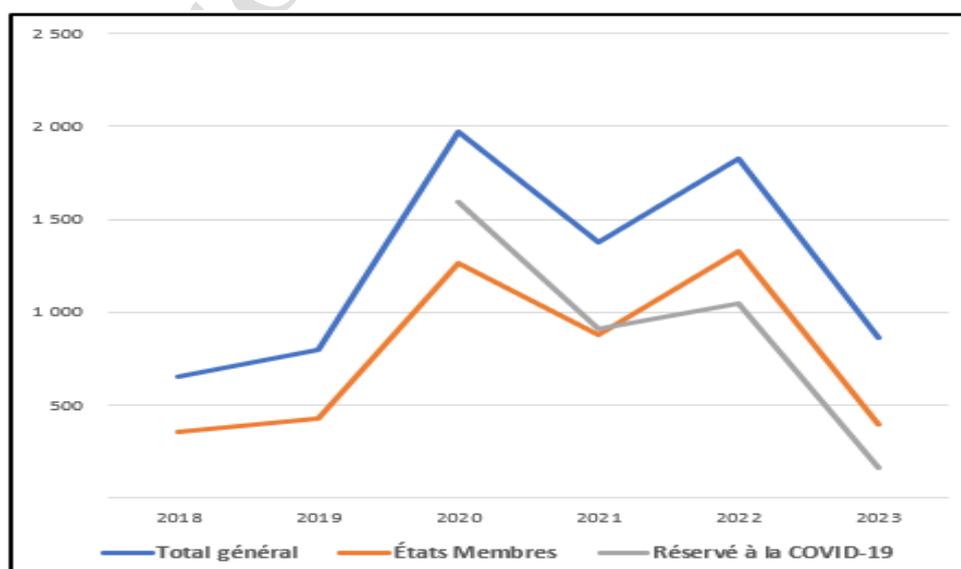
Figure 9. Produits provenant des contributions volontaires au budget programme, 2018-2023 (en millions USD)



Sur le montant total du financement à objet désigné (2,371 milliards USD), 36 % ont été consacrés aux programmes pour les situations d'urgence (contre 55 % en 2022), 22 % à la lutte contre la poliomyélite (contre 19 % en 2022) et 42 % aux autres segments du budget programme (contre 26 % en 2022).

En 2023, le financement consacré aux situations d'urgence a diminué de 965 millions USD pour s'établir à 860 millions USD, soit 52 % de moins qu'en 2022 (Figure 10). Le fait que la COVID-19 ne soit plus une urgence sanitaire mondiale a contribué sensiblement à la baisse globale. En 2023, le financement destiné à la riposte à la COVID-19 est tombé à 166 millions USD, soit 19 % du financement pour les situations d'urgence, alors qu'il s'élevait à 1,049 milliard USD (57 %) en 2022. Les contributions destinées aux situations d'urgence pour les années à venir ont également baissé, passant de 182,5 millions USD en 2022 à 145,6 millions USD en 2023.

Figure 10. Évolution du financement destiné aux situations d'urgence pour la période 2018-2023 (en millions USD)



Bien qu'il soit revenu aux niveaux antérieurs, le financement du Programme de lutte contre la poliomyélite a également diminué de près de 100 millions USD en 2023 par rapport à 2022, année où il avait atteint un niveau record. Toutefois, les contributions à objet désigné ont augmenté de 153 millions USD (19 %) par rapport à 2022.

La part du financement souple et du financement thématique, provenant de contributions volontaires versées par 19 États Membres, a augmenté de 20 millions USD pour atteindre 344 millions USD en 2023, ce qui représente un progrès léger, mais positif par rapport à la baisse enregistrée en 2022.

Les contributions des États Membres, qui avaient atteint en 2022 un niveau record de 2,255 milliards USD, ont baissé de 921 millions USD pour s'établir à 1,334 milliard de dollars en 2023, leur proportion passant ainsi de 62 % à 49 % des contributions volontaires au budget programme. Une partie de ce recul est attribuable à une baisse des produits provenant des États Membres où des programmes de l'OMS ont été mis en œuvre (pays de programme), qui sont passés de 441 millions USD à 291 millions USD. Sur ces 291 millions USD, 145 millions USD provenaient des contributions fixées de 151 États Membres et 146 millions USD de contributions volontaires. Parmi les contributions volontaires, 93 millions USD provenaient directement de 20 pays bénéficiaires de programmes (contre 23 en 2022) et 53 millions USD provenaient de 28 pays bénéficiaires de programmes (contre 29 en 2022), financés par des prêts de banques de développement et d'autres partenaires financiers.

Les produits provenant d'acteurs non étatiques ont augmenté de 63 millions USD (11 %), pour atteindre 638,7 millions USD en 2023, et représentent désormais 23 % du total des produits au budget programme. Les produits provenant d'institutions des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'institutions financières internationales ont baissé de 94 millions USD (17 %), pour s'établir à 456 millions USD, soit 17 % du total des produits au budget programme.

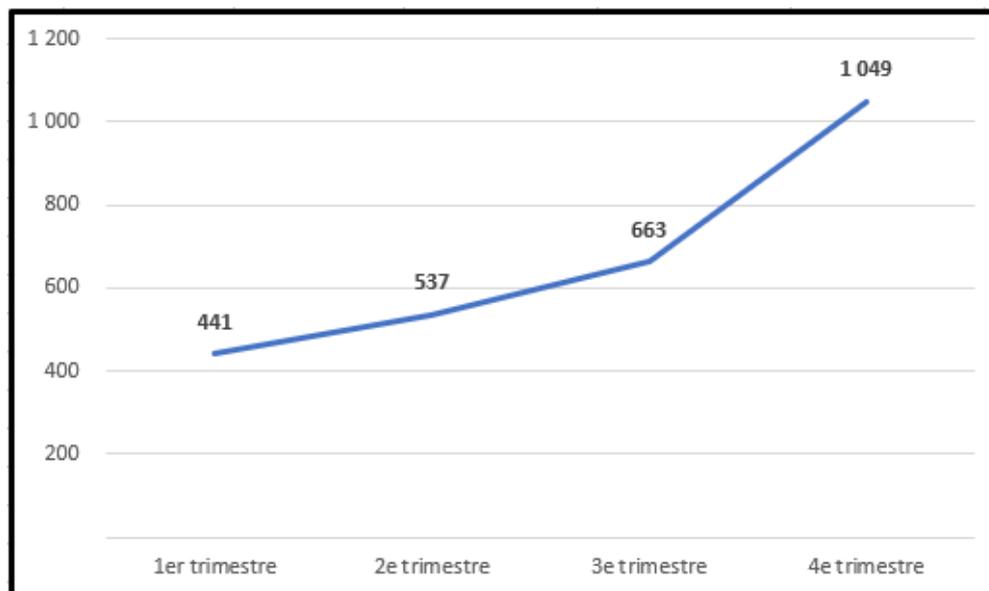
En 2023, 49 % des contributions volontaires au budget programme provenaient des États Membres, 17 % d'entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, 17 % de fondations philanthropiques, 11 % de partenariats et les 6 % restants de différentes catégories d'acteurs non étatiques.

Le financement assuré grâce à des accords pluriannuels facilite la planification à long terme. Sur le total des produits provenant des contributions volontaires au budget programme (2,72 milliards USD en 2023), 920 millions USD (34 %) entraient dans le cadre d'accords pluriannuels (contre 818 millions USD en 2022). Les produits correspondant à des accords pluriannuels portant sur les années à venir (2024 et au-delà) ont baissé pour s'établir à 884 millions USD (contre 964 millions USD en 2022), dont 8 % de fonds totalement souples ou thématiques (contre 16 % en 2022). Ils seront comptabilisés au titre des années à venir respectives.

#### **Calendrier de versement des contributions volontaires**

Les contributions doivent être reçues rapidement pour permettre la bonne exécution des programmes. En 2023, 64 % des accords de contributions volontaires ont été enregistrés au cours du second semestre, ce qui a entravé la planification et la mise en œuvre des programmes et a entraîné une augmentation du solde des contributions non dépensées en fin d'année (Figure 11).

**Figure 11. Calendrier des accords de contributions volontaires au budget programme signés en 2023 (en millions USD)**



En 2023, l'OMS a perçu des produits au titre de 1200 accords de contributions volontaires au budget programme, dont 62 portaient sur un montant supérieur ou égal à 10 millions USD, pour un total de 1,43 milliard USD. Le solde de 1,29 milliard USD, correspond à plus de 1100 accords. Même si chaque contribution nous est utile et reflète la générosité de nos partenaires de financement, l'existence d'un nombre important d'accords portant sur de faibles montants engendre une charge administrative significative pour l'Organisation, en particulier lorsque les contributions sont à objet plus strictement désigné.

#### **Recouvrement des coûts**

L'OMS n'a ménagé aucun effort pour recouvrer les dépenses d'appui aux programmes afférentes aux activités, au moyen d'un prélèvement sur les charges au titre des contributions volontaires.

En 2023, les recettes relatives au recouvrement des dépenses d'appui aux programmes dans le cadre de projets se sont élevées à 274,5 millions USD pour l'OMS, soit un taux moyen de 8,32 % pour les dépenses d'appui aux programmes (contre 252,3 millions USD, soit 8,54 %, en 2022). Cette légère baisse tient à la hausse du volume de dépenses liées aux projets et à l'évolution de la composition des ressources en faveur d'accords de contribution comportant des taux de dépenses d'appui aux programmes plus bas.

Bien que peu fréquentes, des dérogations aux coûts d'appui au programme continuent d'être demandées par les partenaires financiers. En 2023, 13 dérogations ont été accordées pour de nouveaux projets ou prolongées ; du point de vue financier, le non-recouvrement de recettes correspondant se montera à 3,5 millions USD sur la durée prévue de ces dotations.

#### **Charges**

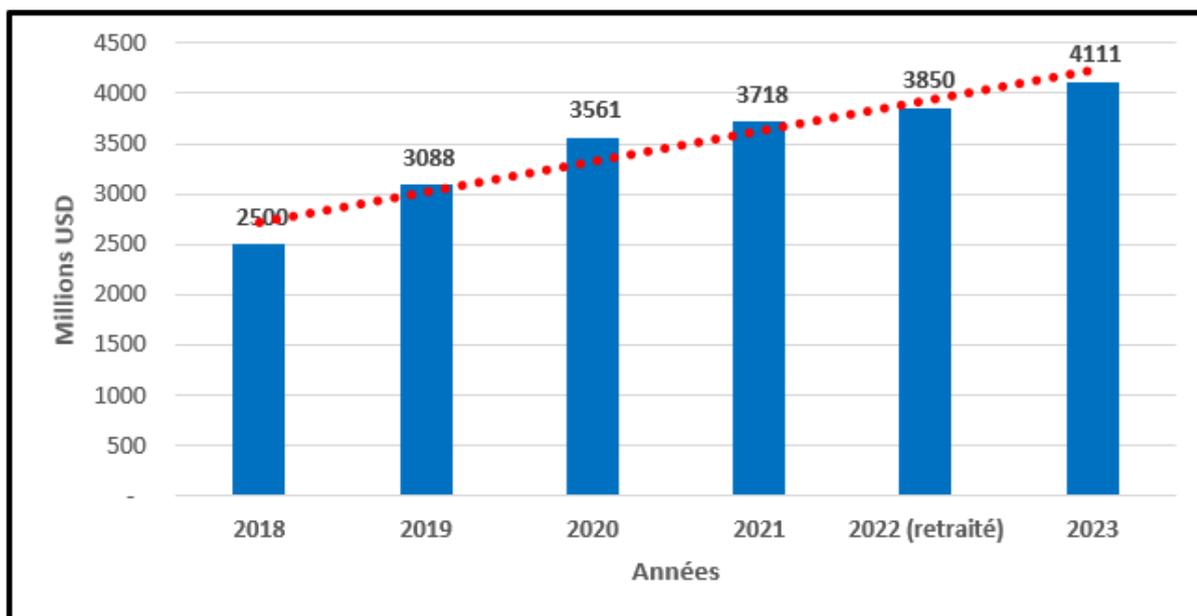
En 2023, le taux d'exécution des programmes de l'OMS a augmenté, et les charges ont ainsi atteint 4,111 milliards USD, soit 251 millions USD (7 %) de plus qu'en 2022, un autre niveau record pour l'Organisation (Figure 12).

Exécution des programmes en 2023

## 4,111 milliards USD

Augmentation de 251 millions USD (chiffre retraité) par rapport à 2022

Figure 12. Évolution de l'exécution des programmes de l'OMS de 2018 à 2023

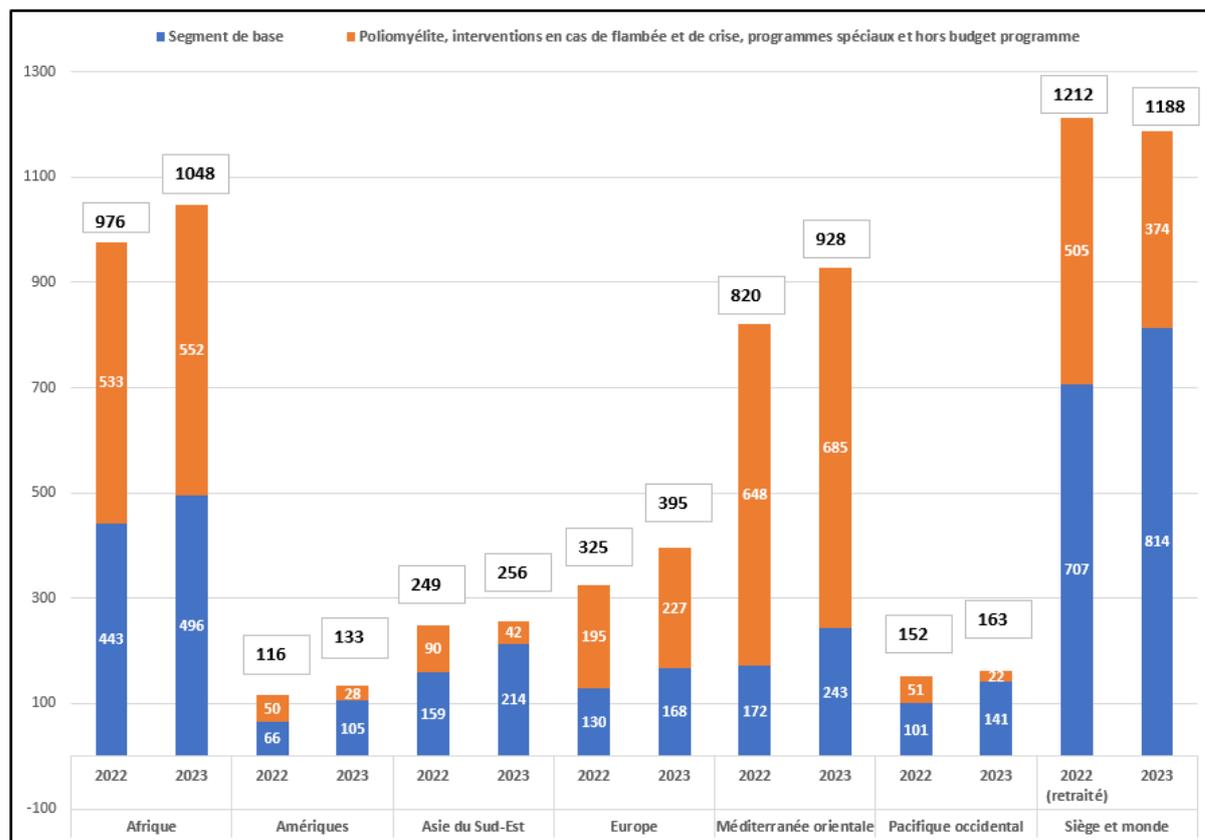


Parmi les produits, qui se sont élevés à 4,111 milliards USD en 2023, 2,18 milliards USD concernaient le segment de base (contre 1,724 milliard USD en 2022), ce qui correspond à 79 % de l'exécution prévue pour l'exercice 2022-2023. Au total, 1,2 milliard USD ont servi à financer les interventions dans les situations d'urgence sanitaire (contre 1,112 milliard USD en 2022), ce qui correspond à 231 % du montant estimatif de 1 milliard USD figurant dans le budget programme 2022-2023. Une somme de 568 millions USD a été débloquée pour la mise en œuvre du Programme de lutte contre la poliomyélite, ce qui donne un taux d'exécution de 188 % par rapport au budget programme approuvé. Le solde (163 millions USD) a servi à financer des activités en nature, des accords spéciaux et d'autres activités hors budget programme.

### Charges par Région et au Siège de l'OMS

Parmi les charges, qui se sont élevées au total à 4,111 milliards USD en 2023, celles dans les bureaux régionaux de l'OMS s'établissent à 529 millions USD, ce qui représente une légère baisse de 23 millions USD, et celles dans les bureaux de pays ont atteint 2,394 milliards USD, ce qui correspond à une augmentation de 308 millions USD, par rapport à 2022. Les charges au Siège se sont élevées au total à 1,188 milliard USD, contre 1,212 milliard USD en 2022 (chiffre retraité). Par rapport à 2022, les charges totales ont augmenté de 22 % dans la Région européenne, de 15 % dans la Région des Amériques, de 15 % dans la Région de la Méditerranée orientale, de 13 % dans la Région africaine et de 7 % dans la Région du Pacifique occidental. Au Siège, les charges ont baissé de 2 %. On trouve à la Figure 13 un récapitulatif du total des charges par bureau principal et par segment budgétaire.

Figure 13. Charges par Région de l'OMS et au Siège, en 2022 et en 2023 (en millions USD)



## Charges par type

### Services contractuels

Les services contractuels restent la principale catégorie de charges ; ils représentent 1,585 milliard USD (soit 39 % des charges totales), ce qui représente une augmentation de 248 millions USD (19 %) par rapport à 2022 (1,337 milliard USD). Ces charges recouvrent essentiellement le recours aux services d'experts et de prestataires de services chargés de contribuer à la mise en œuvre des activités programmatiques (Figure 14).

L'essentiel de ces charges correspond à des contrats généraux de services programmatiques, pour 961 millions USD, soit 23 % de plus qu'en 2022. Sur ce total, 493 millions USD (51 %) sont allés aux programmes de base, 299 millions USD (31 %) aux programmes pour les situations d'urgence, 91 millions USD (10 %) au Programme de lutte contre la poliomyélite et aux programmes spéciaux, et les 78 millions USD (8 %) restants aux activités hors budget programme.

Sur les 961 millions USD, 624 millions USD ont été dépensés dans les Régions et les pays, et 337 millions USD au Siège. Au Siège, il y a eu une augmentation nette de 61 millions USD par rapport à 2022, en raison d'une hausse de 50 millions USD dans le budget programme et d'une hausse de 11 millions USD hors budget programme.

Dans la Région de la Méditerranée orientale, 202 millions USD ont été dépensés, soit 46 millions USD de plus qu'en 2022. Sur cette augmentation, il y a eu une hausse de 18 millions USD au Pakistan pour le personnel non fonctionnaire et les services connexes à l'appui de la lutte contre la poliomyélite et des activités liées aux situations d'urgence ; une augmentation de 12 millions USD en République arabe syrienne pour les transports,

les soins médicaux, la réadaptation et le Programme élargi de vaccination (PEV) ; une augmentation de 12 millions USD au Liban pour l'embauche de personnel médical, qui assure la prise en charge à domicile et des soins intensifs à l'hôpital pour les malades atteints de la COVID-19. Le reste de l'augmentation, de 19 millions USD, concernait des pays voisins et a été compensée par une baisse de 15 millions USD des services contractuels au Yémen.

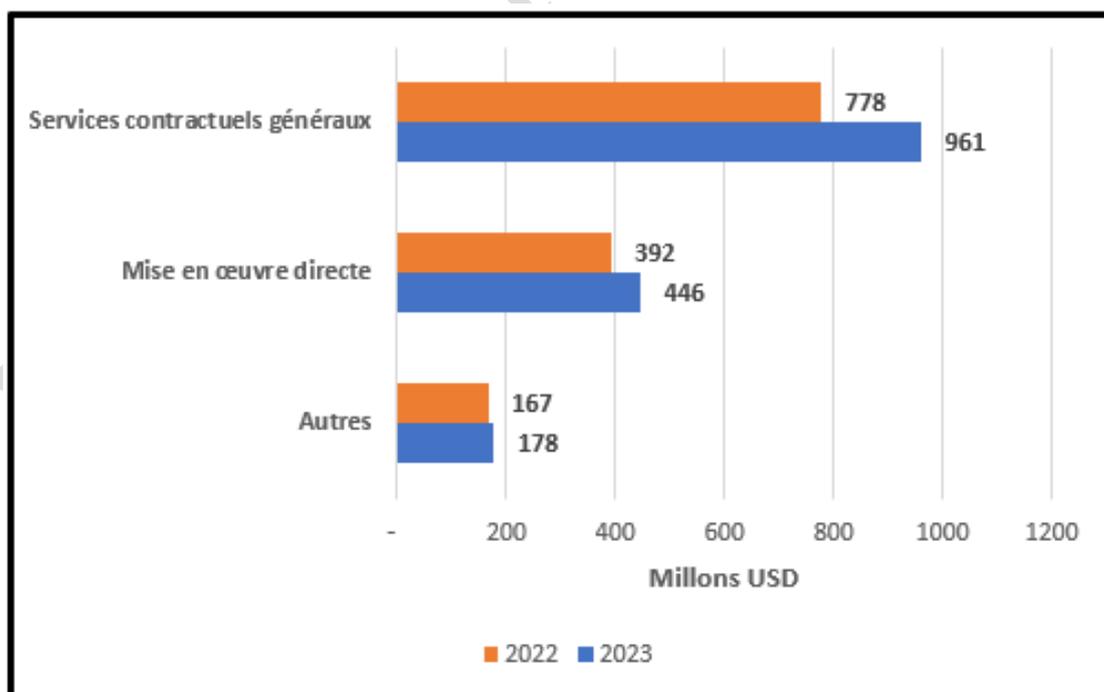
Une somme de 171 millions USD a été dépensée dans la Région africaine, soit 29 millions USD de plus qu'en 2022. Sur cette augmentation de 29 millions USD, 27 millions USD concernaient les bureaux de pays, principalement pour le segment de base (14 millions USD) et les programmes de lutte contre la poliomyélite (7 millions USD). Les augmentations en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, au Nigéria et au Soudan du Sud se sont élevées à 14 millions USD, ce qui représente 52 % de l'augmentation globale des charges.

Une somme de 99 millions USD a été dépensée dans la Région européenne, soit 25 millions USD de plus qu'en 2022. L'augmentation des charges concernait principalement la Roumanie, la Türkiye, l'Ukraine et les pays voisins.

Viennent ensuite les charges liées à la mise en œuvre directe, qui se sont élevées à 446 millions USD en 2023 (contre 392 millions USD en 2022), ce qui représente une augmentation de 14 %. Des charges de 251 millions USD (57 %) étaient liées à la poliomyélite, dont 135 millions USD dans la Région africaine et 116 millions USD dans la Région de la Méditerranée orientale. Une somme de 118 millions USD (27 %) a été consacrée à des programmes liés aux situations d'urgence, principalement dans la Région de la Méditerranée orientale (60 millions USD) et dans la Région africaine (57 millions USD).

Les charges liées à la poliomyélite ont augmenté de 65 millions USD, tandis que celles liées au segment base ont diminué de 17 millions USD. L'augmentation des charges liées à la poliomyélite a été principalement attribuée à des hausses de 33 millions USD en République démocratique du Congo, de 11 millions USD à Madagascar, de 11 millions USD en Afghanistan et de 28 millions USD dans les autres bureaux de pays, et a été compensée par une baisse de 15 millions USD en République-Unie de Tanzanie et de 3,5 millions USD dans d'autres bureaux de pays.

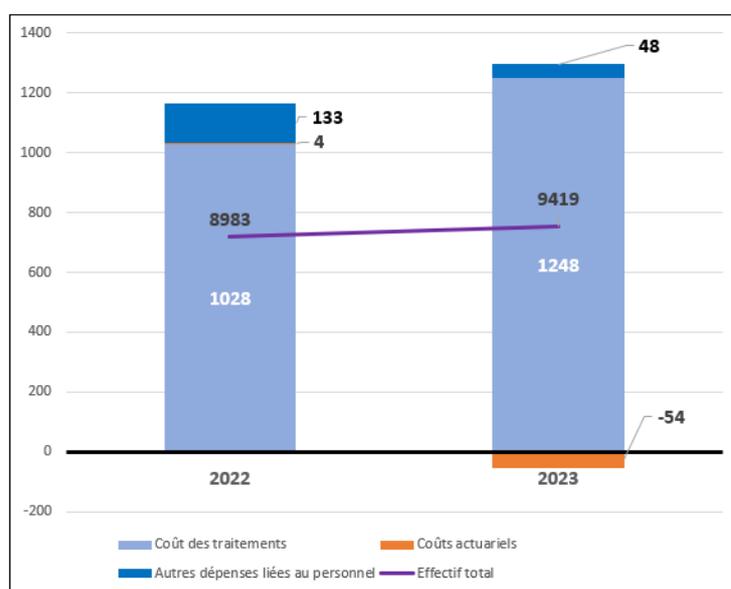
**Figure 14. Composition des services contractuels en 2022 et en 2023 (en millions USD)**



### Dépenses liées au personnel

En 2023, les effectifs totaux ont augmenté de 5 % pour atteindre 9419 personnes (contre 8983 en 2022). Par conséquent, les dépenses liées au personnel ont augmenté de 7 % pour atteindre 1,242 milliard USD en 2023 (contre 1,164 milliard en 2022). La hausse de 78 millions USD s'explique à la fois par l'augmentation des effectifs totaux et du coût des traitements, qui a été compensée par une baisse des autres dépenses liées au personnel, et par un gain actuariel calculé pour les avantages du personnel (Figure 15). En 2023, les dépenses liées au personnel, qui représentaient 30 % des charges totales, restaient la deuxième catégorie de charges après les services contractuels.

Figure 15. Composition des services contractuels en 2022 et en 2023 (en millions USD)



### Achat de fournitures médicales

Le total des charges correspondant aux fournitures médicales s'est monté à 330 millions USD en 2023, soit 35 % de moins qu'en 2022 (511 millions USD). Sur ce total, 305 millions USD correspondaient à l'achat de fournitures médicales et 25 millions USD à des dons. Par rapport à 2022, les achats de fournitures médicales ont diminué de 24 % (97 millions USD) et les dons de 77 % (85 millions USD). La baisse significative des dons en nature concernait les programmes de riposte aux situations d'urgence, y compris en Ukraine, et les activités liées à la poliomyélite dans la Région africaine. Toutefois, les achats de fournitures médicales ont quelque peu augmenté dans la Région de la Méditerranée orientale pour les programmes liés aux situations d'urgence au Liban, au Soudan et dans la bande de Gaza, et en Guinée équatoriale, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, dans la Région africaine.

### Transferts et subventions

Les transferts et subventions à d'autres entités se sont élevés à 464 millions USD en 2023, soit 11 % des charges totales, comme en 2022. Sur ce total, 152 millions USD (33 %) de charges ont été engagés dans la Région de la Méditerranée orientale, 140 millions USD (30 %) dans la Région africaine et 87 millions USD (19 %) dans la Région européenne.

Les équipements achetés et transférés à des tiers, d'un montant de 199 millions USD, soit 55 % de plus qu'en 2022, constituent la première catégorie de charges au titre des transferts et subventions. Cette augmentation est principalement due à l'achat et au transfert de fournitures et d'équipements médicaux destinés à l'Égypte, au Liban, au Pakistan, à la République arabe syrienne, à la République islamique d'Iran, à la Somalie, et à la bande de Gaza dans la Région de la Méditerranée orientale, ainsi qu'à l'Ukraine et aux pays voisins dans la Région européenne.

La deuxième catégorie de charges, qui s'élève à 156 millions USD, soit 20 % de moins qu'en 2022, concerne les accords de coopération financière directe. Cette baisse concernait principalement les campagnes de vaccination contre la poliomyélite dans la Région africaine, organisées par le biais de la mise en œuvre directe, du recul de la campagne de vaccination contre la poliomyélite au Yémen, dans la Région de la Méditerranée orientale, et des programmes de vaccination contre la COVID-19 au Bangladesh, dans la Région de l'Asie du Sud-Est.

La troisième catégorie de charges, qui s'élève à 108 millions USD, soit 20 % de moins qu'en 2022, concerne les lettres d'accord de subvention. Cette baisse est principalement attribuable aux activités liées aux situations d'urgence en Afghanistan qui sont maintenant organisées dans le cadre de la mise en œuvre directe.

### Voyages

En 2023, les frais de voyage se sont élevés au total à 231 millions USD (contre 161 millions en 2022), soit 5,6 % du total des charges (contre 4,2 % en 2022), soit 70 millions USD (43 %) de plus qu'en 2022. Ceci correspond à un retour à un niveau de voyages similaire à celui antérieur à la pandémie de COVID-19 (Tableau 1), mais à un niveau proportionnellement plus faible des charges totales (5,6 % en 2023, contre 7,2 % en 2019). Les frais de voyage ont atteint 152 millions USD dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays (soit 43 % de plus qu'en 2022) et 79 millions USD au Siège (soit 45 % de plus qu'en 2022).

Sur le total des frais de voyage, 45 % concernaient le personnel (contre 44 % en 2022), 20 % les participants et participantes aux réunions (contre 16 % en 2022), 21 % les consultants et consultant(e)s (contre 28 % en 2022) et 14 % d'autres personnes (contre 13 % en 2022). L'augmentation de 6 % du coût moyen par voyage correspond à l'augmentation du prix des billets compte tenu de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie.

**Tableau 1. Évolution des composantes et des écarts des frais de voyage pour 2019-2023 (en millions USD)**

Composantes des frais de voyage	2019	2020	2021	2022	2023
Total des frais de voyage (en milliers USD)	222 369	83 900	78 227	161 912	230 820
Frais de voyage en % des charges totales de l'OMS	7,2 %	2,4 %	2,1 %	4,2 %	5,6 %
Nombre de voyages	124 053	49 529	50 639	93 837	129 035
Coût moyen du voyage (USD)	1 735	1 713	1 516	1 661	1 766
Coût moyen du billet (USD)	954	759	731	1 030	1 149
Coût moyen de l'allocation journalière de subsistance	1 169	1 474	1 296	1 182	1 150

### Situation financière

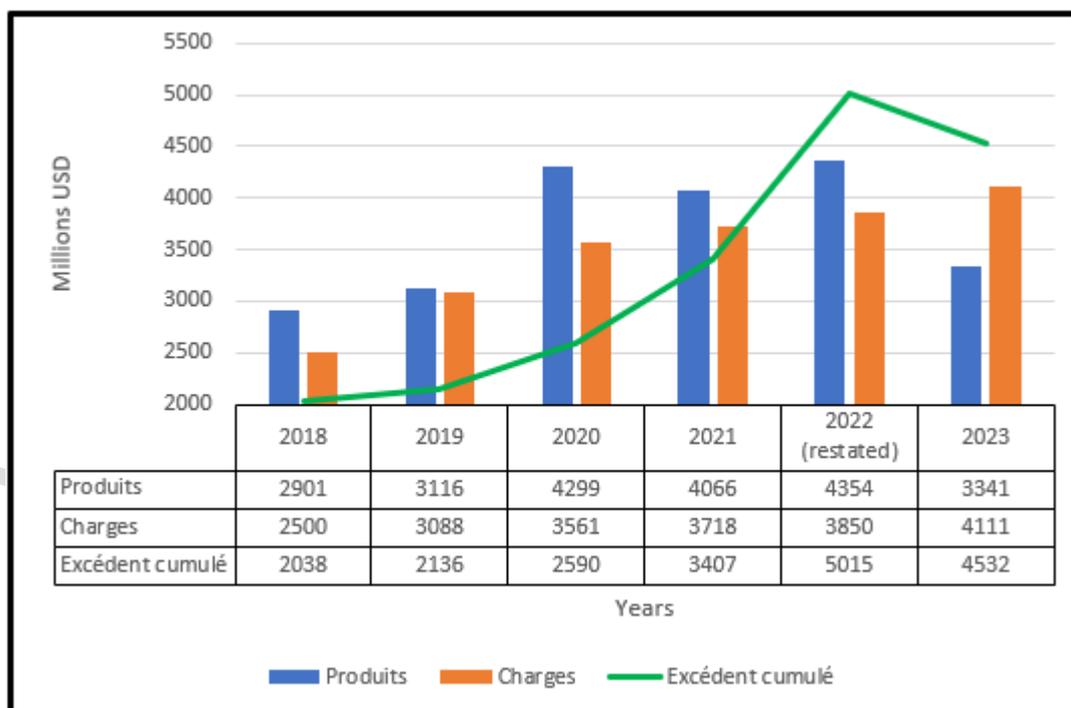
La synthèse de la situation financière de l'Organisation est présentée dans le Tableau 2.

Tableau 2. Synthèse de la situation financière au 31 décembre 2023

Millions USD	2023	2022 (retraité)	Évolution
<b>Actifs</b>	<b>7 231</b>	<b>7 807</b>	<b>(576)</b>
Actifs financiers et liquidités	4 924	5 446	(522)
Actifs fixes	273	232	41
Créances	1 857	1 936	(79)
Autres actifs	177	193	(16)
<b>Passifs</b>	<b>2 699</b>	<b>2 792</b>	<b>(93)</b>
Emprunts	163	123	40
Contributions différées et reçues d'avance	1 021	1 063	(42)
Passifs liés au personnel	355	459	(104)
Passifs interentités	859	852	7
Autres passifs	301	295	6
<b>Actifs nets</b>	<b>4 532</b>	<b>5 015</b>	<b>(483)</b>

L'actif net du bilan de l'OMS reste fortement positif. L'actif net a baissé de 483 millions USD pour s'établir à 4,532 milliards USD. Ceci a entraîné une diminution de 576 millions USD des actifs financiers et de la trésorerie en raison du prélèvement de fonds non dépensés des exercices antérieurs pour financer l'augmentation du niveau d'exécution des programmes et la baisse des contributions reçues (Figure 16).

Figure 16. Évolution de l'excédent cumulé pour la période 2018-2023 (en millions USD)



La baisse de 104 millions USD des dettes envers le personnel, principalement attribuables à l'assurance-maladie après la cessation de service, résulte d'une évolution nette favorable de 281 millions USD (en rapport avec les

cotisations des participants, les gains et intérêts liés aux placements et aux facteurs actuariels) et d'une évolution nette défavorable de 177 millions USD (liée aux ajustements actuariels dus à l'évolution de l'environnement financier mondial, à des facteurs démographiques, et aux droits acquis par les participants au régime).

Cette évolution positive doit être replacée dans une perspective à long terme car toute chute future des taux d'intérêt entraînerait à nouveau une évaluation à la hausse de ces dettes envers le personnel. Pour illustrer la sensibilité de l'évaluation actuarielle de ces passifs au taux d'actualisation, une augmentation de 1 % du taux d'actualisation réduirait de 310 millions USD le montant évalué de ces passifs, tandis qu'une baisse de 1 % l'augmenterait de 330 millions USD.

Par conséquent, l'OMS poursuit ses stratégies de financement des dettes liées aux prestations après la cessation de service à long terme.

### Réserves

Au 31 décembre 2023, l'OMS disposait d'actifs nets d'une valeur totale de 4,532 milliards USD, comme indiqué au Tableau 3. Sur ce montant, le solde disponible du **fonds général** s'élève à 4,09 milliards USD, dont 2,988 milliards (73 %) de fonds à objet désigné, versés par des donateurs pour des programmes spécifiques, 922 millions USD (23 %) de réserves institutionnelles et 180 millions USD (4 %) de fonds souples (Tableau 3). Les réserves institutionnelles comprennent le fonds de péréquation des impôts, le fonds de roulement et le fonds pour les dépenses d'appui.

Le total des réserves à objet désigné s'élevait à 2,988 milliards USD, soit 18 % de moins qu'en 2022 (3,66 milliards USD) (Tableau 3). La proportion des réserves à objet désigné varie en fonction du segment budgétaire : 60 % correspondaient au segment de base et 40 % aux programmes pour les situations d'urgence, la lutte contre la poliomyélite et les programmes spéciaux.

**Tableau 3. Actif net total de l'OMS au 31 décembre 2023**

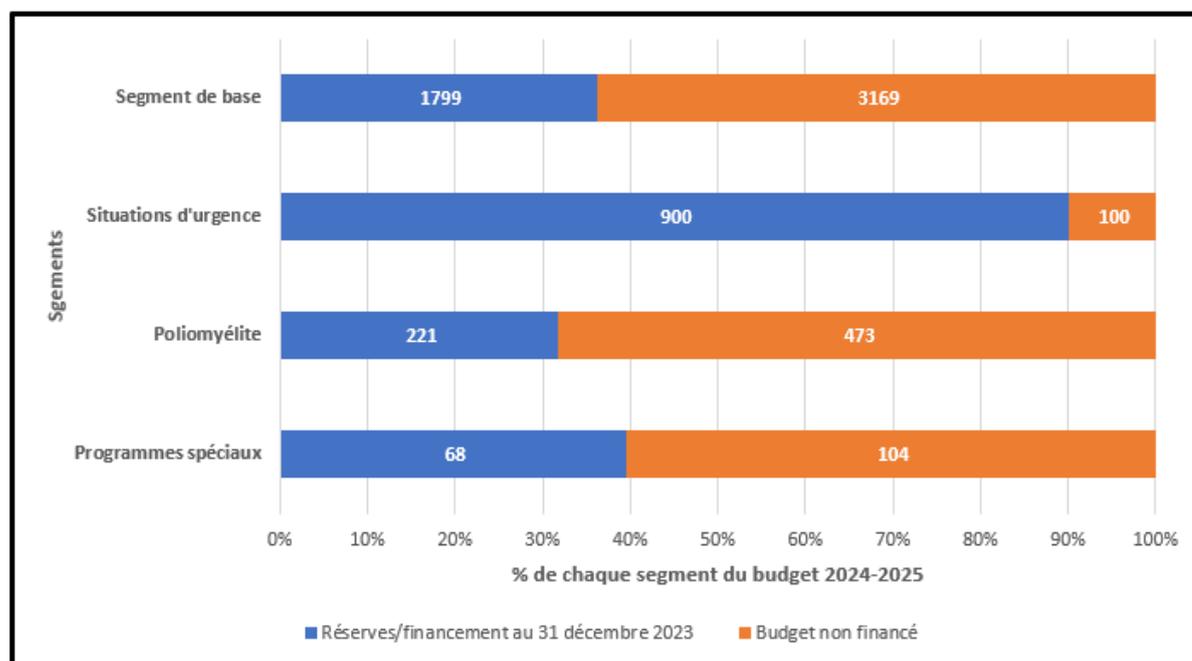
En millions USD		
	2023	2022 (retraité)
<b>Fonds général (budget programme)</b>		
Fonds à objet désigné destinés aux programmes	2 988	3 660
Réserves institutionnelles	922	747
Fonds souples	180	223
<b>Total – Fonds général</b>	<b>4 090</b>	<b>4 630</b>
États Membres (hors budget programme)		
Affectés à l'excédent	761	754
Affectés au déficit <sup>a</sup>	(366)	(432)
<b>Total – États Membres</b>	<b>395</b>	<b>322</b>
Fonds fiduciaires	47	63
<b>Total</b>	<b>4 532</b>	<b>5 015</b>

<sup>a</sup> Fonds de l'Assurance-maladie du personnel, fonds du prêt à la construction, fonds des paiements de fin de contrat et fonds spécial d'indemnisation.

Dans les réserves à objet désigné, de 2,988 milliards USD, le niveau de financement du budget programme 2024-2025 (6,834 milliards USD) varie selon le segment budgétaire. Le niveau de financement est de 90 % pour

les programmes consacrés aux situations d'urgence, de 36 % pour les programmes de base, de 32 % pour les programmes de lutte contre la poliomyélite et de 40 % pour les programmes spéciaux (Figure 17).

**Figure 17. Solde du Fonds général disponible pour 2024-2025 (en millions USD)**



En outre, les réserves souples à objet non désigné pouvant être mobilisées pour les activités approuvées du budget programme sont passées de 223 millions USD en 2022 à 180 millions USD en 2023.

Le **Fonds des États Membres**, qui est réservé au paiement des dettes correspondant aux avantages à long terme du personnel, aux infrastructures de l'Organisation et à d'autres fins opérationnelles diverses, a augmenté de 73 millions USD pour atteindre 395 millions USD en 2023, contre 327 millions USD en 2022. Cette augmentation pour la deuxième année consécutive s'explique par l'évaluation actuarielle favorable des passifs correspondant aux avantages du personnel.

Les **fonds fiduciaires** comprennent les actifs des partenariats qui sont gérés par l'OMS, qui en est l'administratrice, et dont les budgets ne sont pas approuvés par l'Assemblée de la Santé, et ne peuvent pas être utilisés pour financer les programmes de l'Organisation. Les fonds fiduciaires ont baissé de 25 % en 2022 pour s'établir à 47 millions USD.

## Actifs

### Placements

## 4,924 milliards USD

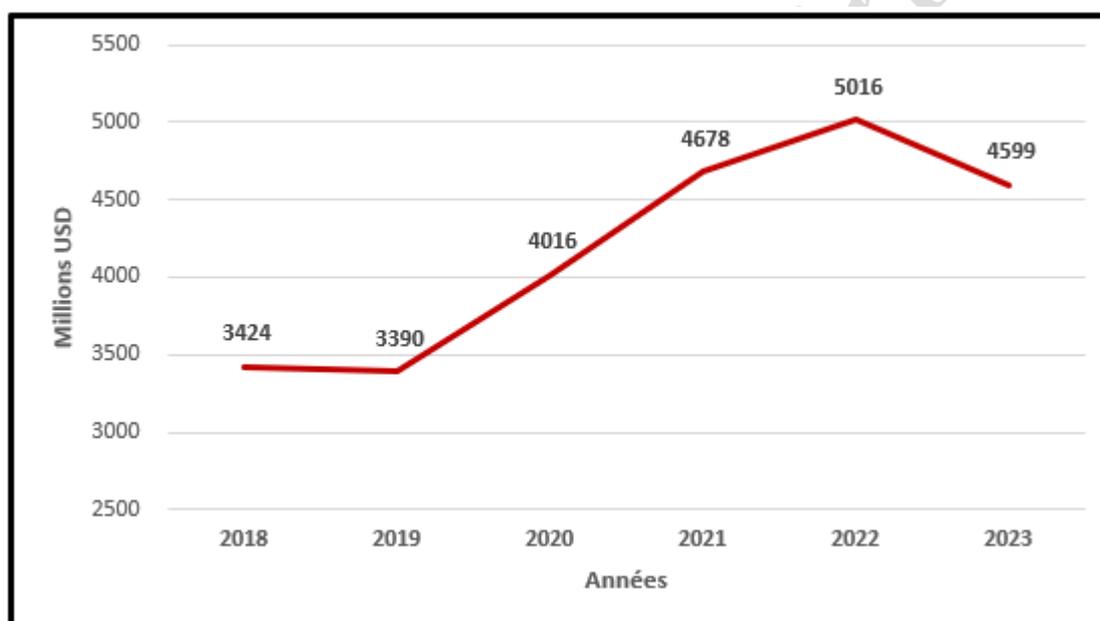
Baisse de 522 millions USD par rapport à 2022

## Placements

Les fonds de l’OMS sont mêlés à ceux du Fonds de l’Assurance-maladie du personnel, de l’ONUSIDA, d’Unitaid et du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) et sont gérés conformément à la politique de placements de l’Organisation. La Trésorerie de l’OMS collabore avec des gestionnaires de placements internationaux pour que la qualité de crédit, la sécurité et la liquidité des placements de l’OMS soient conformes aux normes les plus exigeantes de sorte que les fonds soient disponibles pour financer les activités permettant à l’Organisation d’atteindre ses objectifs.

En 2023, les placements de l’OMS ont baissé de 522 millions USD (10 %), passant de 5,446 milliards USD à 4,924 milliards USD. Les placements en 2023 se décomposaient comme suit : 4,492 milliards USD de placements à court terme (contre 4,916 milliards USD en 2022), 107 millions USD de placements à long terme (contre 100 millions USD en 2022) et 325 millions USD de trésorerie et équivalents de trésorerie (contre 430 millions en 2022). Les placements à court et à long terme ont baissé de 417 millions USD entre 2023 et 2022 (Figure 18).

Figure 18. Évolution des placements à court et à long terme de l’OMS (2018-2023)



L’OMS continue d’investir ses fonds de manière prudente dans des placements à court terme présentant une note de crédit minimale A, principalement en vue de préserver le capital. Ces fonds sont investis dans un portefeuille de dépôts bancaires à court terme gérés en interne et dans trois portefeuilles d’instruments à revenu fixe (obligations) à court terme administrés par des gestionnaires de placements internationaux réputés.

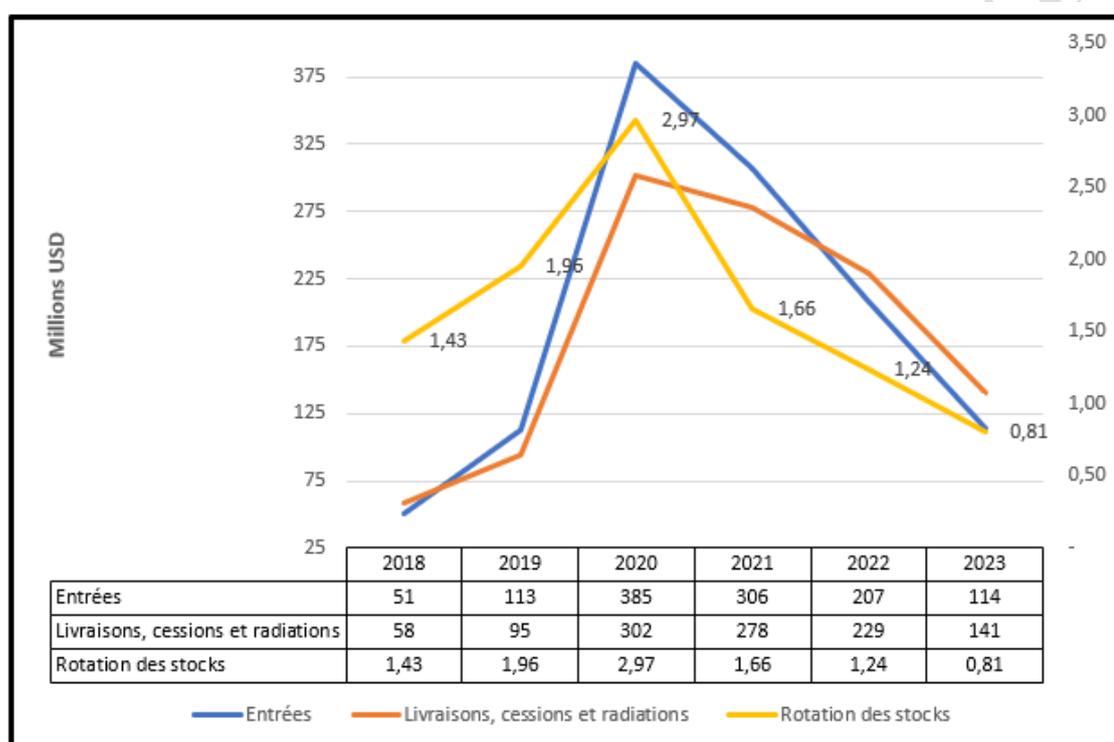
Les placements à court terme de l’OMS ont rapporté 5,29 % en 2023, leur rendement le plus élevé en 16 ans, et bien plus élevé que les 0,5 % obtenus en 2022, la plus mauvaise année depuis au moins 30 ans pour les placements obligataires à court terme.

Ce rendement élevé est attribuable à la hausse des taux d’intérêt du marché. Au moment de la rédaction de ce rapport, les marchés financiers s’attendent à une baisse des taux d’intérêt à court terme, de sorte que les intérêts perçus sur les placements à court terme en 2024 devraient être légèrement inférieurs aux 5,29 % obtenus en 2023.

## Stocks

Les stocks de l'OMS, évalués à 170 millions USD à la fin de 2023, se composent de médicaments, vaccins, fournitures humanitaires et publications qui sont stockés dans des entrepôts pour être distribués dans le monde entier. En 2023, les entrées se sont élevées à 114 millions USD (contre 207 millions USD en 2022) et les livraisons à 141 millions USD, dont 19 millions de stocks en transit, ce qui donne un solde de clôture de 170 millions USD (contre 178 millions USD en 2022). Après une augmentation rapide des achats et de la distribution des stocks pendant la pandémie de COVID-19, les volumes ont chuté, ce qui laisse présager une période de stabilisation (Figure 19).

**Figure 19. Évolution des mouvements des stocks de l'OMS pour la période 2018-2023 (en millions USD) (Médicaments, vaccins, fournitures humanitaires et publications)**



## Gestion des risques de change

L'OMS gère des programmes de couverture afin de réduire autant que possible les risques liés aux fluctuations des taux de change, d'assurer la stabilité des taux de change sur une longue période et de retarder les effets des fluctuations importantes. En 2023, le programme de couverture des créances a engendré des pertes de 6,5 millions USD, qui ont été compensées par les gains au change enregistrés sur les créances dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis. Le programme de couverture des créances a généré un gain net de 6,2 millions USD qui a compensé la hausse du coût en USD des charges libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.

## Financement des dettes envers le personnel

L'OMS a besoin d'actifs pour régler les passifs futurs, dont les principaux se rapportent aux avantages du personnel, tels que l'Assurance-maladie du personnel.

### **Assurance-maladie du personnel**

L'OMS administre un régime d'assurance-maladie pour les membres du personnel actifs ou retraités, qui a un passif correspondant aux dépenses de santé à payer à l'avenir, calculées à partir de projections actuarielles. L'OMS dispose d'une stratégie de financement et de placement à long terme pour gérer le passif du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.

Le financement du passif a progressé (88 % contre 81 % en 2021) et le passif net a diminué de 94 millions USD pour s'établir à 184 millions USD en 2023, contre 278 millions USD en 2021 (Figure 20), principalement en raison de l'incidence des retours favorables sur les actifs du fonds, qui ont compensé l'évolution défavorable des taux d'actualisation et les évolutions démographiques.

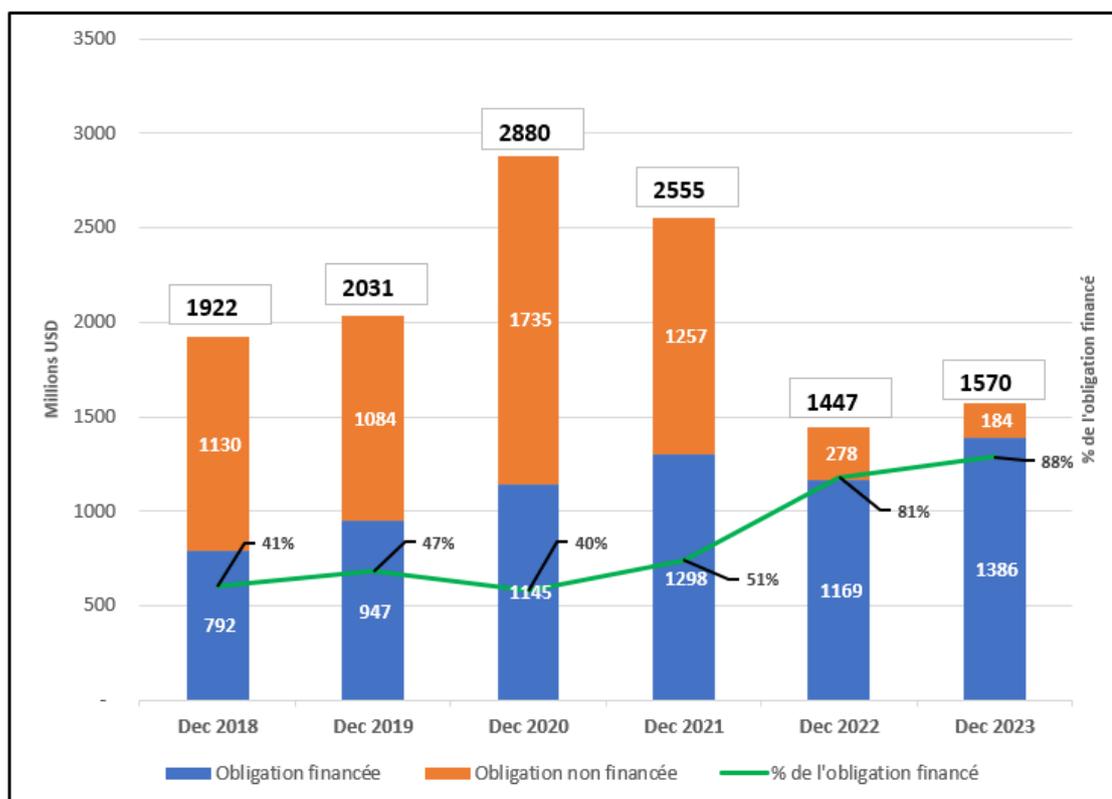
Au 31 décembre 2023, les portefeuilles de fonds de l'Assurance-maladie du personnel placés pour l'OMS et les entités hébergées par des administrateurs externes totalisaient 1,682 milliard USD, investis dans des obligations mondiales à long terme, des actions et des fonds immobiliers qui ont généré un rendement de 192 millions USD (13 %) au cours de l'année. Ces placements et ces produits figurent dans le rapport financier de l'Assurance-maladie du personnel, tandis que le passif à long terme figure dans le rapport financier de l'OMS.

Le rendement des placements de l'Assurance-maladie du personnel en 2023 doit être replacé dans une perspective à long terme. Le portefeuille de placements de l'Assurance-maladie du personnel a un horizon à long terme qui correspond à celui de ses dépenses futures. Les rendements sur les marchés évoluent d'une année sur l'autre et il faut donc s'attendre à ce que les performances varient à la hausse comme à la baisse.

La baisse des taux d'intérêt à long terme, qui a contribué au très bon rendement des placements, a également entraîné une baisse du taux d'actualisation, qui sert à calculer la valeur des passifs futurs du fonds de l'Assurance-maladie du personnel. Cela a entraîné une augmentation de l'évaluation actuarielle des passifs futurs, qui a toutefois été plus que compensée par l'augmentation de la valeur des placements. Par conséquent, le taux de couverture des passifs à long terme du fonds de l'Assurance-maladie du personnel par ses actifs a augmenté, passant de 81 % en 2022 à 88 % en 2023.

Les 169 millions USD restants de dettes envers le personnel correspondent au fonds des paiements de fin de contrat, à l'assurance-accidents et maladie et au fonds spécial d'indemnisation, pour lesquels 125 millions USD (soit 74 % des fonds) sont disponibles. La partie non financée de ce passif sera financée à long terme, comme indiqué ci-dessus.

Figure 20. Financement de l'Assurance-maladie du personnel pour la période 2018-2023 (en millions USD)



### Contrôle et supervision

En tant que dépositaire des contributions des États Membres et des donateurs, l'OMS assure un contrôle interne efficace. Le présent rapport comporte une déclaration détaillée sur le contrôle interne, un processus qui a été renforcé conformément à l'engagement pris d'améliorer la transparence, l'efficacité, la redevabilité et la conformité dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés en 2023 en vue de clore les recommandations en suspens des vérifications antérieures. La direction a proposé de clore 50 des 97 recommandations en suspens en 2023. Parmi ces 50 recommandations, 31 ont été mises en œuvre selon la confirmation donnée par le Commissaire aux comptes, une recommandation a été rendue caduque par les événements et les autres ont été considérées comme étant en suspens ou en cours de mise en œuvre.

### Conclusion

Le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'OMS nous a rappelé avec force à quel point la collaboration dans un esprit de solidarité mondiale nous a permis de faire face à des difficultés complexes dans le passé et nous le permettrait encore à l'avenir.

Les différents aspects de nos activités en 2023, mis en exergue ci-dessus, témoignent de l'étroite collaboration des États Membres et du Secrétariat pour que l'OMS tienne ses promesses. Les niveaux record d'exécution des programmes de l'OMS montrent les progrès constants accomplis en matière d'amélioration de la santé et les progrès réels vers notre projet fondateur : la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, sans distinction.

Les États Membres attendent comme retour sur investissement que l'OMS soit plus efficace et plus efficiente, et que son impact soit mesurable. Nous restons déterminés à apporter les changements que les États Membres ont demandés dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat afin d'améliorer encore les performances et de renforcer les processus budgétaires, programmatiques, financiers et de gouvernance, ainsi que la redevabilité.

Cependant, nous avons encore beaucoup à faire et l'année 2024 s'annonce très importante pour l'OMS.

Je remercie les États Membres et l'ensemble des donateurs de leur confiance et de leur soutien.

**Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus**  
**Directeur général**  
Genève, le 15 mars 2024

Version préliminaire

## Déclaration relative au contrôle interne de l'information financière (2023)

### Étendue de la responsabilité

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé doit rendre compte à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'administration de l'Organisation et de l'exécution de ses mandats, de ses programmes et de ses autres activités. Aux termes des articles I et XII du Règlement financier, le Directeur général est tenu d'établir un système efficace de contrôle interne, y compris un système de vérification intérieure des comptes et d'enquête, pour assurer l'utilisation rationnelle et efficace des ressources de l'Organisation et la sauvegarde de l'actif. Conformément à l'article I du Règlement financier, le Directeur général a délégué les pouvoirs et la responsabilité comptable aux Directeurs régionaux, aux Directeurs généraux adjoints, aux Sous-Directeurs généraux, aux Directeurs exécutifs, aux Directeurs, aux chefs de bureau de pays de l'OMS et à d'autres fonctionnaires concernés. Chaque personne au sein de l'Organisation a, à des degrés de responsabilité divers, un rôle à jouer dans le contrôle interne.

### Environnement opérationnel de l'OMS

L'OMS opère partout dans le monde, parfois dans un environnement très difficile, et elle est donc exposée à des situations où le niveau de risque est élevé, et elle est de plus en plus impliquée dans des opérations d'urgence dans les situations de conflit et de fragilité. Si nécessaire, des décisions stratégiques sont prises pour adapter les opérations et pour gérer et atténuer le risque d'exposition du personnel. En outre, l'Organisation est confrontée à un niveau de risque considérable en raison de la complexité de ses opérations et de la portée de ses mandats.

### Système de contrôle interne et gestion des risques

Le Cadre de contrôle interne, ainsi que le Cadre de responsabilisation et le Cadre de gestion des risques de l'OMS, sont des systèmes et des structures essentiels qui permettent à l'Organisation de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs. Ces cadres sont intégrés et s'appuient l'un sur l'autre. Ainsi, la responsabilisation est un élément clé du contrôle de l'environnement dans le cadre du contrôle interne, tandis que les contrôles internes sont des éléments essentiels pour le cadre de responsabilisation et peuvent constituer des mesures pour faire face aux risques. Des contrôles internes adaptés aident l'OMS à atténuer les risques de manière appropriée. Les politiques, systèmes et processus de gestion des risques et de contrôle interne, qui ont un fondement solide, aident à mieux comprendre quels sont les risques auxquels l'Organisation est exposée, à garantir que les responsabilités et les contrôles appropriés sont établis pour y faire face et pour que l'Organisation puisse mener ses activités efficacement.

Le système de contrôle interne du Secrétariat est composé de règlements, de règles, de textes administratifs, de politiques, de processus et de procédures auxquels les membres du personnel sont tenus de se conformer. Le système de contrôle interne fournit une assurance raisonnable en ce qui concerne la prévention ou la détection en temps opportun des risques pour les actifs qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers.

### Responsabilité relative au contrôle interne de l'information financière

La direction est responsable du contrôle interne de l'information financière, conçu pour atténuer les risques liés à l'information financière afin de garantir raisonnablement que les états financiers de l'Organisation sont fiables et ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS. Le contrôleur financier et Directeur des finances est responsable de l'établissement et du maintien du système de contrôle interne de l'information financière destiné à la direction.

## Examen de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière

L'OMS dispose de contrôles et de procédures de déclaration et de divulgation conçus pour garantir raisonnablement que les informations nécessaires à l'établissement de rapports et à la divulgation sont recueillies puis communiquées rapidement à la direction. Lors de la conception et de l'évaluation de ces contrôles, nous savons que tout contrôle et toute procédure, aussi bien conçus et appliqués soient-ils, peuvent garantir seulement dans une certaine mesure que les objectifs de contrôle souhaités seront atteints. De plus, la direction est tenue de faire preuve de jugement dans l'évaluation des contrôles et des procédures.

Les activités suivantes ont servi de base à l'examen de l'efficacité des contrôles internes de l'information financière :

a) Tous les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les Départements du Siège de l'OMS ont procédé à une **autoévaluation annuelle du cadre de contrôle interne**. Il a été demandé à chaque responsable de bureau d'examiner l'ensemble des principaux contrôles et leur efficacité, en étayant ses réponses à l'aide d'éléments factuels et en présentant les mesures prises ou prévues. Les résultats de l'autoévaluation ont été compilés par le Département Conformité, gestion des risques et éthique et examinés attentivement, et des plans d'action ont été élaborés pour apporter les améliorations nécessaires, le cas échéant.

b) Le Département Finances a mené une **évaluation des risques** pour déterminer si une anomalie significative dans les états financiers peut être évitée ou détectée en temps opportun, si les mesures d'atténuation sont efficaces et si des changements pourraient avoir une incidence importante sur le contrôle interne de l'information financière. Les domaines où des risques sont repérés sont indiqués aux responsables concernés.

c) L'analyse de divers rapports d'étude, de tendances, d'indicateurs de performance et d'informations financières sur divers **tableaux de bord de gestion** permet à la haute direction, et aux organes de surveillance de l'OMS de disposer de données financières en temps réel.

d) Le Département Finances a entrepris des **examens financiers trimestriels** des bureaux régionaux et des bureaux de pays, dans le cadre desquels i) les éléments financiers tels qu'ils sont comptabilisés ont été comparés aux montants prévus et les écarts importants ont été examinés ; ii) les écarts inattendus sont étudiés afin de repérer des erreurs potentielles et des anomalies significatives ou des changements importants imprévus dans les activités institutionnelles pouvant nécessiter des ajustements comptables et la communication d'informations ; et iii) les comptes sont rapprochés par rapport au grand livre et le caractère raisonnable est évalué au moyen d'examens analytiques.

e) Le Bureau des services de contrôle interne, le Commissaire aux comptes et le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance ont formulé des **recommandations**. Celles-ci donnent des informations objectives sur la conformité et sur l'efficacité des contrôles, et les mesures prises pour appliquer ces recommandations font l'objet d'un suivi.

f) La **lettre de représentation de 2023** est signée par l'ensemble des Directeurs régionaux et Directrices régionales, par les Directeurs généraux adjoints et par tous les Sous-Directeurs généraux et Sous-Directrices générales. S'appuyant sur l'évaluation des risques liés à l'information financière, cette lettre fournit des assurances quant à l'efficacité des contrôles en place pour l'information financière. Toutes les questions soulevées dans ces lettres de représentation sont prises en compte lors de la préparation des états financiers.

De plus, dans le cours normal des activités, des changements sont apportés aux systèmes et aux processus afin d'améliorer les contrôles, d'accroître l'efficacité ou de suivre l'évolution des besoins en matière d'information financière, conformément aux normes IPSAS, ou d'apporter les améliorations demandées par la direction. Ces changements n'ont pas eu d'incidence importante sur le contrôle interne de l'OMS sur l'information financière au 31 décembre 2023.

### Rapport relatif au contrôle interne de l'information financière

La direction est tenue de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat sur l'information financière. Celui-ci est destiné à garantir raisonnablement que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne de l'information financière ne permet pas toujours d'éviter ou de détecter les anomalies.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation de l'information financière au 31 décembre 2023. L'efficacité de la conception et de mise en œuvre des contrôles et procédures de divulgation au 31 décembre 2023 a été évaluée. À l'issue de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne de l'information financière était efficace au 31 décembre 2023.

Version préliminaire

### Déclaration relative au contrôle interne de l'information financière

Conformément à l'article XIII du Règlement financier – Comptes et états financiers –, j'atteste que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, toutes les opérations importantes ont été dûment enregistrées dans les documents comptables et sont correctement présentées dans ces états financiers.

Je reconnais que :

- La direction est tenue de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat de l'information financière.
- Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière a été réalisée au 31 décembre 2023, sur la base du Cadre de contrôle interne, du Cadre de responsabilisation et du Cadre de gestion des risques de l'OMS.
- Sur la base de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne de l'information financière était efficace au 31 décembre 2023.

Version préliminaire

### Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023

Conformément à l'article XIII du Règlement financier – Comptes et états financiers –, le rapport financier de l'Organisation mondiale de la Santé au 31 décembre 2023 a été établi conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé. Les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023, ainsi que les notes concernant les états financiers et les tableaux ont été revus et approuvés.



Georges Kyriacou  
Contrôleur financier et  
Directeur des finances



Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus  
Directeur général

Genève, le 15 mars 2024

Version préliminaire

**Opinion du Commissaire aux comptes**

Original : anglais

**Sceau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde**

**15 avril 2024**

**Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de  
l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023**

**Monsieur le Directeur général,**

Je vous remercie de votre lettre de représentation concernant notre vérification des états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023.

J'ai l'honneur de vous présenter l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023, que vous voudrez bien transmettre à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

Je vous remercie de votre coopération et de votre aide pendant mon mandat de Commissaire aux comptes.

**Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.**

**Signature de Girish Chandra Murmu**

Adresse : 9, Deen Dayal Upadhyaya  
Marg, New Delhi – 110124

Téléphone : ++91 11 23235797

Fax : ++91 11 23233618

Courriel : [cag@cag.gov.in](mailto:cag@cag.gov.in)

**Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus**

**Directeur général**

Organisation mondiale de la Santé

20, Avenue Appia

CH-1211

Genève 27, Suisse

Original : anglais

**Sceau du** Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

**15 avril 2024**

**Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de  
l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023**

**Madame, Monsieur,**

J'ai l'honneur de présenter à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023.

Je suis reconnaissant à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'honneur et du privilège que me confèrent les fonctions de Commissaire aux comptes de l'OMS.

**Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma haute considération.**

**Signature de Girish Chandra Murmu**

Adresse : 9, Deen Dayal Upadhyaya  
Marg, New Delhi – 110124

Téléphone : ++91 11 23235797

Fax : ++91 11 23233618

Courriel : [cag@cag.gov.in](mailto:cag@cag.gov.in)

**Président/Présidente de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé**

Organisation mondiale de la Santé

Genève, Suisse

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

### À l'Assemblée mondiale de la Santé

#### Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) où figurent l'état de la situation financière (État I) au 31 décembre 2023 ainsi que l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/de la situation nette (État III), le tableau des flux de trésorerie (État IV) et l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) pour l'année qui vient de s'achever, ainsi que les notes concernant les états financiers, dont une synthèse des principales méthodes comptables.

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière de l'OMS au 31 décembre 2023, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/de la situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année qui vient de s'achever, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos vérifications conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section du présent rapport intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers*. Nous sommes indépendants de l'OMS, conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à la vérification des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Informations autres que les états financiers et opinion du Commissaire aux comptes sur celles-ci

La direction est responsable des autres informations, c'est-à-dire des informations qui figurent dans le rapport du Directeur général pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023, mais pas des états financiers et de notre rapport sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'émettons aucune conclusion assortie d'une assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et, ce faisant, de déterminer si celles-ci présentent des différences significatives par rapport aux états financiers ou aux éléments dont nous avons eu connaissance pendant la vérification ou si elles comportent des inexactitudes importantes. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons que les autres informations comportent des inexactitudes importantes, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Conformément aux normes IPSAS, la direction est responsable de la préparation des états financiers, qui doivent présenter une image fidèle de la situation financière et, à ce titre, un contrôle interne déterminé par la

direction est nécessaire pour établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OMS à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'OMS ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OMS.

### **Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers**

Nous avons pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de remettre un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs en se fondant sur les états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous émettons un jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. En outre :

- a) nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification pour y faire face, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- b) nous nous familiarisons avec les éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir les procédures de vérification appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OMS ;
- c) nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction ;
- d) nous tirons des conclusions quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus à l'issue de la vérification, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de faire planer un doute important sur la capacité de l'OMS à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus de signaler dans notre rapport les informations pertinentes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport. Toutefois, certains événements ou certaines conditions pourraient amener l'OMS à cesser ses activités à l'avenir ;
- e) nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et nous déterminons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance sur plusieurs questions, dont la portée et le calendrier prévus pour la vérification et les principales conclusions de celle-ci, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

### **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

En outre, notre opinion est que les opérations de l'OMS dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'Organisation.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'Organisation.

**15 avril 2024**

**Signature de Girish Chandra Murmu  
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde**

## États financiers

### Organisation mondiale de la Santé

#### État I. État de la situation financière

Au 31 décembre 2023 (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (retraité)
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	324 639	430 091
Placements à court terme	4.2	4 492 476	4 916 482
Créances courantes	4.3	1 427 629	1 538 127
Créances sur le personnel	4.4	20 536	16 049
Stocks	4.5	170 286	178 288
Paiements anticipés et dépôts	4.6	7 079	14 685
<b>Total des actifs courants</b>		<b>6 442 645</b>	<b>7 093 722</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Créances non courantes	4.3	408 845	381 590
Placements à long terme	4.2	106 942	99 767
Immobilisations corporelles	4.7	272 091	230 978
Actifs incorporels	4.8	393	893
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>788 271</b>	<b>713 228</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>7 230 916</b>	<b>7 806 950</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Contributions reçues en avance	4.9	117 018	73 836
Dettes	4.10	89 334	68 694
Dettes envers le personnel	4.11	1 873	1 926
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	4.12	78 147	91 583
Recettes différées courantes	4.13	494 933	606 081
Passifs financiers	4.2	19 302	68 948
Autres passifs courants	4.14	190 503	158 419
Passifs interentités	4.15	858 595	852 092
Emprunts à long terme – courants	4.16	4 069	3 682
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 853 774</b>	<b>1 925 261</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts à long terme – non courants	4.16	158 828	119 319
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	4.12	275 081	365 641
Recettes différées non courantes	4.13	408 845	381 590
Autres passifs non courants	4.14	2 251	199
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>845 005</b>	<b>866 749</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>2 698 779</b>	<b>2 792 010</b>
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>			
Fonds général	6.1	4 090 401	4 630 457
États Membres – Autres	6.2	394 765	321 657
Fonds fiduciaires	6.3	46 971	62 826
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>		<b>4 532 137</b>	<b>5 014 940</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>		<b>7 230 916</b>	<b>7 806 950</b>

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

## Organisation mondiale de la Santé

### État II. État de la performance financière

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (retraité)
<b>PRODUITS</b>	5.1		
Contributions fixées		494 067	495 893
Contributions volontaires		2 745 755	3 656 450
Contributions volontaires de biens et services		55 137	146 271
Autres produits		46 478	55 000
<b>Total des produits</b>		<b>3 341 437</b>	<b>4 353 614</b>
<b>CHARGES</b>	5.2		
Dépenses liées au personnel		1 242 333	1 164 178
Fournitures et matériels médicaux		329 711	511 081
Services contractuels		1 585 009	1 337 412
Transferts et subventions		464 457	460 047
Voyages		230 820	160 912
Charges opérationnelles générales		228 704	192 977
Équipement, véhicules et mobilier		15 695	9 111
Dépréciation et amortissement		14 052	14 093
<b>Total des charges</b>		<b>4 110 781</b>	<b>3 849 811</b>
Produits financiers	5.3	247 411	94 159
<b>EXCÉDENT/DÉFICIT TOTAL POUR L'ANNÉE</b>		<b>(521 933)</b>	<b>597 962</b>

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

## Organisation mondiale de la Santé

### État III. État des variations de l'actif net/situation nette

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2023	Autres ajustements (voir la note 4.12)	Excédent/(déficit)	31 décembre 2022 (retraité)
Fonds général	6.1	4 090 401		(540 056)	4 630 457
Fonds général		4 059 401		(540 056)	4 599 457
Fonds général – Réserves		31 000			31 000
États Membres – Autres	6.2	394 765	39 130	33 978	321 657
Fonds fiduciaire	6.3	46 971		(15 855)	62 826
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS/ SITUATION NETTE</b>		<b>4 532 137</b>	<b>39 130</b>	<b>(521 933)</b>	<b>5 014 940</b>

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 – chiffres retraités (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2022 (retraité)	Autres ajustements (voir les notes 3 et 4.12) (retraité)	Excédent/(déficit) (retraité)	31 décembre 2021
Fonds général	6.1	4 630 457		545 542	4 084 915
Fonds général		4 599 457		545 542	4 053 915
Fonds général – Réserves		31 000			31 000
États Membres – Autres	6.2	321 657	1 010 084	51 914	(740 341)
Fonds fiduciaire	6.3	62 826		506	62 320
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS/ SITUATION NETTE</b>		<b>5 014 940</b>	<b>1 010 084</b>	<b>597 962</b>	<b>3 406 894</b>

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

## Organisation mondiale de la Santé

### État IV. Tableau des flux de trésorerie

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 (en milliers USD)

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (retraité)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
DÉFICIT/EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE	(521 933)	597 962
Dépréciation et amortissement	14 052	14 093
Revenus des actifs financiers présentés comme activités d'investissement	(207 374)	2 426
(Gains)/pertes non réalisés sur la réévaluation des emprunts à long terme	43 966	(46 327)
(Augmentation)/diminution des créances courantes	110 498	(273 787)
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	(4 487)	(3 078)
(Augmentation)/diminution des stocks	8 002	12 142
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des dépôts	7 606	87 945
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	(27 255)	12 098
Augmentation/(diminution) des contributions reçues en avance	43 182	(24 110)
Augmentation/(diminution) des dettes	20 640	(45 474)
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	(53)	(162)
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	(13 436)	(399)
Augmentation/(diminution) des produits différés – courants	(111 148)	124 634
Augmentation/(diminution) des autres passifs courants	32 084	(75 603)
Augmentation/(diminution) des passifs interentités	6 503	54 561
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	(51 430)	(7 260)
Augmentation/(diminution) des produits différés – non courants	27 255	(12 098)
Augmentation/(diminution) des autres passifs non courants	2 052	199
<b>Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles</b>	<b>(621 276)</b>	<b>417 762</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Revenus des actifs financiers présentés comme activités d'investissement	207 374	(2 426)
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	424 006	(353 595)
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	(7 175)	14 744
Augmentation/(diminution) des passifs financiers	(49 646)	33 353
(Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles	(54 665)	(14 212)
(Augmentation)/diminution des actifs incorporels		
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'investissement</b>	<b>519 894</b>	<b>(322 136)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – courants	387	(32)
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – non courants	(4 457)	(3 460)
<b>Flux de trésorerie nets des activités de financement</b>	<b>(4 070)</b>	<b>(3 492)</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(105 452)</b>	<b>92 134</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année</b>	<b>430 091</b>	<b>337 957</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année</b>	<b>324 639</b>	<b>430 091</b>

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

**État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels**

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 (en milliers USD)

Désignation	Budget programme 2022-2023	Budget programme révisé 2022-2023	Charges 2022 (retraité)	Charges 2023	Total des charges	Différence entre le budget programme révisé et les charges	Exécution (%)
<b>Priorité stratégique</b>							
1 Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle	1 839 879	1 929 559	748 750	953 780	1 702 530	227 029	88 %
2 Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire	845 926	1 250 543	335 036	446 171	781 207	469 336	62 %
3 Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être	424 861	455 221	134 293	176 766	311 059	144 162	68 %
4 Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays	1 253 358	1 333 098	506 487	603 736	1 110 223	222 875	83 %
Éradication de la poliomyélite	558 300	558 300	482 595	567 800	1 050 395	(492 095)	188 %
Programmes spéciaux	199 340	199 340	57 292	65 120	122 412	76 928	61 %
Opérations d'urgence et appels	1 000 000	1 000 000	1 112 104	1 200 508	2 312 612	(1 312 612)	231 %
<b>Total</b>	<b>6 121 664</b>	<b>6 726 061</b>	<b>3 376 557</b>	<b>4 013 881</b>	<b>7 390 438</b>	<b>(664 377)</b>	<b>110 %</b>
<b>Différences de base</b>							
Charges relatives au fonds de péréquation des impôts			(5 396)	10 239	4 843		
Dispositions spéciales			7 404	7 689	15 093		
Autre utilisation hors du budget programme			53 792	30 118	80 724		
<b>Total des différences de base</b>			<b>55 800</b>	<b>48 046</b>	<b>100 660</b>		
<b>Différences de calendrier</b>							
Charges d'autres exercices inscrites dans le budget programme			210 344	1 650	211 994		
<b>Total des différences de calendrier</b>			<b>210 344</b>	<b>1 650</b>	<b>211 994</b>		
<b>Total des charges au fonds général</b>			<b>3 642 701</b>	<b>4 063 577</b>	<b>7 703 092</b>		
<b>Différences relatives aux entités</b>							
Charges au fonds commun, au fonds d'entreprise, au fonds d'affectation spéciale et au fonds fiduciaire			60 839	(2 624)	58 215		
Charges en nature (biens et services)			146 271	49 828	196 099		
<b>Total des différences relatives aux entités</b>			<b>207 110</b>	<b>47 204</b>	<b>254 314</b>		
<b>Total des charges selon l'état de la performance financière (État II)</b>			<b>3 849 811</b>	<b>4 110 781</b>	<b>7 960 592</b>		

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

## 1. Notes concernant les états financiers

### Entité présentant les états financiers

L'Organisation mondiale de la Santé est une organisation intergouvernementale et une institution spécialisée du système des Nations Unies. Elle est politiquement neutre et ses activités sont impartiales. Elle s'efforce d'agir de manière transparente et est responsable envers toutes les parties prenantes. Conformément à sa Constitution (qui est entrée en vigueur le 7 avril 1948), l'OMS agit en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international. L'Organisation a son Siège à Genève (Suisse) et dans six bureaux extérieurs. L'OMS a également six bureaux régionaux et 148 bureaux de pays.

L'Organisation mondiale de la Santé dispose d'un Règlement financier et de Règles de gestion financière<sup>1</sup> qui régissent sa gestion financière. Les états financiers ne reflètent que les opérations de l'OMS, qui n'a ni filiales ni participations dans des entreprises associées ou des entités contrôlées conjointement.

### Entités non consolidées

L'OMS assure des services administratifs pour les entités non consolidées suivantes :

- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;
- Unitaid ;
- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ;
- Centre international de calcul (CIC) ;
- Assurance-maladie du personnel (SHI).

Ces entités possèdent leurs propres constitutions, statuts et structures de gouvernance. Elles établissent leurs propres états financiers, qui font l'objet d'une vérification extérieure et d'une certification distinctes. Sauf à Unitaid, l'OMS a les mêmes droits de vote que tout autre membre ou partenaire et les opérations avec ces entités sont formelles. Chaque entité a ses actifs et ses passifs propres ; en cas de dissolution, la répartition des actifs et des passifs entre membres et organisations partenaires sera déterminée suivant la constitution, les statuts et la structure de gouvernance selon une formule qui devra être définie à ce moment-là.

### Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé ont été établis sur la base de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS. L'année financière va de janvier à décembre. Les états financiers ont été établis conformément au principe du coût historique. Cependant, les placements et les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans les Normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière appropriées ont été appliquées.

Ces états financiers ont été établis en partant du principe que l'OMS est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible (IPSAS 1 – Présentation des états financiers).

---

<sup>1</sup> Voir le document WHA66/2013/REC/1, résolution WHA66.3.

### **Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères**

Sauf indication contraire, ces états financiers et les notes qui les accompagnent sont présentés en dollars des États-Unis et toutes les valeurs sont arrondies au millier près, c'est-à-dire indiquées en milliers de dollars des États-Unis.

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies sont fixés une fois par mois et révisés au bout de deux semaines en cas de fluctuations importantes.

Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Les actifs et les passifs qui ne sont pas libellés en dollars des États-Unis et qui se trouvent dans des portefeuilles de placements sont convertis en dollars des États-Unis au taux appliqué par le dépositaire à la fin du mois.

### **Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations**

La notion d'importance relative<sup>1</sup> est essentielle pour les états financiers de l'OMS. L'étude par l'Organisation de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité. Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues.

Les principales estimations et hypothèses utilisées susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs sont les suivantes : évaluation actuarielle des avantages du personnel ; sélection de la durée de vie utile et de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles ; dépréciation des actifs ; classification des instruments financiers ; évaluation des actifs de placement ; comptabilisation des produits ; et passifs et actifs éventuels.

### **États financiers**

Conformément à la Norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers), un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- état de la situation financière ;
- état de la performance financière ;
- état des variations de l'actif net/situation nette ;
- tableau des flux de trésorerie ;
- état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels ; et
- notes concernant les états financiers, comprenant une description de la base de préparation et de présentation des états financiers, un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations pertinentes.

---

<sup>1</sup> Les omissions ou les inexactitudes sont significatives si elles peuvent influencer chacune ou dans leur ensemble sur les décisions prises ou les évaluations effectuées sur la base des états financiers.

### Changements comptables futurs

Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes nouvelles ou modifiées ci-après :

Norme	Titre	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue au cours de l'année d'adoption
IPSAS 43	Contrats de location	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Remplace la norme IPSAS 13 (« Contrats de location ») et introduit pour les preneurs le modèle dit du « droit d'utilisation ». Selon le modèle du droit d'utilisation, une fois que la nouvelle norme aura été adoptée et que la validité des éventuelles dispositions transitoires aura expiré, la plupart des contrats de location devront être capitalisés, ce qui entraînera une hausse du montant des actifs capitalisés et la comptabilisation des passifs de location y afférents. L'incidence sur la performance financière annuelle devrait être globalement neutre, car l'amortissement des actifs loués et les coûts d'intérêt sur les passifs liés aux contrats de location remplaceront les charges de location actuellement comptabilisées. L'incidence que la norme IPSAS 43, une fois adoptée, aura sur les états financiers de l'OMS, y compris les conséquences des modifications apportées par la suite à d'autres normes, est en cours d'évaluation.
IPSAS 44	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Cette norme, élaborée par souci de cohérence avec la norme IFRS 5 (« Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »), indique la façon dont les actifs détenus en vue de la vente doivent être comptabilisés ainsi que la manière de présenter les activités abandonnées et les informations à fournir sur ces dernières. L'OMS ne prévoit pas que cette norme aura un impact significatif sur les états financiers consolidés.
IPSAS 45	Immobilisations corporelles	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Cette norme a été établie pour actualiser les principes tirés de la norme IPSAS 17 (« Immobilisations corporelles »), en ajoutant de nouvelles orientations pour les actifs historiques, les actifs d'infrastructure et l'évaluation des immobilisations corporelles. L'incidence des éléments de la norme IPSAS 45 relatifs aux actifs historiques et à l'évaluation des actifs acquis par le biais d'opérations sans contrepartie directe sur les états financiers de l'OMS est en cours d'étude.
IPSAS 46	Évaluation	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Cette norme a été établie pour contribuer à améliorer les orientations relatives à l'évaluation dans l'ensemble des normes IPSAS. L'OMS évalue actuellement l'incidence de la norme IPSAS 46 sur les domaines pertinents des états financiers.
IPSAS 47	Produits	1 <sup>er</sup> janvier 2026	Cette norme définit les dispositions comptables applicables aux opérations génératrices de produits dans le secteur public et remplace les normes IPSAS 9, 11 et 23. Cette norme devrait avoir une incidence significative sur les états financiers de l'OMS et l'ampleur de son impact est en cours d'évaluation. Elle aura notamment pour effet de reporter la comptabilisation des produits de toutes les contributions à objet désigné jusqu'à ce que l'OMS remplisse ses obligations. En application de la norme IPSAS 23 actuellement en vigueur, l'OMS comptabilise les produits des contributions volontaires dès la signature de l'accord de contribution correspondant. L'OMS espère qu'elle aura suffisamment de temps pour la mise en œuvre, sachant que celle-ci nécessitera probablement des ressources supplémentaires.

Norme	Titre	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue au cours de l'année d'adoption
IPSAS 48	Charges de transfert	1 <sup>er</sup> janvier 2026	<p>Cette norme définit les dispositions comptables applicables aux charges découlant d'une opération, autre que fiscale, dans le cadre de laquelle une entité fournit un bien, un service ou un autre actif à une autre entité, sans recevoir directement de bien, de service ou d'autre actif en contrepartie.</p> <p>L'OMS examine les modifications apportées à la norme, qui devrait avoir une incidence significative sur le calendrier de comptabilisation des charges au titre de la coopération financière directe, des lettres d'accord de subvention et de la mise en œuvre directe dans les états financiers de l'OMS. L'OMS espère qu'elle aura suffisamment de temps pour la mise en œuvre, sachant que celle-ci nécessitera probablement des ressources supplémentaires.</p>
IPSAS 49	Régimes de retraite	1 <sup>er</sup> janvier 2026	<p>Cette norme porte sur les dispositions comptables applicables et les obligations de reporting pour les régimes de retraite du secteur public en vue d'améliorer la transparence et la responsabilité de ces régimes.</p> <p>L'OMS est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, une entité distincte du point de vue juridique et de la présentation de l'information financière à laquelle les modifications requises par la norme s'appliquent le plus. Cette norme devrait donc avoir une incidence très limitée sur les états financiers de l'OMS et tout changement éventuel tiendra compte des autres entités des Nations Unies, y compris la Caisse commune des pensions, par l'intermédiaire du Groupe de travail des normes comptables.</p>

L'OMS continue d'évaluer l'incidence des normes susmentionnées sur les états financiers futurs avant leur date d'entrée en vigueur.

En outre, le Conseil des normes IPSAS a publié des exposés-sondages (ED), dont les suivants pourraient avoir une incidence sur les états financiers futurs de l'OMS :

Exposé-sondage	Titre	Date de publication	Incidence prévue au cours de l'année d'adoption
ED 83	Présentation d'informations sur le programme en faveur de la durabilité	Novembre 2022	<p>L'exposé-sondage 83 a pour objectif de fournir des orientations supplémentaires pour faciliter la présentation d'informations sur les programmes en faveur de la durabilité. L'OMS évalue l'impact de ces changements et estime actuellement qu'ils auront peu d'incidence sur les états financiers de l'OMS.</p>
ED 84	Contrats de location assortis de conditions avantageuses et actifs en nature assortis d'un droit d'utilisation	Janvier 2023	<p>L'exposé-sondage 84 propose de nouvelles dispositions comptables applicables aux contrats de location assortis de conditions avantageuses et aux actifs en nature assortis d'un droit d'utilisation, et constitue la deuxième phase du projet relatif aux contrats de location, dont la première est la norme IPSAS 43 ci-dessus.</p> <p>L'OMS, qui dispose de plusieurs contrats de location assortis de conditions avantageuses, estime que l'impact sur les états financiers sera non négligeable.</p>

L'OMS suit l'élaboration des exposés-sondages et participe activement aux travaux du Conseil des normes IPSAS, par l'intermédiaire du Groupe de travail des normes comptables, étant donné que leur application pourrait avoir une incidence sur les états financiers futurs.

## 2. Principales méthodes comptables

### 2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, détenus à leur valeur nominale, comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les dépôts de garantie, le papier commercial, les fonds opérant sur les marchés monétaires, ainsi que les effets et billets à court terme. Tous les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ceci englobe la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements. Il n'est pas obligatoire de demander une autorisation préalable à des tiers pour le mouvement des fonds détenus par l'OMS pour le compte d'autres entités.

### 2.2 Placements et instruments financiers

Un instrument financier est comptabilisé à partir de la date de transaction à laquelle l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles dudit instrument et jusqu'à expiration des droits de recevoir de la trésorerie correspondant à cet actif ou jusqu'à son transfert et donc jusqu'au moment où l'Organisation a transféré l'ensemble des risques et des avantages significatifs liés à la propriété de cet instrument.

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principes de la norme IPSAS 41 relatifs à l'information financière concernant les actifs financiers et, à cet égard, les critères suivants ont été pris en compte pour déterminer la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers :

- a) le modèle de gestion des actifs et des passifs financiers ; et
- b) les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers.

Ces critères de classification déterminent les bases d'évaluation à appliquer en vertu de la norme IPSAS 41 pour chaque catégorie d'actif ou de passif financier : coût amorti, juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette ou juste valeur par le biais du résultat.

Les actifs et passifs financiers ont été reclassés conformément à la norme IPSAS 41, comme suit :

Avant l'application de la norme IPSAS 41	En vertu de la norme IPSAS 41	Exemples
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat – à des fins de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Titres à revenu fixe (par exemple, obligations et certificats de dépôt) et instruments dérivés (par exemple, contrats à terme sur les devises et les swaps de taux d'intérêt).
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat – lors de la comptabilisation initiale		
Dépôts bancaires et créances	Actifs financiers au coût amorti	Dépôts à terme, intérêts créditeurs, créances fiscales, autres créances sur les placements (par exemple, créances liées à la vente d'actifs).
Dettes fournisseurs et charges à payer	Passifs financiers au coût amorti	Intérêts débiteurs, dettes sur les placements (par exemple, dettes liées à l'achat d'actifs).

**Les actifs financiers au coût amorti** sont des instruments financiers détenus dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (plutôt que de vendre l'instrument avant son échéance contractuelle pour réaliser ses variations à la juste valeur), lorsque les

conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette** sont des instruments financiers détenus dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, lorsque les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les **actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat** sont d'autres instruments qui ne sont classés ni comme actifs ou passifs financiers au coût amorti ni comme actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette.

Aucun des actifs ou passifs financiers de l'OMS n'a été classé comme étant à la juste valeur par le biais de l'actif net/situation nette.

En vertu de la norme IPSAS 41, le modèle unique de dépréciation prospective appliqué exige de comptabiliser à tout moment les pertes de crédit attendues.

La notation de crédit minimale fixée dans la politique de placements de l'OMS est de A-/A3. Le modèle de dépréciation prévu dans la norme IPSAS 41 a été appliqué aux actifs financiers au coût amorti, en particulier aux dépôts à terme et aux soldes des comptes bancaires. Les chiffres obtenus à l'issue du calcul des pertes de crédit attendues pour les dépôts à terme et les soldes bancaires n'étaient pas significatifs pour les présents états financiers et ils n'y figurent donc pas.

### 2.3 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes dues depuis 12 mois ou moins à la date de clôture, alors que les créances non courantes sont des sommes dues depuis plus de 12 mois à la date où les états financiers sont présentés.

Les contributions volontaires à recevoir sont comptabilisées en fonction des modalités de paiement spécifiées dans un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'est spécifiée, l'intégralité de la créance est comptabilisée comme échue. Les contributions fixées à recevoir sont comptabilisées au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette estimée et ne sont pas actualisées, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. L'évolution des créances douteuses est comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II).

Conformément au Statut du personnel et au Règlement du personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris celles relatives au traitement, à l'allocation pour frais d'études des enfants et au loyer. Ces avances ayant une durée initiale inférieure à 12 mois, leur valeur comptable est une approximation de la juste valeur.

### 2.4 Stocks

L'OMS comptabilise comme stocks des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les stocks sont évalués en fonction i) de leur coût ; ou ii) de leur valeur nette réalisable – en prenant le montant le plus bas des deux –, sur la base d'une moyenne pondérée. L'inventaire des stocks est effectué une

fois par an. Les frais de conditionnement, de fret et d'assurance sont calculés sur la base de la valeur totale des achats en stock et ajoutés à la valeur du stock en appliquant un taux de 10 %.

Lorsque les stocks ont été acquis par le biais d'opérations sans contrepartie directe (stocks reçus en don comme contribution en nature), la valeur est déterminée en fonction de la juste valeur des biens objet du don à la date de leur acquisition.

Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est comptabilisée comme charge. Les stocks périmés, abîmés ou inutilisables et évalués au total à 50 000 USD ou plus par entrepôt sont sortis du bilan.

## **2.5 Paiements anticipés et dépôts**

Les paiements anticipés sont des sommes payées à des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Les dépôts sont des montants payés à titre de garantie pour la location de bureaux et aux prestataires de services essentiels. Les dépôts et les paiements anticipés sont enregistrés au coût.

## **2.6 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles dont la valeur est égale ou supérieure à 5000 USD sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'état de la situation financière. Les immobilisations acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. L'OMS considère que les actifs de ce type ne sont pas générateurs de trésorerie. Le coût historique comprend le coût d'achat et tous les autres coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état ainsi que l'estimation initiale des frais de démantèlement et de remise en état du site. Les frais de conditionnement, de fret et d'assurance sont calculés en appliquant un taux de 10 % sur le prix d'achat, puis ajoutés à la valeur de l'actif pour les achats non locaux. Les actifs qui sont achetés par l'OMS pour des tiers qu'elle ne contrôle pas sont passés en charges à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées.

Les biens immobiliers (terrains) qui font l'objet d'accords de droit d'utilisation ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière, mais indiqués dans la note 4.7. Les espaces de bureaux correspondant à des contributions en nature sont comptabilisés dans l'état de la performance financière, à la note 5.1.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie utile de l'actif. Les terrains ne sont pas soumis à amortissement. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen annuel pour déterminer si elles sont dépréciées. Compte tenu de l'utilisation prévue des immobilisations corporelles, celles-ci ne devraient pas avoir de valeur résiduelle après avoir été complètement amorties. Les constructions en cours ne sont pas amorties car elles ne peuvent pas encore être utilisées. La date de début de l'amortissement dépend de la date de mise en service. Lorsque la mise en service intervient entre le 1<sup>er</sup> et le 15 du mois, l'amortissement porte sur le mois complet ; lorsqu'elle intervient à compter du 16 du mois, l'amortissement commence à partir du mois suivant.

La valeur des actifs historiques (y compris des œuvres d'art que l'Organisation a reçues en don) n'est pas comptabilisée en tant qu'actif dans l'état de la situation financière.

La vie utile estimée des catégories d'actifs incluses dans les immobilisations corporelles est calculée comme suit :

Catégorie d'actifs	Vie utile estimée (en années)
Terrains	s. o.
Constructions – définitives	60
Constructions – provisoires	5
Mobilier, agencements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipement de bureau	3
Matériel de communication	3
Matériel audiovisuel	3
Matériel informatique	3
Équipement réseau	3
Matériel de sécurité	3
Autres équipements	3
Constructions en cours	Pas d'amortissement

La cession d'immobilisations corporelles entraîne un gain ou une perte lorsqu'il y a une différence entre le produit de la cession et la valeur comptable. Ces gains ou pertes sont comptabilisés comme excédent ou déficit dans l'état de la performance financière.

Les améliorations sont capitalisées lorsqu'elles entraînent un allongement de la durée de vie utile de l'actif ou l'ajout d'un espace utilisable. La valeur résiduelle de l'actif et le coût des améliorations seront amortis sur la durée de vie utile ajustée (durée de vie restante). Les frais de réparation et de maintenance normaux sont passés en charge au cours de l'année où ils sont engagés.

## 2.7 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont indiqués au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le seuil de comptabilisation des actifs incorporels est de 100 000 USD. Les actifs incorporels acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'amortissement est déterminé sur toute la vie utile estimée des actifs selon la méthode linéaire. Les actifs incorporels de l'OMS sont censés avoir une valeur résiduelle nulle dans la mesure où ils ne sont ni vendus ni transférés à la fin de leur vie utile. La dépréciation des actifs incorporels est examinée chaque année.

Les logiciels sur le cloud sont utilisés dans le cadre d'abonnements et ne sont pas contrôlés par l'Organisation. Les coûts de configuration ou de personnalisation de logiciels en tant que services sur le cloud sont comptabilisés comme charges opérationnelles à réception des services. Les frais des abonnements non annulables sont comptabilisés à la date de facturation.

La vie utile estimée des logiciels acquis auprès de tiers est comprise entre deux et six ans.

## 2.8 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur (l'Organisation), pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Chaque contrat de location est examiné pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les écritures comptables et les informations correspondantes sont ajoutées pour les contrats de location dont le seuil de comptabilisation est supérieur à 50 000 USD par an.

Les contrats de location conclus pour du matériel ou pour des espaces de bureaux sont classés comme des contrats de location simple à moins qu'ils n'aient pour effet de transférer l'ensemble des risques et des avantages

significatifs liés à la propriété. Les frais de location pour les contrats de location simple sont comptabilisés comme charges opérationnelles générales dans l'état de la performance financière, suivant les conditions contractuelles pour la période concernée, de sorte à rendre compte de la façon dont les avantages pour l'OMS s'échelonnent dans le temps.

Lorsque l'OMS est le bailleur, les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits des activités ordinaires de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. L'ensemble des coûts, y compris l'amortissement, encourus pour que les produits locatifs soient acquis, sont comptabilisés en charges.

## **2.9 Contributions reçues en avance et produits différés**

Les contributions reçues en avance correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques –, en vertu desquels des contributions sont reçues en avance par rapport aux montants dus.

Les produits différés correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques. Des produits différés sont comptabilisés quand :

- un accord contractuel est confirmé par écrit par l'Organisation et le contributeur ; et
- les fonds sont affectés et dus pour un exercice futur.

Les produits différés incluent aussi les avances correspondant à des opérations avec contrepartie directe (voir la note 2.15).

Ils sont présentés comme courants s'ils sont dus dans un délai d'un an et comme non courants s'ils sont dus un an ou plus après la date de clôture.

## **2.10 Dettes et passifs opérationnels**

Les dettes sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services que l'OMS a reçus et qui lui ont été facturés, mais qu'elle n'a pas encore payés.

Les passifs opérationnels sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services qui ont été reçus, mais qui n'ont été ni facturés à l'OMS ni payés.

Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

## **2.11 Avantages du personnel**

L'OMS comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ; et
- les indemnités de fin de contrat.

### **Avantages du personnel à court terme**

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont en principe soldés dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les employés concernés ont exercé leurs fonctions. Ils incluent les avantages liés à l'exercice des fonctions, les absences rémunérées (par exemple, les congés payés tels que les congés annuels), les autres avantages à court terme et la part courante des avantages à long terme dont bénéficient les employés en poste. Une charge est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel fournit des services ouvrant droit à avantages. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et correspond au montant versé ou devant l'être pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, les passifs ne sont pas actualisés en fonction de la valeur temps de l'argent et sont présentés comme des passifs courants.

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les régimes de retraite, les soins médicaux postérieurs à l'emploi, les allocations de rapatriement et les autres sommes forfaitaires à payer après la cessation de l'emploi. On classe les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comme régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

### **Régimes à cotisations définies**

S'agissant des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, l'obligation est déterminée par les cotisations à payer pour l'année en question et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la charge.

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS a considéré la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (« Avantages du personnel »). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière (État II).

### **Régimes à prestations définies**

Les régimes à prestations définies de l'OMS comprennent l'assurance-maladie après la cessation de service et le Fonds spécial d'indemnisation. L'obligation de l'OMS au regard des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par les employés en raison des services fournis pendant l'exercice en cours et les exercices précédents. L'obligation est actualisée afin de déterminer sa valeur actuelle et indiquée à la fin de l'année, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et compte tenu des ajustements relatifs aux coûts de services passés non comptabilisés. Ce calcul est effectué chaque année par un actuaire indépendant qualifié, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés présentant une notation de crédit de qualité et des dates d'échéance proches des conditions des obligations de paiement. Les

gains et pertes actuariels résultant d'ajustements à titre prospectif et des effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement dans les actifs nets/la situation nette, au cours de l'année où ils surviennent. Toute autre variation du passif lié à ces obligations est comptabilisée comme excédent ou comme déficit dans l'état de la performance financière, au cours de l'année où elle survient.

#### **Autres avantages du personnel à long terme**

Les obligations au titre des autres avantages du personnel à long terme correspondent à des prestations, ou à des fractions de prestations, qui ne sont pas à régler dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les employés concernés ont exercé leurs fonctions. Ces avantages incluent les montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation et l'assurance-accidents et maladie. Ils sont mesurés à la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés si les paiements et l'impact de l'actualisation sont jugés significatifs. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

#### **Indemnités de fin de contrat**

Les indemnités de fin de contrat sont comptabilisées comme charges uniquement lorsque l'OMS est manifestement engagée, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan officiel détaillé tendant soit à mettre fin à l'engagement du membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, soit à octroyer des indemnités de fin de contrat à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat réglées dans les 12 mois sont comptabilisées selon le montant qui devrait être payé, en appliquant les mêmes critères comptables que pour les avantages à court terme.

#### **2.12 Passifs interentités**

Les passifs interentités correspondent à des soldes de trésorerie détenus par l'OMS pour le compte d'entités hébergées (voir les notes 4.2 et 4.15).

#### **2.13 Provisions, passifs éventuels et engagements**

##### **Provisions**

Des provisions sont constituées par rapport à des passifs et des charges futurs correspondant pour l'OMS à des obligations juridiques ou implicites découlant d'événements passés, qu'elle devra probablement régler.

##### **Passifs éventuels**

Un passif éventuel est en principe indiqué, sauf si sa réalisation est jugée peu probable. Si celle-ci devient probable, une provision est comptabilisée pour l'année au cours de laquelle la probabilité a changé.

##### **Engagements**

Les engagements correspondent aux charges et passifs à venir au titre de contrats conclus à la date de clôture des comptes, et auxquels l'OMS peut difficilement se soustraire dans le cours normal de ses activités. Ils s'entendent hors engagements relatifs aux contrats de travail. Ces engagements sont indiqués et incluent :

- les engagements en capital, soit le montant total des charges en capital ayant fait l'objet d'un contrat sans toutefois être comptabilisées comme payées ou couvertes en fin d'année ;
- les contrats de fourniture de biens et de services dont l'OMS attend qu'ils lui soient livrés ou fournis dans le cadre de ses activités ordinaires ;
- les paiements minimaux non annulables exigibles au titre de contrats de location ;

- les autres engagements non annulables.

## 2.14 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'une entrée d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable et lorsqu'on dispose de suffisamment d'informations pour évaluer cette probabilité.

## 2.15 Produits

Les produits comprennent les flux entrants bruts d'avantages économiques ou de potentiel de service reçus et à recevoir par l'OMS au cours de l'année, et représentent une augmentation de l'actif net/situation nette. L'Organisation comptabilise les produits suivant les critères établis dans la norme IPSAS 1 (« Présentation des états financiers »), la norme IPSAS 9 (« Produits des opérations avec contrepartie directe ») et la norme IPSAS 23 (« Produits des opérations sans contrepartie directe »).

Les principales sources de produits pour l'OMS sont notamment les suivantes :

### Produits sans contrepartie directe

- **Contributions fixées.** Les produits provenant des contributions des États Membres et des Membres associés sont comptabilisés au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé.
- **Contributions volontaires.** Les produits correspondant à une contribution volontaire sont comptabilisés au moment de la signature d'un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsque i) l'accord est dit « assorti de conditions » ; ou ii) le montant total est indicatif ou n'est pas mentionné dans l'accord et n'est confirmé qu'au moment du déblocage des fonds, l'OMS n'a pas la maîtrise de la ressource et ne comptabilise les recettes et les créances qu'à réception des liquidités. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'a été spécifiée par le contributeur ou lorsque la contribution est à payer au cours de l'année comptable, les recettes correspondantes sont comptabilisées pendant l'exercice en cours. Lorsque la contribution est à payer après la fin de l'année, le montant correspondant est comptabilisé au passif, comme produit différé. Lorsque la date de début du contrat est postérieure au 31 décembre, les produits sont comptabilisés au cours de l'année comptable suivante.
- **Contributions de biens et services.** Les contributions de biens et services sont enregistrées pour un montant égal à leur juste valeur sur le marché, laquelle est déterminée au moment de l'acquisition, sur la base d'un accord passé avec le contributeur et après confirmation de la réception des biens ou des services par le centre budgétaire concerné. Une écriture correspondant à la charge est passée au moment où les contributions de biens et services sont comptabilisées comme produits. Les contributions en nature découlant d'accords de droits d'utilisation sont comptabilisées comme produits et charges à la juste valeur du droit d'utilisation des actifs.

Les produits provenant des contributions fixées sont indiqués nets de la dépréciation de créances. Les produits provenant des contributions volontaires sont indiqués nets de la dépréciation de créances et des remboursements.

### Produits avec contrepartie directe

- **Achats remboursables, concessions, fonds de roulement des ventes et autres produits avec contrepartie directe.** Les produits provenant des achats remboursables effectués pour le compte d'États Membres, les produits provenant de la vente de biens ou de services et les rétributions versées par les fabricants pour les services de préqualification sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs

et/ou un potentiel de service iront à l'OMS et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. La charge correspondante est comptabilisée la même année.

## 2.16 Charges

Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de la période de référence sous forme de sorties ou de consommation d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette. L'OMS comptabilise les charges au moment où elle reçoit les biens ou les services (principe de l'exécution) et où elle les accepte, et non au moment du versement de liquidités ou équivalent.

## 2.17 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des produits et des charges. Le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise et le fonds fiduciaire assurent une ventilation correcte des produits et des charges. Les virements entre fonds, qui entraîneraient une double comptabilisation de produits et/ou de charges, sont éliminés au moment de la consolidation. Les virements à l'intérieur d'un fonds, concernant par exemple les dépenses d'appui aux programmes à l'intérieur du fonds général, sont également éliminés.

### Fonds général

Les comptes regroupés dans ce fonds servent à faciliter l'exécution du budget programme. Le fonds général comprend les éléments suivants :

- **Fonds des contributions fixées.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des contributions fixées des États Membres, ainsi que d'autres recettes diverses.
- **Fonds de péréquation des impôts.** Conformément à la résolution WHA21.10 (1968), dans laquelle l'Assemblée de la Santé a décidé d'établir un fonds de péréquation des impôts, les contributions fixées de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions fixées à appliquer dans le cas des États Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des sommes perçues au titre de l'imposition du personnel, les montants portés au crédit du fonds étant répartis au nom de chacun des États Membres, et ce au prorata de la contribution de chaque État Membre pour l'exercice financier correspondant. Dans le cas des États Membres qui imposent leurs ressortissants, ou d'autres personnes imposables, sur les émoluments versés par l'Organisation, les sommes portées au crédit de l'État Membre sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui. Les montants imputés sont utilisés par l'Organisation pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés, conformément à la résolution WHA21.10.
- **Fonds de roulement.** Ce fonds a été créé pour permettre l'exécution du budget programme en attendant la réception des arriérés de contributions fixées. Conformément à l'article VII du Règlement financier, l'exécution de la partie du budget financée par les contributions fixées peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'OMS, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Les sommes ainsi avancées sont remboursées au fur et à mesure du recouvrement des arriérés de contributions fixées, les emprunts internes étant remboursés avant les montants provenant du fonds de roulement. Conformément à la résolution WHA74.3 (2021), le niveau du fonds de roulement a été fixé à 31 millions USD pour 2022-2023, comme indiqué dans la note 6.1.a.
- **Fonds volontaire.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des fonds suivants :
  - compte des contributions volontaires de base ;

- fonds des contributions volontaires de base ;
- fonds des contributions volontaires à objet désigné ;
- fonds de réserve pour les situations d'urgence. Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il sert à assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain ;
- Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR) ;
- Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP) ;
- fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration ;
- fonds des dépenses d'appui aux programmes ;
- fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises ;
- fonds des redevances pour les services. Ce fonds a été créé afin d'enregistrer et de rapporter les sommes facturées à des fabricants pour l'évaluation de la qualité, de l'innocuité et de l'efficacité de produits médicaux (vaccins, médicaments ou produits de diagnostic) en vue de leur préqualification ;
- fonds pour la chaîne d'approvisionnement. Ce fonds a été créé pour gérer l'initiative en faveur de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Il sert à enregistrer et à rapporter les ventes de stocks à des tiers.

#### États Membres – Autres

Ce fonds rassemble les comptes suivants :

- **Fonds commun.** Ce fonds indique les mouvements des actifs et des passifs de l'Organisation consécutifs à des modifications de certains éléments tels que les stocks, l'ajustement des actifs fixes, l'ajustement des constructions en cours, l'amortissement, les gains et pertes sur les placements et les gains et pertes au change.
- **Fonds d'entreprise.** Ce fonds comporte les comptes qui génèrent des produits autonomes. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans les rapports au titre du budget programme, mais sont présentés dans les états financiers consolidés de l'Organisation. Le fonds général comprend les éléments suivants :
  - **Fonds pour l'assurance-accidents et maladie.** Ce fonds a été créé en tant que mécanisme d'autoassurance afin de couvrir les membres du personnel en cas d'accident ou de maladie ;
  - **Autres fonds d'entreprise.** Ces fonds servent à gérer les activités hors budget programme au moyen d'un mécanisme d'autofinancement.
- **Fonds d'affectation spéciale.** Les comptes regroupés dans ce fonds correspondent aux virements du fonds général ou à des crédits ouverts par l'Assemblée de la Santé. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans les rapports au titre du budget programme, mais sont présentés dans les états financiers consolidés de l'Organisation. Le fonds d'affectation spéciale comprend ce qui suit :
  - **Fonds pour les infrastructures.** Ce fonds a été créé par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA70(16) (2017) afin de rassembler les informations relatives au fonds immobilier et celles concernant le fonds pour la technologie de l'information ;
  - **Fonds de l'Assurance-maladie du personnel.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter le passif net de l'Organisation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les cotisations des retraités ;

- **Fonds spécial d'indemnisation.** Ce fonds a été créé par le Directeur général pour payer les prestations périodiques auxquelles les membres du personnel ont droit conformément aux règles d'indemnisation en cas de traumatisme, de décès ou de maladie imputable au service. Il peut être alimenté par les fonds alloués pour couvrir le coût de l'emploi des membres du personnel et par des intérêts créditeurs ;
- **Fonds pour les paiements de fin de contrat.** Ce fonds a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les intérêts créditeurs ;
- **Autres fonds d'affectation spéciale.** Il s'agit de fonds administratifs internes créés pour payer certains avantages du personnel et financer certaines activités opérationnelles.

### Fonds fiduciaire

Ce fonds regroupe les actifs détenus par l'OMS en tant que dépositaire ou agent d'exécution pour autrui et dont elle ne peut pas se servir pour financer ses programmes. Il englobe les actifs des partenariats administrés par l'Organisation et dont le budget n'est pas approuvé par l'Assemblée de la Santé. Ce fonds, qui n'a pas contribué au budget programme 2022-2023, contenait les éléments suivants au 31 décembre 2023 :

- Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé ;
- Fonds de l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé ;
- Fonds du Projet spécial élargi pour l'élimination des maladies tropicales négligées ;
- Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ;
- Fonds de l'Association du personnel ;
- Fonds de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ; et
- Fonds de contributions volontaires pour la santé en faveur des petits États insulaires en développement.

### 2.18 Information sectorielle

En vue d'évaluer ses performances passées du point de vue de la réalisation des objectifs et de l'utilisation des ressources, l'OMS classe toutes ses activités en se fondant sur sa structure régionale. Les produits, les charges, les actifs et les passifs sont rapportés par bureau principal (Région). L'utilisation des bureaux principaux est conforme aux décisions prises par les États Membres et le Secrétariat en ce qui concerne l'allocation des ressources. Les informations sectorielles sont données par bureau principal, car c'est ainsi que le budget programme de l'OMS est présenté. En outre, chaque Directeur régional ou Directrice régionale est responsable des résultats obtenus et de la gestion des actifs et des passifs.

### 2.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (État IV) est préparé suivant la méthode indirecte.

## 2.20 Comparaison avec le budget

Le budget et la comptabilité de l'OMS reposent sur des bases différentes. Les budgets de l'Organisation sont établis sur la base de la comptabilité de caisse modifiée et non sur la base de la comptabilité d'exercice prévue dans les Normes IPSAS. En outre, les budgets sont établis pour deux ans.

Alors que les états financiers couvrent l'ensemble des activités de l'OMS, les budgets ne sont approuvés par l'Assemblée mondiale de la Santé que pour le fonds général. Il n'y a pas de budget approuvé pour les autres fonds. Tous les fonds sont administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière. C'est pourquoi le total des dépenses effectives portées au budget du fonds général diffère du total des charges aux fins de la comptabilité financière.

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (« Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers »), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, à la présentation, au calendrier et à l'entité (voir la note 7).

Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

La Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le budget programme 2022-2023 en adoptant la résolution WHA74.3 (2021). Le budget programme 2022-2023 a été révisé par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé moyennant l'adoption de la résolution WHA75.5 (2022). L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) permet de comparer le budget final aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Comme le budget et les états financiers sont établis sur des bases différentes, la note 7 indique un rapprochement entre les montants réels présentés dans l'État V et ceux présentés dans le tableau des flux de trésorerie (État IV).

### 3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes

#### Retraitement des soldes : décomptabilisation des actifs incorporels

Conformément à la méthode comptable de l'OMS relative aux actifs incorporels, exposée à la note 2.7, les logiciels sur le cloud sont utilisés dans le cadre d'abonnements et ne sont pas contrôlés par l'Organisation. Les coûts de configuration ou de personnalisation de logiciels en tant que services sur le cloud sont comptabilisés à réception des services.

En 2023, deux logiciels sur le cloud en cours de développement, d'une valeur comptable de 5,3 millions USD au 31 décembre 2022, dont 2,1 millions USD correspondaient à un logiciel développé en 2022 et 3,2 millions USD à un logiciel développé en 2021 et les années précédentes, ont été comptabilisés compte actifs incorporels. Selon la méthode comptable susmentionnée, ces coûts doivent être comptabilisés comme charges au cours des exercices financiers où ils ont été engagés.

Les présents états financiers ont été ajustés pour que ces actifs incorporels soient comptabilisés comme charges. Conformément à la Norme IPSAS 3 (« Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »), les soldes rapportés au 31 décembre 2022 ont été retraités comme suit :

État	Catégorie	Poste de l'état financier	31 décembre 2022	Ajustement	31 décembre 2022 (retraité)	Note
État I	Actifs	Actifs incorporels : logiciels en cours de développement	5 338	(5 338)		4.8
État II	Charges	Matériel, véhicules et mobilier	6 973	2 138	9 111	5.2
État III	Actifs nets	États Membres – autres : autres ajustements	1 013 284	(3 200)	1 010 084	6.2

Ces ajustements ont entraîné une baisse de 5,3 millions USD de l'actif net/situation nette au 31 décembre 2022.

## 4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière

### 4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les fonds opérant sur les marchés monétaires, les dépôts de garantie, les dépôts bancaires, ainsi que les placements à court terme extrêmement liquides dont l'échéance initiale est de trois mois au moins à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie servent à répondre aux besoins à court terme de l'Organisation plutôt qu'à réaliser des placements à long terme. Ils sont détenus pour le compte de l'Organisation et sont répartis entre le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise, le fonds fiduciaire ainsi que les entités étrangères à l'OMS et administrées par elle. Les chiffres englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie par bureau principal sont indiqués à la **note 8.1**.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Trésorerie en banque, dans des comptes de placement, en transit et en caisse <sup>1</sup>	80 000	84 464
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	244 639	345 627
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>324 639</b>	<b>430 091</b>

### 4.2 Placements et instruments financiers

Les méthodes comptables relatives aux placements et aux instruments financiers sont exposées en détail dans la note 2.2.

L'Organisation possède un portefeuille de dépôts bancaires à terme géré en interne, quatre portefeuilles de placements composés d'instruments financiers (administrés par des gestionnaires de placements externes et consistant principalement en des placements à rendement fixe), un placement dans un fonds du marché monétaire à court terme géré en externe et un placement dans un fonds à revenu fixe à long terme géré en externe.

Les placements sont effectués conformément à la politique de placements approuvée et en consultation avec le Comité consultatif sur les placements de l'OMS, et le rendement des portefeuilles de placements est évalué d'après la méthode de la juste valeur.

Les objectifs du placement des fonds de l'OMS sont les suivants :

- la préservation du capital. La préservation du capital est d'une importance cruciale et constitue l'objectif principal de la politique de placements ;
- le maintien de liquidités suffisantes afin de pouvoir régler les dettes à temps ; et
- l'optimisation du rendement des revenus, compte tenu des exigences susmentionnées en matière de préservation du capital et de liquidités.

La qualité, la sécurité et la liquidité des placements sont toujours plus importantes que le taux de rendement.

<sup>1</sup> La trésorerie en banque en 2023 comprend un ajustement de 20 000 USD correspondant à des différences de change relatives à des exercices antérieurs.

L'OMS a intégré dans ses mandats de placement des principes exigeants qui tiennent compte des effets des placements sur l'environnement, la société et la gouvernance. Les entreprises qui tirent plus de 5 % de leurs revenus des secteurs suivants ont été exclues des placements :

- tabac ;
- armements ;
- réserves et extraction de combustibles fossiles ;
- alcool ;
- jeux d'argent et de hasard ;
- divertissement pour adultes.

Les liquidités et les placements de l'OMS sont mêlés à ceux du fonds de l'Assurance-maladie du personnel, de l'ONUSIDA, d'Unitaid et du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) (voir la note 4.15). Les placements de l'OMS comprennent les dépôts à terme gérés directement par la trésorerie de l'OMS, ainsi que les obligations et d'autres placements à court terme à rendement fixe et sur le marché monétaire, gérés par des gestionnaires de placements internationaux agréés de qualité. Les montants totaux placés pour le compte d'autres entités sont les suivants :

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Assurance-maladie du personnel (SHI)	56 703	99 235
Centre international de calcul (CIC)	38 745	37 508
Facilité internationale d'achat de médicaments (Unitaid)	618 399	550 541
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	144 748	164 808
<b>Total des passifs interentités</b>	<b>858 595</b>	<b>852 092</b>

Si on applique aux soldes interentités pour les entités hébergées les proportions relatives de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des passifs financiers par rapport aux totaux, les chiffres des placements pour chaque entité hébergée peuvent être présentés comme suit :

Désignation	OMS	SHI	CIC	Unitaid	ONUSIDA	Total
	en milliers USD					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	266 539	3 837	2 622	41 846	9 795	324 639
Placements à court terme	3 688 527	53 094	36 279	579 041	135 535	4 492 476
Passifs financiers	(15 848)	(228)	(156)	(2 488)	(582)	(19 302)
<b>Total</b>	<b>3 939 218</b>	<b>56 703</b>	<b>38 745</b>	<b>618 399</b>	<b>144 748</b>	<b>4 797 813</b>

Le tableau ci-après présente une analyse des placements de l'Organisation.

## Placements et instruments financiers (en milliers USD)

Désignation	Fonds gérés en interne	Fonds gérés en externe	Contrats de couverture du risque de change <sup>a</sup>	Total général au 31 décembre 2023	Total général au 31 décembre 2022
<b>Placements relevant des actifs courants</b>					
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements</b>					
Actifs financiers au coût amorti	210 701	14 424		225 125	215 063
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat		19 514		19 514	130 564
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements</b>	<b>210 701</b>	<b>33 938</b>		<b>244 639</b>	<b>345 627</b>
<b>Placements à court terme</b>					
Actifs financiers au coût amorti	1 135 994			1 135 994	2 008 138
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	34	3 290 882	15 679	3 306 595	2 842 664
Créances sur les placements <sup>b</sup>	22 703	27 184		49 887	65 680
<b>Total des placements à court terme</b>	<b>1 158 731</b>	<b>3 318 066</b>	<b>15 679</b>	<b>4 492 476</b>	<b>4 916 482</b>
<b>Total des placements relevant des actifs courants</b>	<b>1 369 432</b>	<b>3 352 004</b>	<b>15 679</b>	<b>4 737 115</b>	<b>5 262 109</b>
<b>Placements relevant des actifs non courants</b>					
<b>Placements à long terme</b>					
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat		106 942		106 942	99 767
<b>Total des actifs à long terme</b>		<b>106 942</b>		<b>106 942</b>	<b>99 767</b>
<b>Total des placements relevant des actifs non courants</b>		<b>106 942</b>		<b>106 942</b>	<b>99 767</b>
<b>Passifs financiers relevant des actifs courants</b>					
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	(6 482)	(3 398)	(490)	(10 370)	(32 760)
Dettes sur les placements <sup>b</sup>		(8 932)		(8 932)	(36 188)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(6 482)</b>	<b>(12 330)</b>	<b>(490)</b>	<b>(19 302)</b>	<b>(68 948)</b>
<b>Total des passifs financiers relevant des actifs courants</b>	<b>(6 482)</b>	<b>(12 330)</b>	<b>(490)</b>	<b>(19 302)</b>	<b>(68 948)</b>
<b>Total des placements – net</b>	<b>1 362 950</b>	<b>3 446 616</b>	<b>15 189</b>	<b>4 824 755</b>	<b>5 292 928</b>

<sup>a</sup> Les contrats de couverture du risque de change portent sur les créances et les dettes.

<sup>b</sup> Au coût amorti.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements

Les actifs financiers dont la date d'échéance est inférieure ou égale à trois mois au moment de l'acquisition sont classés comme trésorerie et équivalents de trésorerie et sont détaillés ci-dessous.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs financiers au coût amorti	225 125	215 063
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	19 514	130 564
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements</b>	<b>244 639</b>	<b>345 627</b>

### Placements à court terme

Les fonds détenus à court terme pour financer la mise en œuvre de programmes sanitaires sont placés sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée.

Les placements inclus dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus.

Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe désignés à la juste valeur par le biais du résultat sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an.

Pour des raisons stratégiques, les gestionnaires externes de ces portefeuilles de placements peuvent parfois décider de porter temporairement la durée moyenne des portefeuilles à un peu plus d'un an. Ces actifs financiers resteront classés comme placements à court terme à moins que l'horizon temporel du portefeuille et la durée de son indice de référence n'aient été portés à plus d'un an.

La rubrique « Autres créances » inclut les recettes perçues sur les placements et les créances sur les placements qui ont été vendus avant le 31 décembre 2023, mais dont le règlement est intervenu après.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs financiers au coût amorti	1 135 994	2 008 138
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	3 306 595	2 842 664
Créances sur les placements	49 887	65 680
<b>Total des placements à court terme</b>	<b>4 492 476</b>	<b>4 916 482</b>

### Dépôts à terme

Les dépôts à terme comprennent les dépôts à terme avec couverture dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis qui peuvent produire des intérêts supérieurs quand les taux de change à terme sont favorables. Pour ces dépôts en devises, le risque lié au taux de change était intégralement couvert par des contrats à terme sur les monnaies.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dépôts à terme en dollars des États-Unis	905 000	1 400 000
Dépôts à terme en autres monnaies	230 994	608 138
<b>Total des dépôts à terme</b>	<b>1 135 994</b>	<b>2 008 138</b>

### Placements à long terme

Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat qui se trouvent dans le portefeuille de placements servant à financer le fonds des paiements de fin de contrat sont classés comme placements à long terme compte tenu de l'horizon temporel du portefeuille et de la durée de son indice de référence, qui sont tous les deux supérieurs à un an. La majorité de ces actifs financiers sont placés dans un fonds obligataire mondial géré en externe.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	106 942	99 767
<b>Total des placements à long terme</b>	<b>106 942</b>	<b>99 767</b>

### Passifs financiers

Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat » proviennent d'opérations dérivées telles que les contrats à terme sur les devises et les swaps de taux d'intérêt, dont :

- les contrats dérivés négociés par les gestionnaires de portefeuille afin d'ajuster les risques de change et de taux d'intérêt et les positions des portefeuilles ; et
- des contrats de change à terme conclus par l'OMS pour couvrir le risque de change lié aux dépenses futures.

Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « Dettes fournisseurs et charges à payer » sont d'autres passifs financiers liés à des placements, y compris les actifs acquis avant le 31 décembre 2023 et réglés après cette date.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	10 370	32 760
Dettes sur les placements	8 932	36 188
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>19 302</b>	<b>68 948</b>

### Hiérarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur correspond à la catégorisation des prix du marché pour indiquer la facilité relative avec laquelle la valeur des placements détenus par l'OMS peut être réalisée.

La majorité des instruments financiers détenus par l'OMS sont cotés sur des marchés actifs et sont classés au niveau 1. Les instruments dérivés qui font l'objet d'opérations de gré à gré sont classés au niveau 2, car leur juste valeur est observable – directement par le prix ou indirectement après avoir été dérivée du prix. Les instruments classés au niveau 2 sont les contrats à terme sur les devises et les contrats dérivés dans les portefeuilles gérés en externe.

Désignation	Niveau 1	Niveau 2	Total
	en milliers USD		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements</b>			
Actifs financiers au coût amorti			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	19 514		19 514
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements</b>	<b>19 514</b>		<b>19 514</b>
<b>Placements à court terme</b>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	3 287 599	15 971	3 303 570
<b>Total des placements à court terme</b>	<b>3 287 599</b>	<b>15 971</b>	<b>3 303 570</b>
<b>Placements à long terme</b>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	106 942		106 942
<b>Passifs financiers</b>			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat		(10 370)	(10 370)
<b>Total</b>	<b>3 414 055</b>	<b>5 601</b>	<b>3 419 656</b>

## Gestion des risques

L’OMS est exposée à certains risques financiers, dont le risque de crédit, le risque lié aux taux d’intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des placements. Elle a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l’OMS, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Certains portefeuilles sont gérés par des administrateurs externes désignés par l’Organisation pour agir selon un mandat défini. Le Comité consultatif sur les placements examine régulièrement les politiques de placement, la performance des placements et les risques pour chaque portefeuille. Ce comité, composé de spécialistes externes, peut faire des recommandations au Directeur général.

## Nature des instruments financiers

Les instruments sont classés comme suit :

**Placements à court terme.** Il s’agit de sommes placées sur le marché monétaire et en obligations à court terme d’État, d’organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée.

**Placements à long terme.** Il s’agit de fonds gérés pour le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée. Ils sont placés en obligations à moyen et à long terme d’État, d’organisations et de sociétés de qualité, et dans un fonds indicial mondial d’obligations géré en externe.

## Risque de crédit

Afin de limiter le risque de crédit par rapport à toute contrepartie, les placements de l’OMS sont très diversifiés. Les sommes sont placées auprès d’un large éventail de contreparties, sur la base de limites minimales en ce qui concerne la qualité du crédit et de limites maximales s’agissant de l’exposition au risque pour chaque contrepartie, conformément à ce qui est précisé dans les mandats de placement. Ces limites s’appliquent à la fois aux portefeuilles gérés en interne par l’Unité Trésorerie de l’Organisation et aux portefeuilles gérés par des administrateurs externes. L’Unité Trésorerie contrôle l’exposition totale au risque vis-à-vis des contreparties pour l’ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe.

Pour minimiser le risque de crédit et le risque de liquidité pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes dont la notation de crédit, attribuée par des agences de premier plan, est bonne. L'Unité Trésorerie examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières approuvées et agit sans tarder lorsqu'une notation est abaissée. Les placements ayant une notation de crédit à long terme s'établissent comme suit :

Catégorie de notation minimum	Valeur totale des actifs
	En milliers USD
AAA	506 537
AA+	1 178 647
AA	59 352
AA-	301 769
A+	226 947
A	202 331
A-	271 525
Pas de notation	676 569
<b>Total</b>	<b>3 423 677</b>

Lorsque les principales agences de notation n'évaluent pas la qualité des placements et des titres (par exemple les titres à revenu fixe émis par des entités souveraines, les obligations hypothécaires garanties émises par des institutions et des fonds de placement soutenus par des entités souveraines), l'Unité Trésorerie s'assure que la notation des émetteurs des dépôts et des titres ainsi que des titres composant les fonds de placement est égale ou supérieure à un seul A, qui est le minimum requis pour les placements de l'OMS conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour les administrateurs externes de placements, convenues avec le Comité consultatif sur les placements, et le minimum requis pour les placements dans le fonds des paiements de fin de contrat, également convenu avec le Comité consultatif sur les placements.

#### Risque de taux d'intérêt

Les placements à rendement fixe à court terme et à long terme exposent l'OMS à un risque lié aux taux d'intérêt. La durée de placement est une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2023, la durée effective moyenne des placements de l'Organisation était de 0,8 an pour les placements à court terme (hors dépôts bancaires) et de 6,7 ans pour les placements à long terme. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une baisse de 0,8 % de la valeur des placements à court terme (hors dépôts bancaires) et une baisse de 6,7 % de la valeur des placements à long terme. Les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires à court terme sont fixés au moment du placement ; les éventuelles fluctuations ultérieures des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la valeur de ces dépôts.

Les administrateurs externes peuvent avoir recours, suivant des lignes directrices strictes, à des instruments dérivés à rendement fixe pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Les instruments de ce type, utilisés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, servent à gérer la durée des portefeuilles et à opérer un positionnement stratégique par rapport à la courbe des taux d'intérêt.

Aucun swap de taux d'intérêt n'était détenu dans les portefeuilles de l'OMS au 31 décembre 2023.

Les encours nets des contrats à terme sur les taux d'intérêt et les obligations sont récapitulés ci-après.

## Positions longues

Produits	Marché monétaire <sup>a</sup>	Nombre de contrats
Taux de financement au jour le jour garanti (SOFR) à 3 mois (juin 2025)	CME	461
US 2 ans T-Note (mars 2024)	CME	28
US 5 ans T-Note (mars 2024)	CME	372

<sup>a</sup> CME : Chicago Mercantile Exchange.

## Positions courtes

Aucune position courte n'était détenue dans les portefeuilles de l'OMS au 31 décembre 2023.

## Risque de change

Le dollar des États-Unis est la monnaie de référence de l'OMS pour la comptabilité et le budget. Cependant, une part importante des produits et des charges de l'OMS est libellée dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. L'Organisation est donc exposée au risque de change résultant des fluctuations du cours des monnaies.

L'OMS a recours à plusieurs techniques et programmes de couverture du risque de change pour atténuer autant que possible le risque de fluctuation des taux de change. En outre, 50 % des contributions fixées sont calculées en francs suisses afin d'atténuer le risque de change pour les dépenses effectuées par le Siège dans cette monnaie.<sup>1</sup>

Les programmes de couverture du risque de change visent à donner une certitude quant aux taux de change pendant une certaine période, à retarder l'impact des fluctuations importantes des taux de change et à donner du temps pour ajuster les budgets en fonction de ces fluctuations.

Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, la réévaluation des soldes de trésorerie et des soldes bancaires et toutes les autres différences de change sont ajustés au niveau des fonds et des comptes concernés par la répartition des intérêts dans le cadre du plan général des placements. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats à terme sur les devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière (État II).

**Couverture des risques de change sur les coûts futurs des traitements.** En 2024, la valeur en dollars des dépenses effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change grâce à la conclusion de contrats à terme sur les devises en 2023. Au 31 décembre 2023, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient comme suit :

<sup>1</sup> Voir la résolution WHA66.16 (2013).

Monnaie achetée à terme	(en milliers)	Montant net vendu	Gain/(perte) net (te) non réalisé(e)
		(en milliers USD)	
Franc suisse	227 150	262 860	12 570
Euro	151 200	166 730	1 750
Roupie indienne	2 640 000	31 373	74
Ringgit malaisien	52 800	11 796	(132)
Peso philippin	853 000	15 186	206
<b>Total</b>		<b>487 945</b>	<b>14 468</b>

Le gain net non réalisé sur ces contrats était de 14,5 millions USD au 31 décembre 2023 (contre une perte nette non réalisée de 4,3 millions USD au 31 décembre 2022). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2024.

**Couverture des risques de change sur les créances et les dettes.** Le risque de change est lié aux écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ensuite comptabilisés. Un programme mensuel est appliqué pour couvrir ce risque de change. Les risques nets sont calculés chaque mois pour les créances, par monnaie, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net. Il n'y a pas d'exposition importante au risque de change sur les dettes car les factures des fournisseurs sont enregistrées et payées dans un délai très court.

À la fin de chaque mois, ces risques sont recalculés pour correspondre aux taux de change opérationnels mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes au change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes au change non réalisés correspondants sur les mouvements des créances et des dettes nets. Au 31 décembre 2023, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient au total comme suit :

Monnaie vendue à terme	(en milliers)	Monnaie achetée à terme	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e)
		(en milliers USD)	
Dollar canadien	9 215	6 988	(4)
Franc suisse	8 239	9 865	49
Couronne danoise	7 500	1 117	5
Euro	381 394	423 520	624
Livre sterling	34 007	43 375	54
Couronne norvégienne	34 699	3 421	(12)
Couronne suédoise	10 100	1 016	6
<b>Total</b>		<b>489 302</b>	<b>722</b>

La perte nette non réalisée sur ces contrats était de 0,7 million USD au 31 décembre 2023 (contre une perte nette non réalisée de 2,4 millions USD au 31 décembre 2022). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2024.

Le tableau ci-dessus ne présente pas les informations relatives aux contrats de couverture qui sont conclus par l'OMS pour le compte d'autres entités, qui figurent dans les états financiers desdites entités.

**Contrats à terme sur les monnaies pour les dépôts à terme avec couverture dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.** Des contrats à terme sur les monnaies sont conclus pour couvrir le risque de change relatif aux dépôts à terme dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Monnaie achetée à terme	Montant net vendu		Gain/(perte) net(te) non réalisé(e)
	(en milliers USD)		
Euro	193 881	193 881	(3 870)
Livre sterling	35 711	35 711	(1 758)
<b>Total</b>		<b>229 592</b>	<b>(5 628)</b>

**Contrats à terme sur les monnaies pour la gestion de la trésorerie opérationnelle.** Les contrats à terme sur les monnaies servent aussi à gérer les soldes de trésorerie en devises à court terme de manière à réduire autant que possible les risques au change. Au 31 décembre 2023, un montant total net de 41,7 millions de francs suisses (CHF) avait été vendu à terme vis-à-vis du dollar des États-Unis. Ces contrats à terme sur les monnaies arrivaient à échéance en janvier 2024. Les pertes nettes non réalisées sur ces contrats s'élevaient à 0,8 million USD au 31 décembre 2023 (contre des pertes nettes non réalisées de 4000 USD au 31 décembre 2022).

**Sensibilité des contrats à terme sur les monnaies aux variations de la valeur relative du dollar des États-Unis.** Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de 9,4 millions USD du gain net non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de 9,6 millions USD de la perte nette non réalisée.

**Contrats à terme et contrats spot sur les monnaies, et autres instruments financiers dérivés détenus dans les portefeuilles de placements gérés en externe.** Conformément aux lignes directrices sur les placements, définies pour chaque portefeuille géré en externe, les administrateurs ont recours à des contrats à terme et à des contrats spot sur les monnaies, à d'autres contrats à terme et à des contrats de swap de taux d'intérêt afin de gérer le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt pour plusieurs groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Les valeurs nettes de ces instruments au 31 décembre 2023, telles qu'elles ont été évaluées par le dépositaire des placements de l'Organisation, sont comptabilisées par portefeuille dans la rubrique « Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat – détenus à des fins de transaction ». Les risques nets sont calculés chaque mois pour les créances et les dettes, par monnaie, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme vis-à-vis du dollar des États-Unis par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net. Les encours des contrats de change à terme et spot sont récapitulés ci-après.

Montant net vendu vis-à-vis du dollar des États-Unis	(en milliers)	Équivalent en USD (en milliers)
Dollar australien	40 731	27 008
Dollar canadien	86 116	63 539
Yen	1 684 298	11 513
<b>Total</b>		<b>102 060</b>

Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de 1,0 million USD du gain non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de 1,1 million USD de la perte nette non réalisée.

### 4.3 Créances

Au 31 décembre 2023, les créances (courantes et non courantes) s'élevaient au total à 1,836 milliard USD (contre 1,920 milliard USD au 31 décembre 2022). Le solde des créances inclut les arriérés de contributions fixées et de contributions volontaires. Les créances sont classées comme courantes ou non courantes selon le moment où les montants sont dus, en fonction des modalités de paiement.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
<b>Créances courantes</b>		
Contributions fixées à recevoir <sup>a</sup>	171 169	130 226
Contributions volontaires à recevoir <sup>b</sup>	1 273 602	1 426 499
Autres créances	37 370	22 575
Provision pour créances douteuses	(54 512)	(41 173)
<b>Total des créances courantes</b>	<b>1 427 629</b>	<b>1 538 127</b>
<b>Créances non courantes</b>		
Contributions non réglées rééchelonnées <sup>a</sup>	17 083	18 997
Contributions volontaires à recevoir <sup>b</sup>	408 845	381 590
Provision pour créances douteuses	(17 083)	(18 997)
<b>Total des créances non courantes</b>	<b>408 845</b>	<b>381 590</b>
<b>Total des créances</b>	<b>1 836 474</b>	<b>1 919 717</b>

<sup>a</sup> Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A77/21

<sup>b</sup> Pour plus d'informations sur les contributions volontaires à recevoir, voir le document A77/INF./2.

Ancienneté des contributions fixées et des contributions volontaires à recevoir :

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
<b>Contributions fixées à recevoir (courantes)</b>		
2024	1 915	
2023	135 944	7 321
2022	13 184	90 488
2021	6 904	27 541
2020 et avant	4 517	5 498
Gains/(pertes) de réévaluation	8 705	(622)
<b>Contributions fixées brutes (courantes)</b>	<b>171 169</b>	<b>130 226</b>
<b>Contributions volontaires à recevoir (courantes)</b>		
2024	491 548	
2023	551 066	602 692
2022	148 439	661 787
2021	47 938	137 884
2020 et avant	19 787	40 640
Gains/(pertes) de réévaluation	14 824	(16 504)
<b>Contributions volontaires brutes (courantes)</b>	<b>1 273 602</b>	<b>1 426 499</b>

Avec certains contributeurs, l'OMS signe des accords qui couvrent parfois de nombreuses années d'exécution. Ces accords ne précisent pas les modalités des versements. On a plutôt recours à des remboursements en fonction des charges trimestrielles. L'OMS enregistre l'intégralité du montant des produits au cours de l'année financière où l'accord a été signé et comptabilise l'intégralité de la créance comme échue. Au 31 décembre 2023, les créances échues dans le cadre de ces accords s'élevaient au total à 396,8 millions USD, dont 7,7 millions USD correspondaient à des accords qui expirent en 2025 ou après (contre des créances échues pour un montant de

478,3 millions USD au 31 décembre 2022, dont 27,8 millions USD correspondaient à des accords qui expirent en 2024 ou après). Sur le total des créances, 74 millions USD correspondent aux charges trimestrielles au 31 décembre 2023 et le solde restant, de 322,8 millions USD, concerne des activités prévues.

L'évolution des contributions fixées à recevoir au cours de la période considérée est récapitulée ci-après. Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A77/21.

Désignation	2022 et avant	2023	Rééchelonné	Total
en milliers USD				
<b>Contributions fixées à recevoir</b>				
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	122 904		26 319	<b>149 223</b>
Reprise de la réévaluation à l'ouverture	622			<b>622</b>
Contribution fixée		499 516		<b>499 516</b>
Recouvrements	(98 919)	(367 128)	(3 766)	<b>(469 813)</b>
Réévaluations	1 134	7 570		<b>8 704</b>
Montants rééchelonnés en application de la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé				
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2023</b>	<b>25 741</b>	<b>139 958</b>	<b>22 553</b>	<b>188 252</b>
<b>Présenté comme :</b>				
<b>Créances courantes</b>	<b>25 741</b>	<b>139 958</b>	<b>5 470</b>	<b>171 169</b>
<b>Créances non courantes</b>			<b>17 083</b>	<b>17 083</b>

Les contributions volontaires courantes à recevoir comprennent les segments suivants :

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
en milliers USD		
Segment de base	732 293	736 149
Situations d'urgence	336 492	446 665
Poliomyélite	152 859	196 104
Autres	51 958	47 581
<b>Contributions volontaires brutes (courantes)</b>	<b>1 273 602</b>	<b>1 426 499</b>

Les autres créances correspondent principalement aux sommes à recevoir de l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS) et aux taxes sur les ventes à recevoir.

### Provision pour créances douteuses

Au 31 décembre 2023, la provision pour créances douteuses s'élevait au total à 71,6 millions USD (contre 60,2 millions USD au 31 décembre 2022). Elle comprend une provision de 52,8 millions USD sur les contributions fixées, une provision de 12,1 millions USD sur les contributions volontaires et une provision de 6,7 millions USD sur les autres créances.

La provision sur les contributions fixées à recevoir englobe : i) l'ensemble des contributions dues pour les années écoulées ; ii) les créances rééchelonnées ; et iii) les sommes dues par les États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution, déduction faite de tout paiement ultérieur reçu avant l'établissement des états financiers. La provision sur les contributions fixées non courantes englobe l'ensemble des créances rééchelonnées non courantes.

La provision sur les contributions volontaires à recevoir est établie sur la base d'un examen détaillé de tous les montants dus depuis plus d'un an et de ceux dus depuis moins d'un an lorsque des données indiquent qu'il est peu probable que ces montants soient perçus.

La provision sur les autres créances est établie sur la base d'un examen détaillé de tous les montants dus depuis plus de deux ans et dont le recouvrement est incertain.

Le mouvement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

Désignation	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	en milliers USD							
	Contributions fixées	Contributions volontaires	Autres créances	Total	Contributions fixées	Contributions volontaires	Autres créances	Total
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier	47 320	6 955	5 895	60 170	61 808	1 634		63 442
Créances précédemment sorties du bilan								
(Diminution)/augmentation de la provision pour créances douteuses (voir la note 5.1)	5 449	5 134	842	11 425	(14 488)	5 321	5 895	(3 272)
<b>Solde de clôture au 31 décembre</b>	<b>52 769</b>	<b>12 089</b>	<b>6 737</b>	<b>71 595</b>	<b>47 320</b>	<b>6 955</b>	<b>5 895</b>	<b>60 170</b>
<b>Dont :</b>								
Provision – courante	35 686	12 089	6 737	54 512	28 323	6 955	5 895	41 173
Provision – non courante	17 083			17 083	18 997			18 997
<b>Total de la provision pour créances douteuses</b>	<b>52 769</b>	<b>12 089</b>	<b>6 737</b>	<b>71 595</b>	<b>47 320</b>	<b>6 955</b>	<b>5 895</b>	<b>60 170</b>

La provision pour créances douteuses se rapporte à la taxe sur les ventes (6,3 millions USD) et aux remboursements au titre de la coopération financière directe (0,4 million USD) des gouvernements, à recevoir des pays suivants :

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
en milliers USD		
<b>Taxe à recevoir sur les ventes</b>		
Inde	1 119	1 127
Mozambique	782	551
Papouasie-Nouvelle-Guinée	547	404
Liban	519	456
Zimbabwe	409	355
Soudan	319	267
Bangladesh	315	213
Eswatini	307	169
Maroc	302	223
Afrique du Sud	274	248
Autres	1 450	1 882
<b>Total des taxes à recevoir sur les ventes</b>	<b>6 343</b>	<b>5 895</b>
<b>Remboursements à recevoir au titre de la coopération financière directe</b>		
République démocratique du Congo	338	0
Togo	39	0
République-Unie de Tanzanie	17	0
<b>Total des remboursements à recevoir au titre de la coopération financière directe</b>	<b>394</b>	<b>0</b>
<b>Total de la provision pour créances douteuses – Autres</b>	<b>6 737</b>	<b>5 895</b>

#### 4.4 Créances sur le personnel

Le solde des créances sur le personnel s'élevait au total à 20,5 millions USD au 31 décembre 2023 (contre 16 millions USD en 31 décembre 2022). Le solde le plus important est celui relatif à l'allocation pour frais d'études des enfants, qui correspond aux avances consenties aux membres du personnel pour 2024 au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Avances sur traitement	993	1 120
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	18 094	13 445
Avances relatives au loyer	1 177	1 168
Avances relatives aux frais de voyage	272	316
<b>Total des créances sur le personnel</b>	<b>20 536</b>	<b>16 049</b>

#### 4.5 Stocks

Au 31 décembre 2023, la valeur des stocks s'élevait au total à 170,3 millions USD (contre 178,3 millions USD au 31 décembre 2022). Le tableau ci-dessous indique les mouvements de stock au cours de l'année.

Désignation	31 décembre 2022	Ajustement	Entrées nettes	Livraisons nettes	Cessions et radiations nettes	Stocks nets en transit	31 décembre 2023
	en milliers USD						
Médicaments, vaccins et fournitures humanitaires	171 462	(823)	113 212	(118 109)	(20 563)	19 516	<b>164 695</b>
Publications	6 826		872	(1 269)	(838)		<b>5 591</b>
<b>Total des stocks</b>	<b>178 288</b>	<b>(823)</b>	<b>114 084</b>	<b>(119 378)</b>	<b>(21 401)</b>	<b>19 516</b>	<b>170 286</b>

Les entrées correspondent à la valeur totale des articles en stock reçus dans les entrepôts. Les livraisons correspondent à la valeur totale des articles en stock expédiés.

Les cessions correspondent à l'élimination des stocks non radiés qui sont endommagés ou obsolètes. Les radiations correspondent aux articles dont la date de péremption est atteinte alors qu'ils sont encore en stock.

En 2023, un ajustement total de 0,8 million USD a été effectué pour retirer des stocks des articles qui y étaient entrés en 2022 et dont on a ensuite constaté qu'ils ne répondaient pas aux critères de comptabilisation.

Les charges relatives aux stocks au cours de la période (livraisons, cessions et radiations) s'élevaient au total à 140,8 millions USD (contre 229,2 millions USD au cours de l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022). Ce montant comprend les articles radiés sortis du bilan en 2023 pour un total de 20 millions USD et indiqués à la rubrique « Charges opérationnelles générales » de l'état de la performance financière (État II) et à la note 9. Les autres charges relatives aux stocks, qui s'élèvent à 120,8 millions USD, sont indiquées à la rubrique « Fournitures et matériel médicaux » de l'état de la performance financière (État II).

#### 4.6 Paiements anticipés et dépôts

La valeur des paiements anticipés s'élevait au total à 7,1 millions USD au 31 décembre 2023 (contre 14,7 millions USD au 31 décembre 2022). Les paiements anticipés englobent des montants versés aux fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Lors de ces dernières, les paiements anticipés sont imputés au compte de charge correspondant.

Les paiements anticipés comprennent 3,5 millions USD de dépôts (contre 3,3 millions USD au 31 décembre 2022). Les dépôts correspondent aux montants versés à des bailleurs à titre de garantie pour la location de bureaux.

#### 4.7 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2023, la valeur totale des immobilisations corporelles comptabilisées (nette du cumul des amortissements) était de 272 millions USD (contre 231 millions USD au 31 décembre 2022).

Le décompte des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

##### Immobilisations

La valeur totale des immobilisations (nette du cumul des amortissements) était de 249 millions USD (contre 211,9 millions USD au 31 décembre 2022). L'entrée nette de 42,1 millions USD correspond aux constructions en cours dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment du Siège et à l'agrandissement des locaux du Bureau régional à Manille. Le décompte des immobilisations s'établit comme suit :

Bureau principal	31 décembre 2022	Entrées	Cessions/ Transferts	Dépréciations	Amortissement	31 décembre 2023
en milliers USD						
<b>Siège</b>						
Terrains	1 000					1 000
Constructions	173 446				(4 128)	169 318
Constructions en cours	16 432	40 973				57 405
<b>Total des immobilisations – Siège</b>	<b>190 878</b>	<b>40 973</b>			<b>(4 128)</b>	<b>227 723</b>
<b>Bureau régional de l'Afrique</b>						
Terrains	103					103
Constructions	3 264				(200)	3 064
Constructions en cours	184		(184)			
<b>Total des immobilisations – Bureau régional de l'Afrique</b>	<b>3 551</b>		<b>(184)</b>		<b>(200)</b>	<b>3 167</b>
<b>Bureau régional de la Méditerranée orientale</b>						
Constructions	17 082				(403)	16 679
Constructions en cours						
<b>Total des immobilisations – Bureau régional de la Méditerranée orientale</b>	<b>17 082</b>				<b>(403)</b>	<b>16 679</b>
<b>Bureau régional du Pacifique occidental</b>						
Constructions	382				(11)	371
Constructions en cours		1 084				1 084
<b>Total des immobilisations – Bureau régional du Pacifique occidental</b>	<b>382</b>	<b>1 084</b>			<b>(11)</b>	<b>1 455</b>
<b>Total OMS</b>						
Terrains	1 103					1 103
Constructions	194 174				(4 742)	189 432
Constructions en cours	16 616	42 057	(183)			58 490
<b>Total des immobilisations – OMS</b>	<b>211 893</b>	<b>42 057</b>	<b>(183)</b>		<b>(4 742)</b>	<b>249 025</b>
Coût	258 571	42 057	(183)			300 445
Amortissement cumulé	(46 678)				(4 742)	(51 420)

L'OMS a conclu 85 contrats de location simple et 41 accords avec des pays hôtes pour des terrains, des bureaux et des entrepôts. Ces accords sont conclus à des conditions commerciales ou gratuitement avec le gouvernement du pays hôte.

Les loyers correspondant aux 85 contrats de location simple sont comptabilisés dans les charges opérationnelles générales (voir la note 5.2). Les engagements relatifs aux contrats de location simple sont présentés à la note 12.

Pour les 41 accords en vertu desquels des locaux ont été fournis gratuitement à l'OMS par les gouvernements hôtes, la juste valeur du loyer annuel a été estimée et comptabilisée comme une charge de 15,1 millions USD (contre 13,9 millions USD en 2022) et comme produit de contributions en nature (voir la note 5.1, Contributions volontaires de biens et services).

Aux endroits où l'OMS ne possède pas de terrain, des droits de surface lui ont été accordés gratuitement. Comme les gouvernements concernés gardent le titre de propriété de ces terrains et comme l'Organisation ne peut pas disposer de ces droits à des fins commerciales, la valeur de ces terrains n'est pas comptabilisée dans les états financiers.

Le tableau ci-dessous indique les lieux où des terrains ont été mis à la disposition de l'OMS afin qu'elle y construise des locaux.

Région	Pays	Ville
Siège	Suisse	Genève
Afrique	Guinée équatoriale	Malabo
Afrique	Nigéria	Maiduguri, État de Borno
Afrique	Soudan du Sud	Djouba
Asie du Sud-Est	Inde	New Delhi
Méditerranée orientale	Afghanistan	Kaboul
Méditerranée orientale	Égypte	Le Caire
Méditerranée orientale	Jordanie	Amman
Méditerranée orientale	Pakistan	Islamabad
Méditerranée orientale	Somalie	Garowe
Méditerranée orientale	Tunisie	Tunis
Pacifique occidental	Philippines	Manille
Pacifique occidental	Îles Salomon	Honiara

### Installations et équipements

La valeur totale des installations et équipements (nette du cumul des amortissements) était de 23,1 millions USD au 31 décembre 2023 (contre 19,1 millions USD au 31 décembre 2022). Le décompte des installations et équipements s'établit comme suit :

Catégorie d'actifs	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Entrées	Amortissement	Cessions/ Transferts	Dépréciations	31 décembre 2023	Coût	Cumul des amortissements
	en milliers USD							
Véhicules et matériel de transport	15 392	10 378	(5 950)	(335)		19 485	82 096	(62 611)
Matériel informatique et de communication	2 651	1 544	(1 915)	(10)		2 270	27 260	(24 990)
Machines et matériel spécialisé	777	1 188	(852)	(5)		1 108	12 616	(11 510)
Mobilier	265	31	(93)			203	835	(630)
<b>Total – équipements – OMS</b>	<b>19 085</b>	<b>13 141</b>	<b>(8 810)</b>	<b>(350)</b>		<b>23 066</b>	<b>122 807</b>	<b>(99 741)</b>

L'amortissement pour 2023 s'élève au total à 13,5 millions USD (voir la note 5.2), dont 4,7 millions USD pour les immobilisations et 8,8 millions USD pour les installations et les équipements. En outre, l'OMS a conclu avec le service UN Fleet des contrats de location pour 67 véhicules, dont le montant est inférieur au seuil de 50 000 USD

par un applicable à la comptabilisation des contrats de location simple. Pour plus d'informations, voir la note 5.2, à la rubrique Services contractuels.

Les installations et les équipements comprennent les actifs mis hors service et conservés pour les situations d'urgence ou dans un stock de réserve, ou détenus en vue de leur sortie. La valeur comptable de ces actifs est la suivante :

Catégorie d'actifs	Unités	Valeur comptable (USD)
Véhicules et matériel de transport	164	0
Matériel informatique et de communication	194	0
Machines et matériel spécialisé	71	0
<b>Total – équipement - OMS</b>	<b>429</b>	<b>0</b>

En outre, l'Organisation continue d'utiliser un certain nombre d'actifs entièrement amortis, dont le coût d'achat s'élève au total à 74 millions USD.

Le décompte des actifs totalement amortis utilisés s'établit comme suit :

Catégorie d'actifs	Équipements totalement amortis utilisés au 31 décembre 2023
	Unités
Véhicules et matériel de transport	1 146
Matériel informatique et de communication	1 599
Machines et matériel spécialisé	534
Mobilier	42
<b>Total – équipements – OMS</b>	<b>3 321</b>

#### 4.8 Actifs incorporels

Au 31 décembre 2023, les actifs incorporels s'élevaient à 10,9 millions USD (contre 6,2 millions USD au 31 décembre 2022). Tous les actifs incorporels concernent l'implémentation de logiciels achetés.

Catégorie d'actifs	31 décembre 2022 (retraité)	Entrées	Cessions/ Transferts	Amortissement	31 décembre 2023	Coût d'acquisition	Amortissement cumulé
	en milliers USD						
Logiciels acquis	893			(500)	393	7 657	(7 264)
<b>Total – Actifs incorporels</b>	<b>893</b>			<b>(500)</b>	<b>393</b>	<b>7 657</b>	<b>(7 264)</b>

#### 4.9 Contributions reçues en avance

Le montant des contributions reçues en avance correspond principalement à des paiements effectués par les États Membres en 2023 au titre de leurs contributions fixées pour 2024. Le solde des avances au titre de contributions volontaires correspond à des fonds reçus en vertu d'accords prenant effet en 2024. Les montants reçus non appliqués et non identifiés sont des sommes reçues en 2023, mais qui n'avaient pas encore été identifiées comme contributions au 31 décembre 2023.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Avances sur les contributions fixées	57 436	49 457
Avances sur les contributions volontaires	39 963	17 142
Montants reçus non appliqués et non identifiés	18 690	6 654
Autres avances	929	583
<b>Total des contributions reçues en avance</b>	<b>117 018</b>	<b>73 836</b>

#### 4.10 Dettes

Les dettes correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs et des sommes dues au titre des voyages, au 31 décembre 2023. Les dettes par bureau principal sont indiquées à la note 8.1.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Dettes envers les fournisseurs	85 143	65 756
Dettes au titre des voyages	4 191	2 938
<b>Total des dettes</b>	<b>89 334</b>	<b>68 694</b>

#### 4.11 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel correspond au total des sommes dues aux membres du personnel au 31 décembre 2023. Les traitements à payer correspondent aux soldes à verser aux membres du personnel en attendant la finalisation des certificats relatifs aux formalités de départ. Les retours bancaires sont des soldes dus aux membres du personnel dont le paiement sera effectué à réception de coordonnées bancaires actualisées.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Traitements à payer	1 741	1 814
Retours bancaires	132	112
<b>Total des dettes envers le personnel</b>	<b>1 873</b>	<b>1 926</b>

#### 4.12 Montants accumulés pour régler les avantages du personnel

Les montants accumulés pour régler les avantages du personnel correspondent aux frais relatifs aux paiements de fin de contrat, à l'Assurance-maladie du personnel, à l'assurance collective couvrant les risques d'accident et de maladie et aux sommes dues en cas de maladie, de traumatisme ou de décès imputable au service (fonds spécial d'indemnisation).

En 2023, les montants accumulés pour régler les avantages du personnel ont baissé de 104 millions USD, passant de 457,2 millions USD au 31 décembre 2022 à 353,2 millions USD au 31 décembre 2023. Cette baisse s'explique principalement par les facteurs suivants :

Le passif a diminué de 280,6 millions USD en raison :

- d'une évolution favorable nette des contributions reçues et des sommes versées aux participants, tous fonds confondus, pour un montant de 118,7 millions USD ; et
- de gains et d'intérêts sur les placements, pour un montant de 155 millions USD ; et
- d'autres facteurs actuariels, pour un montant de 6,9 millions USD.

Le passif a augmenté de 176,6 millions USD en raison :

- d'ajustements actuariels défavorables résultant de l'évolution de la situation financière mondiale, pour un montant de 54,8 millions USD ;
- d'ajustements actuariels défavorables résultant de l'évolution démographique (par exemple, de l'espérance de vie), pour un montant de 14,6 millions USD ;
- de sommes accumulées chaque année pour financer les droits acquis par les participants (coût des services), qui s'élèvent à 56,7 millions USD ; et
- d'intérêts notionnels résultant de calculs actuariels imputés sur le passif lié aux avantages du personnel, pour un montant de 50,5 millions USD.

On trouvera de plus amples renseignements par fonds dans les sections et le tableau (Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation) ci-après.

### **Paiements de fin de contrat**

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un prélèvement sur les traitements.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

D'après la dernière étude actuarielle (au 31 décembre 2023), le passif correspondant aux paiements de fin de contrat est estimé au total à 137,6 millions USD (dont 74 millions USD à court terme et 63,6 millions USD à long terme), contre 147,4 millions USD au 31 décembre 2022. Cela correspond à une baisse nette de 9,8 millions USD, comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature. Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ et les résiliations d'engagement dans le cadre d'un accord ou en cas de suppression de postes. L'obligation au titre des prestations définies s'élevait à 74,4 millions USD (contre 72 millions USD au 31 décembre 2022) pour les paiements de fin de contrat et à 63,2 millions USD (contre 75,4 millions USD au 31 décembre 2022) pour les congés annuels non pris inclus dans le solde courant des paiements de fin de contrat. Des actifs d'un montant de 96,4 millions USD (contre 98,4 millions USD au 31 décembre 2022) ont été affectés au règlement de ces passifs, ce qui représente un financement de 70 % du passif total (contre 67 % au 31 décembre 2022).

### **Fonds spécial d'indemnisation**

En cas de traumatisme, de maladie ou de décès imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel, le fonds spécial d'indemnisation sert à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap et jusqu'à l'âge de 65 ans au maximum) ou les conjoints survivants et, dans certaines circonstances, d'autres membres de la famille.

L'OMS considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (« Avantages du personnel »), les pertes et les gains actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette (État III).

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2023, le passif s'élevait au total à 26,3 millions USD (contre 25,6 millions USD au 31 décembre 2022). L'augmentation du passif est principalement due à la baisse du taux d'actualisation et à l'augmentation de l'intérêt notionnel. Conformément à la Norme IPSAS 39 (« Avantages du

personnel »), la perte actuarielle de 0,3 million USD (contre un gain de 30,2 millions USD en 2022) a été créditée directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2023, et 0,4 million USD (contre 3,8 millions USD en 2022) figure dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature. Des actifs d'un montant de 23,6 millions USD (contre 22,7 millions USD au 31 décembre 2022) ont été affectés au règlement de ces passifs, ce qui représente un financement de 90 % du passif total (contre 89 % au 31 décembre 2022).

### **Assurance-accidents et maladie**

Le fonds d'assurance-accidents et maladie a été créé pour couvrir le versement d'indemnités aux membres du personnel de l'OMS, de l'OPS, du CIRC, du Centre international de calcul, d'Unitaid et de l'ONUSIDA en cas de décès, de handicap permanent, de perte de fonction et de congé de maladie. Il est alimenté par les cotisations des membres du personnel et de leurs organisations respectives.

Les passifs découlant de ces indemnités sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants et comptabilisés comme des avantages à long terme. Conformément à la Norme IPSAS 39 (« Avantages du personnel »), une diminution nette de 1,2 million USD (contre 0,2 million USD en 2022) a été comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature.

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2023, le passif s'élevait au total à 5,1 millions USD (contre 6,2 millions USD au 31 décembre 2022). Des actifs d'un montant de 5,3 millions USD (contre 6,2 millions USD au 31 décembre 2022) ont été affectés au règlement de ces passifs, ce qui représente un financement de 105 % du passif total (contre 100 % au 31 décembre 2022).

### **Assurance-maladie du personnel**

Le Secrétariat gère son propre régime d'assurance-maladie en tant qu'entité distincte. L'Assurance-maladie du personnel, qui possède une structure de gouvernance propre, rembourse une grande partie des dépenses engagées par les membres du personnel, les fonctionnaires retraités et les ayants droit de leur famille pour des soins médicaux reconnus. L'Assurance-maladie du personnel est financée par les cotisations des participants (pour un tiers) et de l'Organisation (pour deux tiers), et par des recettes tirées de placements.

L'Organisation considère le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (« Avantages du personnel »), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette.

L'obligation au titre des prestations définies concernant l'Assurance-maladie du personnel pour 2023 a été déterminée par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. Au 31 décembre 2023, l'obligation non financée au titre des prestations définies s'élevait à 184 millions USD (contre 278 millions USD en 2022). Le total de l'obligation au titre des prestations définies s'élevait à 1,570 milliard USD (contre 1,447 milliards USD en 2022) et était compensé par des actifs du fonds, d'un montant de 1,386 milliard USD (contre 1,169 milliard USD en 2022). Ceci représente une position de financement nette de 88 % (contre 81 % au 31 décembre 2022).

L'augmentation de l'obligation au titre des prestations définies s'explique principalement par la baisse du taux d'actualisation en 2023, qui découle de la conjoncture économique et d'une évolution démographique défavorable. Les actifs du régime ont également augmenté dans une plus grande mesure en 2023 en raison d'une conjoncture favorable sur le marché, ce qui a entraîné une diminution du passif net global.

Conformément à la Norme IPSAS 39 (« Avantages du personnel »), la perte actuarielle de 39,5 millions USD (contre un gain actuariel de 983 millions USD en 2022) a été comptabilisée directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2023, et 52,4 millions USD (contre 3,7 millions USD en 2022) ont été comptabilisés parmi les dépenses de personnel (voir la note 5.2).

Le rapport annuel de l'Assurance-maladie du personnel donne de plus amples informations sur le passif de ce régime.

Le tableau ci-après récapitule le passif actuariel pour l'assurance-accidents et maladie, les versements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
<b>Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants</b>		
Paielements de fin de contrat	73 998	86 153
Fonds spécial d'indemnisation	1 163	1 074
Assurance-accidents et maladie	2 986	4 356
<b>Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants</b>	<b>78 147</b>	<b>91 583</b>
<b>Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants</b>		
Paielements de fin de contrat	63 608	61 234
Fonds spécial d'indemnisation	25 107	24 435
Assurance-accidents et maladie	2 076	1 889
Assurance-maladie du personnel	184 290	278 083
<b>Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants</b>	<b>275 081</b>	<b>365 641</b>
<b>Montants accumulés pour régler les avantages du personnel</b>		
Paielements de fin de contrat	137 606	147 387
Fonds spécial d'indemnisation	26 270	25 509
Assurance-accidents et maladie	5 062	6 245
Assurance-maladie du personnel	184 290	278 083
<b>Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel</b>	<b>353 228</b>	<b>457 224</b>

#### Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation (en milliers USD)

Désignation	Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-accidents et maladie	Assurance-maladie du personnel
<b>Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies</b>				
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2022	71 959	25 509	6 245	1 419 361
Coût des services	7 387	552	4 485	44 303
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	3 911	970	111	44 585
Montant brut des prestations réelles	(10 136)	(583)	(5 024)	(48 044)
Charges administratives réelles		(521)	(743)	(2 689)
Cotisations réelles des participants				14 156
Amendements du régime				
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications des hypothèses financières	179	409	26	54 168
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications d'autres hypothèses	1 062	(66)	(38)	13 683
<b>Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2023</b>	<b>74 362</b>	<b>26 270</b>	<b>5 062</b>	<b>1 539 523</b>

Désignation	Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-accidents et maladie	Assurance-maladie du personnel
<b>Rapprochement de la provision pour sinistres à payer</b>				
Provision pour sinistres à payer au 31 décembre 2022				27 207
Intérêts sur la provision pour sinistres à payer pour 2023				953
Gain/(perte) sur la provision pour sinistres à payer				2 915
<b>Provision pour sinistres à payer au 31 décembre 2023</b>				<b>31 075</b>
<b>Rapprochement des actifs</b>				
Actifs au 31 décembre 2022				1 168 484
Montant brut des prestations réelles pour 2023	(10 136)	(583)	(5 024)	(88 204)
Charges administratives réelles		(521)	(743)	(5 019)
Cotisations ordinaires de l'Organisation en 2023	10 136	1 104	5 767	104 736
Cotisations supplémentaires de l'Organisation en 2023				
Cotisations des affiliés en 2023				51 232
Intérêts sur les actifs de l'Assurance-maladie du personnel pour 2023				44 841
Gain/(perte) sur les actifs du régime				110 238
<b>Actifs au 31 décembre 2023</b>				<b>1 386 308</b>
<b>Rapprochement du statut non financé</b>				
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>				
Active	74 362	4 758		818 888
Inactive		21 512	5 062	720 636
Provision pour sinistres à payer				31 074
<b>Total de l'obligation au titre des prestations définies</b>	<b>74 362</b>	<b>26 270</b>	<b>5 062</b>	<b>1 570 598</b>
<b>Actifs du régime</b>				
Actifs bruts du régime				(1 386 308)
<b>Total des actifs du régime</b>				<b>(1 386 308)</b>
<b>Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière</b>	<b>74 362</b>	<b>26 270</b>	<b>5 062</b>	<b>184 290</b>
<b>(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies</b>	<b>1 241</b>	<b>343</b>	<b>(12)</b>	<b>(39 472)</b>
Courant	10 754	1 163	2 986	
Non courant	63 607	25 108	2 076	184 290
<b>Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière</b>	<b>74 361</b>	<b>26 271</b>	<b>5 062</b>	<b>184 290</b>
<b>Charges annuelles pour 2023</b>				
Coût des services	7 387	552	4 485	44 303
Intérêts sur (l'excédent)/le déficit	3 911	970	111	697
(Crédit)/coût pour les services passés				
Réévaluations	1 241	s. o.	(12)	s. o.
<b>Total des charges comptabilisées dans l'état de la performance financière</b>	<b>12 539</b>	<b>1 522</b>	<b>4 584</b>	<b>45 000</b>
<b>(Gain)/perte actuariel (le) comptabilisé(e) dans l'actif net/situation nette</b>	<b>s. o.</b>	<b>342</b>	<b>s. o.</b>	<b>(39 472)</b>
<b>Cotisations attendues en 2024</b>				
Cotisations de l'OMS	11 014	1 162	4 403	28 311
Cotisations des affiliés				70 929
<b>Total des cotisations attendues en 2024</b>	<b>11 014</b>	<b>1 162</b>	<b>4 403</b>	<b>99 240</b>

## Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie du personnel

Analyse de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies – Inflation des frais médicaux	(en milliers USD)
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	1 228 304
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	1 539 523
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	1 865 417

Analyse de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies – taux d'actualisation	(en milliers USD)
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, moins 1 %	1 860 151
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel	1 539 523
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, plus 1 %	1 237 152
Durée approximative de l'obligation au titre des prestations définies	22 ans

### Méthodes et hypothèses actuarielles

Chaque année, l'Organisation recense et choisit des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires lors de l'évaluation de fin d'année pour déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Conformément à la Norme IPSAS 39 (« Avantages du personnel »), les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

En 2022, l'Organisation a effectué une évaluation complète pour estimer le passif. Normalement, une évaluation complète est effectuée tous les trois ans.

#### Date de mesure

Ensemble des régimes : 31 décembre 2023

#### Taux d'actualisation

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :

Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 4,9 % (contre 5,1 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 100 % sur la courbe de l'Aon USD AA Above Median. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Assurance-maladie du personnel :

Europe, 2 % (contre 2,2 % lors de l'évaluation précédente) ; Amériques, 5,1 % (contre 5,6 % lors de l'évaluation précédente) ; Autres pays, 4,8 % (contre 5,3 % lors de l'évaluation précédente). Le taux pour l'Europe est une moyenne pondérée des taux équivalents pour la Suisse (1,4 %) et pour la zone euro (3,4 %) ; le taux pour les États-Unis d'Amérique est de 5,2 %, arrondi à 0,1 % près.

Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements d'obligations de sociétés de qualité. L'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter les flux de trésorerie attendus et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'Assurance-maladie du personnel retraité – pour chaque regroupement de bureaux. On suppose que le passif est assumé en francs suisses, en euros et en dollars des États-Unis sur la base d'une répartition approximative pour chaque regroupement de bureaux et des courbes de rendement suivantes. L'Organisation des Nations Unies recommande l'utilisation de ces courbes pour l'évaluation des dépenses médicales des retraités, sur la base de consultations avec Aon : Suisse – courbe de l'Aon Swiss AA Corp. zone euro – courbe de l'Aon AA Corp. et États-Unis d'Amérique – courbe de l'Aon AA Above Median.

Les taux d'actualisation pour l'évaluation au 31 décembre 2023 sont basés sur la situation géographique des bureaux telle qu'indiquée dans la section ci-dessous intitulée « regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des

	demandes de remboursement ». Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 3,5 % (contre 3,8 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 25 % sur la courbe de l'Aon USD AA Above Median, de 15 % sur la courbe de l'Aon Swiss AA Corp. et de 60 % sur la courbe de l'Aon EUR AA Corp. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.
Assurance-accidents et maladie :	Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 2,4 % (contre 2,8 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 30 % sur la courbe de l'Aon USD AA Above Median et de 70 % sur la courbe de l'Aon Swiss AA Corp. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

### Inflation annuelle générale

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 2,1 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 100 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.
Assurance-maladie du personnel :	Europe, 1,4 % ; Amériques, 2,1 % ; et autres pays, 2,2 %. Les taux sont basés sur les hypothèses communes des Nations Unies (pour les régimes de longue durée), suivant les directives de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies. Le taux pour l'Europe correspond à la moyenne pondérée du taux pour la Suisse (1,2 %) et du taux pour la zone euro (2,3 %), et le taux pour les États-Unis d'Amérique est de 2,3 %, le résultat étant arrondi à 0,1 % près.  Les pondérations monétaires pour les demandes de remboursement de chaque Région sont censées être les mêmes que pour les bureaux situés dans ces Régions. Les pondérations monétaires utilisées sont les suivantes : pour l'Europe, 80 % en francs suisses, 10 % en dollars des États-Unis et 10 % en euros ; pour les Amériques, 90 % en dollars des États-Unis et 10 % en francs suisses ; et pour les autres pays, 80 % en dollars des États-Unis, 10 % en francs suisses et 10 % en euros.
Fonds spécial d'indemnisation :	Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 2,15 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 15 % pour les taux de la Suisse, de 60 % pour les taux de la zone euro et de 25 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.
Assurance-accidents et maladie :	Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 1,5 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 70 % pour les taux de la Suisse et de 30 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.

### Barème annuel des traitements

Ensemble des régimes :	Inflation générale, plus 0,5 % pour la croissance de la productivité, plus les augmentations au mérite/consécutives à des promotions.
------------------------	---

### Regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Sans objet
Assurance-maladie du personnel :	Selon la classification suivante : le Bureau régional de l'Europe et le Siège sont classés dans la catégorie de l'Europe ; le Bureau régional des Amériques est classé dans la Région des Amériques ; la Région africaine, la Région de la Méditerranée orientale, la Région de l'Asie du Sud-Est et la Région du Pacifique occidental sont classées dans la catégorie « Autres pays ».
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

---

**Frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement**


---

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonctions et la date de départ de l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues, mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

**Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès**


---

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'accumulation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues, mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

**Congés non pris**


---

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues, mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

**Suppression de poste, versement de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel**


---

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la Norme IPSAS 39 (« Avantages du personnel ») et sont donc exclus de l'évaluation.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

**Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS considère la Caisse des pensions comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (« Avantages du personnel »). Les cotisations de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière.

Les Statuts de la Caisse prévoient que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'OMS envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – à la date de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été achevée le 31 décembre 2021 et l'évaluation au 31 décembre 2023 est en cours. La Caisse a utilisé une extrapolation des données relatives à la participation du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 pour établir les états financiers de 2022.

Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021, le taux de couverture des passifs actuariels s'élève à 117,0 %. Compte non tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le taux de couverture des prestations par les cotisations était de 158,2 %.

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2021 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 des Statuts de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

Si l'article 26 était invoqué en raison d'un déficit actuariel, au cours de l'exploitation ou à la suite de la cessation de la Caisse, les sommes à verser par chaque organisation affiliée seraient calculées au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant la date de l'évaluation. Les cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant l'évaluation (2020, 2021 et 2022) s'élevaient au total à 8,93768 milliards USD, dont 7 % ont été versés par l'OMS.

En 2023, les cotisations versées à la Caisse se sont élevées à 247 millions USD (contre 224 millions USD en 2022). Le montant des cotisations attendues en 2024 s'élève à 272 millions USD environ.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse et présente chaque année un rapport au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements et les met à la disposition du public, en ligne, à l'adresse [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

#### 4.13 Produits différés

Les produits différés sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés en 2023 ou les années précédentes, mais pour lesquels la comptabilisation des recettes correspondantes a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où l'Organisation peut dépenser les fonds. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur, consulter le portail Web sur le budget programme et le site Internet de l'OMS.<sup>1</sup>

Les produits différés sur les achats remboursables se rapportent à des recettes comptabilisées pour des fournitures ou des services qui n'ont pas été livrés ou n'ont pas été rendus aux demandeurs à la fin de l'année. Comme un achat remboursable est une opération avec contrepartie directe, les produits correspondants sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La totalité du montant des produits différés sur les achats remboursables est courante.

Description	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Contributions volontaires	491 548	602 692
Achats remboursables	3 385	3 389
<b>Total des produits différés – courants</b>	<b>494 933</b>	<b>606 081</b>
Contributions volontaires	408 845	381 590
<b>Total des produits différés – non courants</b>	<b>408 845</b>	<b>381 590</b>
<b>Total des produits différés</b>	<b>903 778</b>	<b>987 671</b>

Une synthèse des produits différés au 31 décembre 2023 est présentée ci-dessous, par année et par segment :

Année	Programmes de base	Situations d'urgence	Poliomyélite	Autres	Total
	en milliers USD				
2024	342 817	91 847	31 271	28 998	494 933
<b>Total des produits différés – courants</b>	<b>342 817</b>	<b>91 847</b>	<b>31 271</b>	<b>28 998</b>	<b>494 933</b>
2025	233 456	45 339	1 857	7 993	288 645
2026	80 181	8 404	-	2 004	90 589
2027	19 687			1 155	20 842
2028+	8 395			374	8 769
<b>Total des produits différés – non courants</b>	<b>341 719</b>	<b>53 743</b>	<b>1 857</b>	<b>11 526</b>	<b>408 845</b>
<b>Total des produits différés</b>	<b>684 536</b>	<b>145 590</b>	<b>33 128</b>	<b>40 524</b>	<b>903 778</b>

Sur le total indiqué pour le segment des programmes de base de 685 millions USD (contre 694 millions USD en 2022), 24 millions USD de produits différés courants et 15 millions USD de produits différés non courants sont totalement souples (contre, respectivement, 40 millions USD et 15 millions USD en 2022). Le reste est à objet strictement désigné ou réservé à l'obtention de résultats de haut niveau.

#### 4.14 Autres passifs

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à 191 millions USD au 31 décembre 2023 (contre 158 millions USD au 31 décembre 2022). Il s'agit, en majorité, de plusieurs montants non facturés en fin d'année pour un total de 128 millions USD, de plusieurs assurances à payer pour un montant de 47 millions USD (dont

<sup>1</sup> Portail Web du budget programme de l'OMS (<https://open.who.int/2022-23/home>, consulté le 1<sup>er</sup> mai 2024) – et informations sur les contributions volontaires par fonds et par donateur, 2023 (document A77/INF./2).

43 millions USD payable au fonds du programme de compensation sans faute du COVAX) et de passifs liés aux expéditions et au fret pour un montant de 8,9 millions USD.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Charges à payer	128 288	91 821
Pensions à payer	590	331
Assurances à payer	46 605	45 510
Fondations	3 362	3 233
Passifs liés aux expéditions et au fret	8 915	15 133
Rapprochements sur le terrain	65	23
Redevance à payer à l'Organisation des Nations Unies	1 477	1 068
Autres passifs	1 201	1 300
<b>Total des autres passifs – courants</b>	<b>190 503</b>	<b>158 419</b>
Frais de retenue – non courants	2 251	199
<b>Total des autres passifs – non courants</b>	<b>2 251</b>	<b>199</b>

Le solde des fondations correspond aux fonds que l'OMS détient en fiducie et dont la gestion financière et administrative lui incombe. Au 31 décembre 2023, les fondations dont l'OMS détenait des fonds en fiducie sont les suivantes :

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Prix de la Fondation pour la recherche sur le syndrome de Down dans la Région de la Méditerranée orientale	60	57
Fondation D' A. T. Shousha	107	102
Prix D' Comlan A. A. Quenum pour la santé publique	44	42
Fondation Ihsan Doğramacı pour la santé de la famille	459	436
Fondation Léon Bernard	25	22
Bourse Francesco Pocchiari	159	151
Fondation de l'État du Koweït pour la lutte contre le cancer, les maladies cardiovasculaires et le diabète dans la Région de la Méditerranée orientale	390	385
Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé	1 053	1 006
Fondation des Émirats arabes unis pour la santé	1 059	1 028
Prix D' LEE Jong-wook pour la santé publique	6	4
<b>Solde total – fondations</b>	<b>3 362</b>	<b>3 233</b>

#### 4.15 Passifs interentités

L'OMS héberge plusieurs entités en vertu d'accords de services administratifs. Les fonds de toutes les entités étant gérés par l'Organisation, il existe pour ces entités des passifs correspondant aux fonds détenus pour leur compte (voir la note 4.2). Les montants dus par chaque entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Assurance-maladie du personnel (SHI)	56 703	99 235
Centre international de calcul (CIC)	38 745	37 508
Facilité internationale d'achat de médicaments (Unitaid)	618 399	550 541
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	144 748	164 808
<b>Total des passifs interentités</b>	<b>858 595</b>	<b>852 092</b>

#### 4.16 Emprunts à long terme

En vertu de ses résolutions WHA55.8 (2002) et WHA56.13 (2003), l'Assemblée mondiale de la Santé a autorisé la construction d'un nouveau bâtiment au Siège pour l'Organisation et pour l'ONUSIDA, d'un coût estimé à 66 millions de francs suisses (CHF), la part de l'OMS étant estimée à 33 millions CHF. La Confédération suisse a accepté de consentir à l'Organisation et à l'ONUSIDA un prêt sans intérêt de 59,8 millions CHF, dont la part de l'OMS est de 29,9 millions CHF. Dans les résolutions susmentionnées, l'Assemblée de la Santé a également approuvé le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans, par l'Organisation, de la part du prêt sans intérêt consenti par la Confédération suisse à partir de l'année de l'achèvement de la construction.

L'encours du prêt a été actualisé en utilisant le taux des obligations de la Confédération suisse à 30 ans, de 0,494 % en décembre 2023 (1,476 % pour 2022).

En 2015, en application de la décision WHA67(12) (2014), l'Organisation a signé un nouvel accord de prêt sans intérêts de 140 millions CHF en vue de la planification et de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'OMS à Genève, qui a été reçu en totalité en 2021.

Les remboursements des deux prêts entamés conformément aux accords de prêt et le solde des deux prêts restant dus au 31 décembre 2023 s'élevaient à 162,9 millions USD (contre 123 millions USD au 31 décembre 2022) et se décompose comme suit :

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
<b>Passifs courants</b>		
Prêt de l'OMS/ONUSIDA	716	648
Prêt du Siège de l'OMS (nouveau)	3 353	3 034
<b>Total des passifs courants</b>	<b>4 069</b>	<b>3 682</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Prêt de l'OMS/ONUSIDA	21 150	16 829
Prêt du Siège de l'OMS (nouveau)	137 678	102 490
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>158 828</b>	<b>119 319</b>
<b>Total des emprunts à long terme</b>	<b>162 897</b>	<b>123 001</b>

L'échéance de ces passifs est la suivante :

2023	Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA	Bâtiment du Siège de l'OMS (nouveau)	Emprunts à long terme
	en milliers USD		
Moins d'un an	716	3 353	4 069
De 1 à 5 ans	3 581	16 766	20 347
Plus de 5 ans	17 569	120 912	138 481
<b>Total des emprunts à long terme</b>	<b>21 866</b>	<b>141 031</b>	<b>162 897</b>

## 5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

### 5.1 Produits<sup>1</sup>

#### Contributions fixées

Les contributions fixées pour 2023 s'élèvent à 494,1 millions USD (contre 495,9 millions USD pour 2022).<sup>2</sup>

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Contributions fixées	499 516	481 406
(Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses	(5 449)	14 487
<b>Contributions fixées déduction faite de la provision</b>	<b>494 067</b>	<b>495 893</b>
<b>Total des contributions fixées</b>	<b>494 067</b>	<b>495 893</b>

En mai 2021, la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2022-2023, dans laquelle elle a approuvé un budget effectif total de 6,1217 milliards USD (dont 1 milliard USD pour les opérations d'urgence et les appels).<sup>3</sup> En mai 2022, le budget effectif total pour l'exercice 2022-2023 a été porté à 6,7261 milliards USD (dont 1 milliard USD pour les opérations d'urgence et les appels).<sup>4</sup> Dans la résolution WHA74.3 (2021), l'Assemblée de la Santé a également décidé que les contributions fixées des États Membres pour l'exercice 2022-2023 s'élèveraient au total à 964,9 millions USD.

Conformément à la résolution WHA66.16 (2013), lorsque le montant total de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est égal ou supérieur à 200 000 USD, cette contribution est calculée à parts égales en dollars des États-Unis et en francs suisses. Lorsque le montant de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est inférieur à 200 000 USD, cette contribution est calculée en dollars des États-Unis uniquement.

Les contributions fixées pour 2023 s'élèvent à 482,5 millions USD, soit 243,8 millions USD et 236,0 millions CHF sur la base du taux de change de mai 2022. Les contributions étant dues à partir du 1<sup>er</sup> janvier, la part en francs suisses a été enregistrée au taux de change de janvier 2023. Ceci a entraîné un gain de change de 17,1 millions USD à l'enregistrement.

À la date de clôture, l'Organisation avait reçu 73 % des contributions fixées pour 2023 (contre 81 % en 2022). Les montants restant à régler sont détaillés à la note 4.3.

#### Contributions volontaires

Les contributions volontaires pour 2023 s'élèvent à 2,746 milliards USD (contre 3,656 milliards USD pour 2022).

<sup>1</sup> Les produits sont analysés plus en détail, par fonds, à l'annexe I.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A77/21.

<sup>3</sup> Résolution WHA74.3 (2021).

<sup>4</sup> Résolution WHA75.5 (2022).

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Contributions volontaires	2 750 889	3 661 770
(Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses	(5 134)	(5 321)
<b>Contributions volontaires déduction faite de la provision</b>	<b>2 745 755</b>	<b>3 656 450</b>

Elles correspondent aux sommes versées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des institutions, d'autres organisations et organes du système des Nations Unies, ainsi que par des organisations non gouvernementales. Les produits indiqués pour 2023 correspondent, pour 483,5 millions USD (contre 571,2 millions USD en 2022), à des accords qui resteront en vigueur au cours des années à venir. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires, par fonds et par contributeur, consulter l'annexe au rapport financier.<sup>1</sup>

Les produits provenant des contributions volontaires sont répartis par segment comme suit :

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Segment de base	1 303 230	1 130 973
Situations d'urgence	860 479	1 825 314
Poliomyélite	518 333	616 722
Autres	68 847	88 761
<b>Contributions volontaires (brutes)</b>	<b>2 750 889</b>	<b>3 661 770</b>

Le montant total des contributions volontaires indiqué, de 2,746 milliards USD, tient compte de la déduction : i) des remboursements aux contributeurs – pour un montant de 19,8 millions USD (contre 12,8 millions en 2022) ; ii) des réductions – pour un montant de 26,6 millions USD (27,9 millions USD en 2022) – de produits comptabilisés les années précédentes, car des informations reçues en cours d'année indiquent que ces sommes ne seront jamais recouvrées ; et iii) de la correction des modalités de paiement, qui fait baisser les produits courants de 6,2 millions USD (contre 0,8 million USD pour 2022). Il n'y a pas eu de correction des modalités de paiement en 2023 (alors qu'il y avait eu une correction de 21,6 millions USD en 2022, qui a fait augmenter les produits différés de 16,6 millions USD et fait baisser les produits courants de 5,0 millions USD).

Conformément aux méthodes comptables, les accords signés au cours d'une année financière, mais dont l'application débute l'année financière suivante, suivant la date de début qui y est indiquée, seront enregistrés, et les produits correspondants seront comptabilisés, au cours de l'exercice suivant en fonction de la date de début. Au moment de la préparation des états financiers, des produits ou des produits différés d'un montant de 192,9 millions USD ont été enregistrés en janvier 2024 sur la base d'accords signés en 2023 et qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les liquidités correspondant à ces accords qui ont été reçues avant le 31 décembre 2023, ont été comptabilisées comme avances et indiquées dans la note 4.9.<sup>2</sup>

#### Contributions volontaires de biens et services

L'OMS reçoit des contributions en nature des États Membres et d'autres contributeurs. En 2023, l'Organisation a reçu des contributions de biens et services pour un montant de 55,1 millions USD (contre 146,3 millions USD

<sup>1</sup> Document A77/INF./2. L'annexe au rapport financier est aussi disponible à l'adresse <https://www.who.int/about/accountability/financial-statements>.

<sup>2</sup> On trouvera aux annexes I et II de plus amples informations sur les produits provenant des contributions volontaires et sur les charges par pays de programme et par entité des Nations Unies.

au 31 décembre 2022).<sup>1</sup> Sur le montant de 146,3 millions USD indiqué à titre de comparaison, 61 millions USD correspondaient à une contribution de fournitures et de matériels médicaux reçus et livrés aux pays en 2021 et début 2022, entièrement comptabilisée en 2022.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Biens – fournitures et matériels médicaux	25 309	109 901
Biens – bureaux et fournitures pour le terrain	15 518	16 738
Services contractuels	284	8 190
Services	14 026	11 442
<b>Total des contributions volontaires de biens et services</b>	<b>55 137</b>	<b>146 271</b>

En outre, l'OMS bénéficie également du droit d'utiliser les terrains mis à sa disposition gratuitement par les gouvernements hôtes. Des informations complémentaires figurent à la note 4.7.

## 5.2 Charges

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (retraité)
	en milliers USD	
<b>Dépenses liées au personnel</b>		
Coût des traitements	1 220 143	1 062 026
Coût actuariel	(54 321)	3 731
Autres dépenses liées au personnel	76 511	98 421
<b>Total des dépenses liées au personnel</b>	<b>1 242 333</b>	<b>1 164 178</b>
<b>Fournitures et matériels médicaux</b>		
Fournitures médicales	304 402	401 180
Fournitures médicales – en nature	25 309	109 901
<b>Total des fournitures et matériels médicaux</b>	<b>329 711</b>	<b>511 081</b>
<b>Services contractuels</b>		
Mise en œuvre directe	446 139	392 049
Services contractuels généraux	960 812	778 245
Contrats de consultants et de recherche	38 244	36 285
Accords de services spéciaux	109 674	97 843
Frais de sécurité et autres	29 856	24 800
Services	284	8 190
<b>Total – Services contractuels</b>	<b>1 585 009</b>	<b>1 337 412</b>
<b>Transferts et subventions</b>		
Coopération financière directe	156 002	194 878
Lettres d'accord de subvention	107 846	136 018
Achats de matériel pour des tiers	199 111	127 893
Bourses d'études	1 498	1 258
<b>Total des transferts et subventions</b>	<b>464 457</b>	<b>460 047</b>
<b>Voyages</b>		
Voyages	230 820	160 912
<b>Total – Voyages</b>	<b>230 820</b>	<b>160 912</b>
<b>Charges opérationnelles générales</b>		

<sup>1</sup> On trouvera de plus amples informations sur les contributions de biens et services sur le portail Web du budget programme de l'OMS, à l'adresse <http://open.who.int/2022-23/home>, et sur le site de l'OMS, à l'adresse <https://www.who.int/about/accountability/financial-statements/>.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022 (retraité)
Frais de bureau et services essentiels	65 882	66 950
Coûts informatiques	35 407	33 402
Frais communs des Nations Unies	30 490	26 863
Loyers	20 914	19 355
Restauration	15 875	8 970
Entretien des véhicules et dépenses de carburant	6 404	6 946
Audit externe	314	281
Frais de représentation	142	236
Autres <sup>1</sup>	37 758	13 236
Autres – en nature	15 518	16 738
<b>Total des charges opérationnelles générales</b>	<b>228 704</b>	<b>192 977</b>
<b>Équipement, véhicules et mobilier</b>		
Équipement, véhicules et mobilier	15 695	9 111
<b>Total – Équipement, véhicules et mobilier</b>	<b>15 695</b>	<b>9 111</b>
<b>Dépréciation et amortissement</b>		
Dépréciation	13 552	13 254
Amortissement (voir la note 4.8)	500	839
<b>Total de la dépréciation et de l'amortissement</b>	<b>14 052</b>	<b>14 093</b>
<b>Total des charges<sup>2</sup></b>	<b>4 110 781</b>	<b>3 849 811</b>

### Dépenses liées au personnel

Ces dépenses correspondent au coût total de l'emploi du personnel dans tous les lieux d'affectation (traitement de base, ajustement de poste et toutes les autres prestations (telles que les pensions et les assurances) payés par l'Organisation). Les dépenses liées au personnel incluent aussi les mouvements du coût actuariel du passif du régime d'assurance-maladie du personnel, du fonds spécial d'indemnisation, des paiements de fin de contrat et de l'assurance-accidents et maladie (voir la note 4.12), qui est comptabilisé dans l'état de la performance financière (État II).

### Fournitures et matériels médicaux

L'OMS achète et distribue des fournitures et matériels médicaux principalement pour la mise en œuvre d'activités programmatiques dans les pays. Il s'agit de vaccins, de médicaments, de fournitures médicales et d'articles nécessaires au fonctionnement des hôpitaux, dont le carburant, et les frais d'expédition sont inclus. Les charges relatives aux fournitures médicales comprennent le coût des achats remboursables – voir la note 5.1 (Autres produits) et les fournitures médicales reçues comme contributions en nature.

<sup>1</sup> Les autres charges opérationnelles générales comprennent des éléments sortis du bilan. Veuillez consulter la note 9 pour plus de détails sur les montants sortis du bilan.

<sup>2</sup> Les charges sont analysées plus en détail, par fonds, au Tableau I. On trouvera aux annexes I et II de plus amples informations sur les charges par pays de programme et par entité des Nations Unies.

### **Services contractuels**

Le montant des services contractuels correspond aux sommes dépensées par l'OMS pour le recours à des prestataires de services, tels que des experts, dans le cadre de ses activités programmatiques. Il correspond principalement à la mise en œuvre directe d'activités (par exemple de campagnes de vaccination organisées par l'OMS en collaboration avec des gouvernements nationaux), à des services contractuels généraux (par exemple, accords pour l'exécution de travaux pour l'externalisation de services professionnels, activités de proximité, services de construction et fonctionnement des programmes), à des contrats de consultants et de recherche, et à des accords de services spéciaux passés avec des personnes chargées de mener à bien des activités pour le compte de l'Organisation. Les dépenses engagées pour la sécurité font également partie des services contractuels. En outre, l'OMS a conclu des contrats de location pour 67 véhicules avec le service UN Fleet, pour lesquels elle a payé au total 0,2 million USD en 2023.

### **Transferts et subventions**

Les transferts et les subventions à d'autres entités correspondent à des subventions accordées à des entités nationales (principalement des ministères de la santé) et à des lettres d'accord signées avec d'autres entités pour mener à bien des activités conformes aux objectifs de l'Organisation, à des charges relatives aux bourses et à des achats de matériel pour des tiers. Ces transferts et subventions à des ministères sont désignés sous le nom de « coopération financière directe ». Les charges sont normalement comptabilisées au moment de l'enregistrement de la réception des services ou de l'approbation des factures, la date la plus proche étant retenue. Les entités sont tenues de rendre compte de l'utilisation des fonds pour prouver que ceux-ci sont utilisés conformément à l'accord, et l'OMS effectue un suivi sur site et des vérifications ponctuelles des activités en cours couvertes par la coopération financière directe et un examen a posteriori de certaines activités couvertes par la coopération financière directe après une évaluation des risques. Les charges sont indiquées nettes de tout remboursement. Sur la base de ces examens, l'OMS peut retenir le financement destiné aux bénéficiaires des transferts et des bourses si les dispositions de l'accord n'ont pas été respectées.

### **Voyages**

Les frais de voyage correspondent aux voyages payés par l'Organisation pour les membres du personnel de l'OMS, les participants aux réunions qui ne font pas partie du personnel, les consultants, les membres du personnel affectés à des fins de développement et les représentants d'États Membres. Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages.

### **Charges opérationnelles générales**

Les charges opérationnelles générales correspondent aux frais généraux liés à l'activité des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège. Elles comprennent les frais relatifs aux services essentiels, aux télécommunications, aux loyers, à l'entretien et à la réparation des actifs afin que ceux-ci continuent à fonctionner dans leur état actuel, aux licences de logiciels, aux dépenses de représentation, engagées principalement à l'occasion des réunions et des formations, et les autres frais opérationnels mineurs. Les primes d'assurance pour couvrir les accidents et maladies catastrophiques entrent également dans cette catégorie. La rubrique « Autres – en nature » correspond aux bureaux en location, aux fournitures et aux autres articles reçus comme contributions en nature.

### Équipement, véhicules et mobilier

En 2023, les charges se sont élevées au total à 15,7 millions USD (contre 9,1 millions USD en 2022 (chiffre retraité)) pour les achats d'articles inférieurs au seuil de capitalisation. Les charges correspondant au matériel, aux véhicules et au mobilier pour 2022 ont été retraitées conformément à la note 3.

### Dépréciation et amortissement

La dépréciation est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Tous les articles supérieurs au seuil de capitalisation sont dépréciés conformément à la politique en vigueur.

L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des actifs incorporels sur leur durée de vie utile et concerne des logiciels achetés.

### 5.3 Produits financiers/charges financières

Le total des produits financiers et des charges financières englobe des montants relatifs aux fonds administrés par l'OMS pour le compte d'autres entités (voir la note 4.15). Les recettes tirées des placements concernant d'autres entités sont allouées à ces entités. En outre, les intérêts sont répartis sur la base du solde moyen du fonds et comptabilisés comme recettes et charges financières pour ce fonds.

Le décompte des produits financiers et des charges financières s'établit comme suit :

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
Revenus des actifs financiers	255 035	9 794
Frais bancaires et frais liés à la gestion des placements	(5 213)	(4 183)
Gains ou (pertes) au change net(te)s réalisé(e)s <sup>a</sup>	58 226	28 064
Gains ou (pertes) au change net(te)s non réalisé(e)s	19 734	11 930
Gains ou (pertes) net(te)s sur l'actualisation des emprunts à long terme <sup>c</sup>	(26 489)	44 829
Gains ou (pertes) de réévaluation actuarielle sur le fonds pour les paiements de fin de contrat et le fonds d'assurance-accidents et maladie	(1 230)	18 792
Coût actuariel des intérêts lié à l'évaluation du fonds pour les paiements de fin de contrat et du fonds d'assurance-accidents et maladie	(4 991)	(2 847)
<b>Total net des produits financiers (OMS et autres entités)</b>	<b>295 072</b>	<b>106 379</b>
Revenus des actifs financiers et gains et pertes au change répartis entre d'autres entités	(47 661)	(12 220)
<b>Total net des produits financiers de l'OMS</b>	<b>247 411</b>	<b>94 159</b>

<sup>a</sup> Dont les différences dues à l'arrondi des états financiers au millier de dollars des États-Unis près et les gains et pertes de change réalisés.

<sup>b</sup> Dont les gains et pertes de change non réalisés.

<sup>c</sup> Les pertes en 2023 sont liées à l'actualisation du prêt à la construction et résultent d'une baisse des taux d'intérêt, comme indiqué à la note 4.16.

## 6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette

### 6.1 Fonds général

Le solde total du Fonds général au 31 décembre 2023 s'élevait à 4,090 milliards USD (contre 4,630 milliards USD au 31 décembre 2022), dont 2,988 milliards USD étaient à objet désigné et 1,102 milliard USD constituaient des réserves souples. Les différents éléments du Fonds général sont présentés ci-dessous :

Désignation	Notes	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
		Fonds souples	Fonds à objet désigné	Total	Fonds souples	Fonds à objet désigné	Total
en milliers USD							
Budget ordinaire	6.1.a	26 232		26 232	(1 999)		(1 999)
Fonds volontaires	6.1.b	1 044 994	2 988 175	4 033 169	941 392	3 660 064	4 601 456
<b>Fonds général</b>	<b>6.1.a</b>	<b>1 071 226</b>	<b>2 988 175</b>	<b>4 059 401</b>	<b>939 393</b>	<b>3 660 064</b>	<b>4 599 457</b>
Fonds général – réserves	6.1.a	31 000		31 000	31 000		31 000
<b>Total – Fonds général</b>		<b>1 102 226</b>	<b>2 988 175</b>	<b>4 090 401</b>	<b>970 393</b>	<b>3 660 064</b>	<b>4 630 457</b>

#### 6.1.a Budget ordinaire

Cette note fournit des précisions sur les produits et les charges au budget ordinaire.

Désignation	Budget ordinaire			Fonds général – réserves	Total
	Fonds des contributions fixées des États Membres	Fonds de péréquation des impôts	Total	Fonds de roulement	
en milliers USD					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	(24 894)	22 895	(1 999)	31 000	29 001
Contributions fixées nettes des États Membres (voir la note 5.1)	494 067		494 067		494 067
Crédits au fonds de péréquation des impôts	(4 000)	4 000			
Charges financières	5 687		5 687		5 687
Produits accessoires	570		570		570
Charges programmatiques	(456 854)		(456 854)		(456 854)
Transfert au Fonds pour les infrastructures, conformément aux décisions WHA69(18) (2016) et WHA70(16) (2017)	(5 000)		(5 000)		(5 000)
Remboursements d'impôts aux membres du personnel		(10 239)	(10 239)		(10 239)
Remboursements/ajustements					
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>9 576</b>	<b>16 656</b>	<b>26 232</b>	<b>31 000</b>	<b>57 232</b>

Conformément à la résolution WHA74.3 (2021), l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le versement d'une somme de 4 millions USD au fonds de péréquation des impôts et a décidé que le fonds de roulement serait maintenu à son niveau actuel de 31 millions USD.

#### 6.1.b Fonds volontaires

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds volontaire relatif aux contributions de base, aux contributions à objet désigné et aux contributions des partenariats.

Désignation	Notes	31 décembre 2022	Produits	Charges	31 décembre 2023
en milliers USD					
Contributions volontaires de base		248 551	237 092	(315 351)	<b>170 292</b>
Fonds des contributions volontaires de base		233 923	106 548	(185 790)	<b>154 681</b>
Fonds des contributions volontaires à objet désigné		1 526 983	934 088	(900 510)	<b>1 560 561</b>
Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR)		41 102	12 159	(14 922)	<b>38 339</b>
Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP)		32 650	25 710	(28 819)	<b>29 541</b>
Fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration		320 562	544 632	(643 825)	<b>221 369</b>
Fonds des dépenses d'appui aux programmes	6.1.b.i	692 841	274 311	(92 450)	<b>874 702</b>
Fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises		1 329 289	826 296	(1 322 583)	<b>833 002</b>
Fonds de réserve pour les situations d'urgence	6.1.b.ii	106 349	34 183	(73 220)	<b>67 312</b>
Fonds pour la facturation au service – opérations avec contrepartie directe		69 061	27 829	(13 558)	<b>83 332</b>
Fonds pour la chaîne d'approvisionnement		145	1 002	(1 109)	<b>38</b>
<b>Total des fonds volontaires</b>		<b>4 601 456</b>	<b>3 023 850</b>	<b>(3 592 137)</b>	<b>4 033 169</b>

#### 6.1.b.i Fonds des dépenses d'appui aux programmes

Le fonds des dépenses d'appui aux programmes (auparavant appelé « Compte spécial de frais généraux ») a été ouvert afin de couvrir les frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire (c'est-à-dire par des contributions volontaires).

Sont portés au crédit de ce compte les produits provenant des sources suivantes :

- conformément à la résolution WHA34.17 (1981), les fonds provenant de sources volontaires pour couvrir les dépenses d'appui aux programmes sont calculés en appliquant un pourcentage fixe au total des dépenses. Cette résolution prévoit une commission uniforme de 13 % sur les dépenses des projets. Le Directeur général a plusieurs fois fait exception à cette règle, principalement pour les situations d'urgence. Pour 2023, les recettes relatives aux dépenses des projets se sont élevées à 274,6 millions USD, ce qui correspond à un taux moyen de 8,3 % pour les dépenses d'appui aux programmes (contre 8,5 % en 2022) ;
- les accords de services administratifs passés avec d'autres entités ;
- les intérêts perçus sur les contributions volontaires, tels qu'indiqués dans le document EB122/3.

On trouvera ci-dessous une synthèse de l'état du fonds :

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
en milliers USD		
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>692 841</b>	<b>615 393</b>
<b>Produits</b>		
Dépenses d'appui au programme	274 575	252 286
Produits financiers	245 342	(2 217)
Accords de services administratifs passés avec d'autres entités	3 550	5 652
Autres produits	1 320	
<b>Total des produits</b>	<b>524 787</b>	<b>255 721</b>

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Charges</b>		
Dépenses liées au personnel	218 456	73 246
Fournitures et matériels médicaux	622	512
Services contractuels	48 801	26 261
Transferts et subventions à d'autres entités	1 342	37
Voyages	7 888	2 691
Charges opérationnelles générales	30 900	26 525
Équipement, véhicules et mobilier	3 368	1 790
<b>Total des charges</b>	<b>311 377</b>	<b>131 062</b>
<b>À déduire :</b>		
Transfert aux fonds d'affectation spéciale <sup>a</sup>	26 415	41 890
Diminution/(augmentation) de la provision pour créances douteuses – contributions volontaires	5 134	5 321
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>874 702</b>	<b>692 841</b>

<sup>a</sup> En 2023, des transferts ont été effectués du fonds pour les dépenses d'appui aux programmes au fonds pour la technologie de l'information (19,1 millions USD), au fonds pour la mobilité (7,2 millions USD) et au fonds pour la maternité (113 000 USD). En 2022, des transferts ont été effectués du fonds pour les dépenses d'appui aux programmes au fonds pour la technologie de l'information (38,3 millions USD), au fonds pour la mobilité (3,5 millions USD) et au fonds pour la maternité (90 000 USD).

On trouvera ci-après le décompte des produits au titre des dépenses d'appui aux programmes :

Taux	Produits au titre des dépenses d'appui aux programmes pour 2023	Proportion du total des produits au titre des dépenses d'appui aux programmes 2023	Produits au titre des dépenses d'appui aux programmes pour 2022	Proportion du total des produits au titre des dépenses d'appui aux programmes 2022
	en milliers USD	%	en milliers USD	%
13 %	118 420	43 %	106 108	42 %
8 %	1 962	1 %	331	<1 %
7 %	145 603	53 %	132 880	53 %
5 %	4 651	2 %	6 755	3 %
3 %	2 674	1 %	5 009	2 %
Autres	1 265	<1 %	1 203	<1 %
<b>Total</b>	<b>274 575</b>	<b>100 %</b>	<b>252 286</b>	<b>100 %</b>

#### 6.1.b.ii Fonds de réserve pour les situations d'urgence

Ce fonds a été créé par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il a pour but d'assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain, avec une capitalisation cible de 100 millions USD. On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>106 349</b>	<b>63 015</b>
<b>Produits</b>		
Contributions	34 183	80 358
<b>Total des produits</b>	<b>34 183</b>	<b>80 358</b>
<b>Charges</b>		
Dépenses liées au personnel	2 687	1 235
Fournitures et matériels médicaux	17 190	8 148
Services contractuels	24 668	15 906
Transferts et subventions	13 742	4 648
Voyages	4 254	2 249
Charges opérationnelles générales	7 954	4 202
Équipement, véhicules et mobilier	2 725	636
<b>Total des charges</b>	<b>73 220</b>	<b>37 024</b>
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>67 312</b>	<b>106 349</b>

## 6.2 États Membres – Autres

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds « États Membres – Autres ». Le solde du Fonds commun au 31 décembre 2022 a été retraité conformément à la note 3.

Désignation	Notes	31 décembre 2022 (retraité)	Produits	Charges <sup>a</sup>	31 décembre 2023
		en milliers USD			
<b>Fonds commun</b>		<b>404 872</b>	<b>(350)</b>	<b>38 303</b>	<b>442 825</b>
<b>Fonds d'entreprise</b>					
Fonds pour l'assurance-accidents et maladie			4 514	(4 285)	229
Autres fonds d'entreprise		14 540	62 830	(63 676)	13 694
<b>Total du fonds d'entreprise</b>		<b>14 540</b>	<b>67 344</b>	<b>(67 961)</b>	<b>13 923</b>
<b>Fonds d'affectation spéciale</b>					
Fonds pour les infrastructures	6.2.a	192 165	57 800	(89 726)	160 239
Fonds spécial d'indemnisation		(2 861)	815	(639)	(2 685)
Fonds de l'Assurance-maladie du personnel		(275 080)		93 793	(181 287)
Fonds des paiements de fin de contrat		(49 024)	13 416	(5 616)	(41 224)
Autres fonds d'affectation spéciale		37 045	201 604	(235 675)	2 974
<b>Total du fonds d'affectation spéciale</b>		<b>(97 755)</b>	<b>273 635</b>	<b>(237 863)</b>	<b>(61 983)</b>
<b>Total – États Membres – Autres</b>		<b>321 657</b>	<b>340 629</b>	<b>(267 521)</b>	<b>394 765</b>

<sup>a</sup> Les charges comprennent les pertes et gains actuariels comptabilisés à l'actif net. Les fonds soumis à une évaluation actuarielle sont indiqués à la note 4.12.

<sup>b</sup> Les charges aux autres fonds d'affectation spéciale comprennent un transfert de 20 millions USD au Fonds pour les infrastructures, conformément aux décisions WHA69(18) (2016) et WHA70(16) (2017).

### 6.2.a Fonds pour les infrastructures

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA70(16) (2017). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		en milliers USD	
Fonds immobilier	6.2.a.i	133 014	151 245
Fonds mondial pour la technologie de l'information	6.2.a.ii	27 225	40 920
<b>Total du fonds pour les infrastructures</b>		<b>160 239</b>	<b>192 165</b>

### 6.2.a.i. Fonds immobilier

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14 (1970). Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants ; à l'acquisition de terrains, le cas échéant ; et aux réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants ; enfin, à l'entretien, aux réparations et à la modification des logements loués au personnel par l'Organisation. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.

On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>146 792</b>	<b>140 966</b>
<b>Produits</b>		
Crédits reçus conformément à la décision WHA70(16) (2017)	10 000	
Transfert pour des projets particuliers <sup>a</sup>		1 733
Contributions venant de l'état de paie	11 919	10 913
Produits financiers	6 840	252
Recettes locatives	1 781	1 773
<b>Total des produits</b>	<b>30 540</b>	<b>14 671</b>
<b>Charges</b>		
Dépenses liées au personnel	197	99
Fournitures et matériels médicaux	191	12
Services contractuels	44 955	5 097
Voyages	61	9
Charges opérationnelles générales <sup>b</sup>	3 117	4 851
Équipement, véhicules et mobilier	250	150
<b>Total des charges</b>	<b>48 771</b>	<b>10 218</b>
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>133 014</b>	<b>151 245</b>

<sup>a</sup> En 2022, 1,73 million USD ont été reçus au titre du remboursement d'une avance de 3,46 millions USD au fonds pour la technologie de l'information pour un projet informatique dans le nouveau bâtiment du Siège.

<sup>b</sup> En 2023, des remboursements d'un montant de 3,8 millions USD ont été effectués au titre d'emprunts à long terme (3,6 millions USD). Pour plus d'informations sur les emprunts à long terme, voir la note 4.16.

### 6.2.a.ii Fonds pour la technologie de l'information

Ce fonds a été créé pour répondre aux besoins administratifs actuels et futurs de l'Organisation. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (fonds des dépenses d'appui aux programmes compris). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	en milliers USD	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>40 920</b>	<b>35 323</b>
<b>Produits</b>		
Crédits reçus conformément à la décision WHA70(16) (2017)	15 000	
Transfert pour des projets particuliers <sup>a</sup>	19 100	38 300
<b>Total des produits</b>	<b>34 100</b>	<b>38 300</b>
<b>Charges</b>		
Dépenses liées au personnel	13 618	9 129
Services contractuels	28 137	17 447
Voyages	700	39
Charges opérationnelles générales	4 506	4 645
Équipement, véhicules et mobilier	834	(290)
Transfert pour des projets particuliers <sup>b</sup>		1 733
<b>Total des charges</b>	<b>47 795</b>	<b>32 703</b>
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>27 225</b>	<b>40 920</b>

<sup>a</sup> Les transferts du fonds pour les dépenses d'appui aux programmes se sont élevés à 38,3 millions USD en 2023 et à 9 millions USD en 2022.

<sup>b</sup> En 2022, 1,73 million USD ont été remboursés au fonds immobilier au titre d'une avance de 3,46 millions USD accordée en 2020.

### 6.3 Fonds fiduciaire

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds fiduciaire.

Désignation	31 décembre 2022	Produits	Charges	31 décembre 2023
	en milliers USD			
<b>Fonds fiduciaire</b>				
Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé	11 361	8 363	(5 887)	13 837
Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé	11 465	7 079	(8 322)	10 222
Fonds de l'ESPEN	8 420	4 752	(10 452)	2 720
Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	6 734	6 515	(10 358)	2 891
Fonds de l'Association du personnel	610	120	(600)	130
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac	24 236	4 571	(11 636)	17 171
Fonds de contributions volontaires pour la santé en faveur des petits États insulaires en développement				
<b>Total du fonds fiduciaire</b>	<b>62 826</b>	<b>31 400</b>	<b>(47 255)</b>	<b>46 971</b>

## 7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

En mai 2021, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA74.3 sur le budget programme 2022-2023, en vertu de laquelle elle a approuvé le budget pour l'exercice 2022-2023, toutes sources de fonds confondues (contributions fixées et contributions volontaires), pour un montant total de 6,1217 milliards USD. En mai 2023, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA75.5 portant le budget programme 2022-2023 à 6,7261 milliards USD. Le budget de l'OMS est adopté par l'Assemblée de la Santé pour deux ans.

Le budget et les états financiers de l'OMS sont établis selon des méthodes comptables différentes. L'état de la situation financière (État I), l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (État III) et le tableau des flux de trésorerie (État IV) sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, tandis que l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) est établi sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (c'est-à-dire que l'utilisation du budget est mesurée en fonction des dépenses réelles).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (« Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers »), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Comme indiqué à la note 2.17, le fonds général correspond aux résultats du budget programme, compte non tenu des charges au fonds de péréquation des impôts, de l'utilisation hors du budget programme et des charges en nature (biens et services).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (« Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers »), les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité.

- Des différences de base surviennent lorsque des éléments du budget programme approuvé sont utilisés pour des activités autres que la mise en œuvre des programmes techniques, par exemple pour les charges du fonds de péréquation des impôts, pour d'autres utilisations en dehors du budget programme et dans d'autres cas particuliers.
- Les différences de calendrier correspondent à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de charges au budget programme relatives à d'autres exercices financiers.
- Les différences relatives aux entités sont dues à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de montants correspondant à deux fonds : « États Membres – Autres » et le fonds fiduciaire, qui ne font pas partie du budget programme de l'Organisation.
- Les différences de présentation tiennent à des différences de format et de classification dans l'état des flux de trésorerie (État IV) et dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V).

Un rapprochement entre les montants réels présentés sur une base comparable dans l'État V et ceux présentés dans l'État IV pour décembre 2023 figure ci-dessous.

Désignation	2023			
	Activités opérationnelles	Placements	Financement	Total
	en milliers USD			
<b>Montant réel sur une base comparable (État V)</b>	(3 376 557)			(3 376 557)
Différences de base	55 800	374 360	(4 070)	426 090
Différences de calendrier	210 344			210 344
Différences relatives aux entités	207 110	(7 175)		199 935
Différences de présentation	2 282 027	152 709		2 434 736
<b>Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie (État IV)</b>	<b>(621 276)</b>	<b>519 894</b>	<b>(4 070)</b>	<b>(105 452)</b>

Version préliminaire

## 8. Information sectorielle

### 8.1 État de la situation financière par segment

Au 31 décembre 2023 (en milliers USD)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
<b>ACTIFS</b>								
<b>Actifs courants</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	263 654	24 091	0	17 016	3 064	13 731	3 083	324 639
Placements à court terme	4 492 476	0	0	0	0	0	0	4 492 476
Créances courantes	2 676 945	6 680	(1 268 492)	2 844	1 431	7 536	685	1 427 629
Créances sur le personnel	9 781	5 096	0	1 602	1 176	610	2 271	20 536
Stocks	85 284	30 827	0	37 211	11 450	3 337	2 177	170 286
Paiements anticipés et dépôts	917	749	0	318	1 497	3 447	151	7 079
<b>Total des actifs courants</b>	<b>7 529 057</b>	<b>67 443</b>	<b>(1 268 492)</b>	<b>58 991</b>	<b>18 618</b>	<b>28 661</b>	<b>8 367</b>	<b>6 442 645</b>
<b>Actifs non courants</b>								
Créances non courantes	408 845	0	0	0	0	0	0	408 845
Placements à long terme	106 942	0	0	0	0	0	0	106 942
Immobilisations corporelles	228 645	13 761	0	22 767	3 558	1 303	2 057	272 091
Actifs incorporels	393	0	0	0	0	0	0	393
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>744 825</b>	<b>13 761</b>	<b>0</b>	<b>22 767</b>	<b>3 558</b>	<b>1 303</b>	<b>2 057</b>	<b>788 271</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>8 273 822</b>	<b>81 204</b>	<b>(1 268 492)</b>	<b>81 758</b>	<b>22 176</b>	<b>29 964</b>	<b>10 424</b>	<b>7 230 916</b>
<b>PASSIFS</b>								
<b>Passifs courants</b>								
Contributions reçues en avance	91 663	457	0	120	0	24 778	0	117 018
Dettes	24 827	23 423	0	21 742	9 008	5 917	4 417	89 334
Dettes envers le personnel	725	365	0	382	177	146	78	1 873
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	40 345	14 838	0	7 810	6 917	4 098	4 139	78 147
Recettes différées courantes	494 933	0	0	0	0	0	0	494 933
Passifs financiers	19 302	0	0	0	0	0	0	19 302
Autres passifs courants	(27 754 763)	11 434 025	142 441	8 297 135	2 675 436	3 155 140	2 241 089	190 503
Passifs interentités	858 595	0	0	0	0	0	0	858 595
Emprunts à long terme – courants	4 069	0	0	0	0	0	0	4 069
<b>Total des passifs courants</b>	<b>(26 220 304)</b>	<b>11 473 108</b>	<b>142 441</b>	<b>8 327 189</b>	<b>2 691 538</b>	<b>3 190 079</b>	<b>2 249 723</b>	<b>1 853 774</b>

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
<b>Passifs non courants</b>								
Emprunts à long terme – non courants	158 828	0	0	0	0	0	0	158 828
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	608 716	(233 671)	0	(73 841)	72 004	(52 458)	(45 669)	275 081
Recettes différées non courantes	408 845	0	0	0	0	0	0	408 845
Autres passifs non courants	2 251	0	0	0	0	0	0	2 251
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>1 178 640</b>	<b>(233 671)</b>	<b>0</b>	<b>(73 841)</b>	<b>72 004</b>	<b>(52 458)</b>	<b>(45 669)</b>	<b>845 005</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>(25 041 664)</b>	<b>11 239 437</b>	<b>142 441</b>	<b>8 253 348</b>	<b>2 763 542</b>	<b>3 137 621</b>	<b>2 204 054</b>	<b>2 698 779</b>
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>								
Fonds général	32 480 300	(11 155 053)	(1 394 650)	(8 093 876)	(2 540 673)	(3 044 836)	(2 160 811)	4 090 401
États Membres – Autres	657 483	63 161	(14 459)	(72 774)	(146 047)	(61 449)	(31 150)	394 765
Fonds fiduciaires	177 763	(66 341)	(1 824)	(4 940)	(54 646)	(1 372)	(1 669)	46 971
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>	<b>33 315 546</b>	<b>(11 158 233)</b>	<b>(1 410 933)</b>	<b>(8 171 590)</b>	<b>(2 741 366)</b>	<b>(3 107 657)</b>	<b>(2 193 630)</b>	<b>4 532 137</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>	<b>8 273 882</b>	<b>81 204</b>	<b>(1 268 492)</b>	<b>81 758</b>	<b>22 176</b>	<b>29 964</b>	<b>10 424</b>	<b>7 230 916</b>

## 8.2 État de la performance financière par segment

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 (en milliers USD)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
<b>Produits</b>								
Contributions fixées	494 067							494 067
Contributions volontaires	2 745 755							2 745 755
Contributions volontaires de biens et services	55 137							55 137
Autres produits	45 659	2 745		185	(1 274)	(684)	(153)	46 478
<b>Total des produits</b>	<b>3 340 618</b>	<b>2 745</b>		<b>185</b>	<b>(1 274)</b>	<b>(684)</b>	<b>(153)</b>	<b>3 341 437</b>
<b>Charges</b>								
Dépenses liées au personnel	592 530	220 529	64 387	134 496	119 488	56 034	54 869	1 242 333
Fournitures et matériels médicaux	41 840	57 293	2 193	146 940	38 275	35 282	7 888	329 711
Services contractuels	374 014	498 166	40 427	416 743	100 610	102 502	52 547	1 585 009
Transferts et subventions	18 427	140 358	11 219	152 454	87 018	29 629	25 352	464 457
Voyages	78 592	70 380	12 309	25 099	20 237	10 389	13 814	230 820
Charges opérationnelles générales	78 209	49 192	1 738	44 193	28 278	20 262	6 832	228 704
Équipement, véhicules et mobilier	(1 257)	7 768	660	5 175	823	1 260	1 266	15 695
Dépréciation et amortissement	5 572	3 939		2 722	640	867	312	14 052
<b>Total des charges</b>	<b>1 187 927</b>	<b>1 047 625</b>	<b>132 933</b>	<b>927 822</b>	<b>395 369</b>	<b>256 225</b>	<b>162 880</b>	<b>4 110 781</b>
<b>Produits financiers</b>	250 755	(4 529)	1	(535)	(499)	2 203	15	<b>247 411</b>
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE<sup>a</sup></b>	<b>2 403 446</b>	<b>(1 049 409)</b>	<b>(132 932)</b>	<b>(928 172)</b>	<b>(397 142)</b>	<b>(254 706)</b>	<b>(163 018)</b>	<b>(521 933)</b>

<sup>a</sup> Le solde des produits présente un fort excédent pour le Siège et des déficits pour les autres bureaux. Ceci est dû à la politique de comptabilité centralisée des produits et de comptabilité décentralisée des charges.

## 9. Montants sortis du bilan et versements à titre gracieux

En 2023, un montant total de 20 427 705 USD a été sorti du bilan (contre 51 913 USD en 2022). Cette somme correspond : à des stocks périmés, pour un montant de 20 029 320 USD ; à des actifs fixes, pour un montant de 306 146 USD ; à des paiements anticipés irrécouvrables auprès de fournisseurs, pour un montant de 33 857 USD ; à la coopération financière directe pour un montant de 30 927 USD ; à des pertes de liquidités pendant le conflit au Soudan, pour un montant de 19 917 USD ; à des trop-perçus de traitement liés à la démission de membres du personnel et dont le solde a été jugé irrécouvrable, pour un montant de 7197 USD ; et à des trop-perçus versés à des fournisseurs, pour un montant de 342 USD.

En 2023, des versements à titre gracieux d'un montant de 383 918 USD ont été approuvés (contre 112 998 USD en 2022), principalement pour des interventions dans des situations de catastrophe naturelle, comme les séismes en République arabe syrienne et en Türkiye.

## 10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction

Le Directeur général, les Directeurs régionaux et tous les autres membres du personnel hors classes sont considérés comme personnel de direction essentiel. Le tableau ci-dessous indique le nombre de membres du personnel de direction essentiel et leur rémunération globale.

Désignation	2023	2022
Nombre de personnes	20	25
Nombre de postes	20	25
	en milliers USD	
Rémunération et ajustement de poste	4 639	6 143
Avantages	482	302
Pension et assurance-maladie	1 439	1 794
<b>Rémunération totale</b>	<b>6 560</b>	<b>8 239</b>
<b>Avances non remboursées relatives aux avantages du personnel</b>	<b>162</b>	<b>155</b>
<b>Avances non remboursées relatives aux prêts (en plus des avantages normaux, le cas échéant)</b>	<b>6 722</b>	<b>8 394</b>

La rémunération totale versée au personnel de direction essentiel inclut le traitement net, l'ajustement de poste, les avantages tels que l'indemnité de représentation et les autres indemnités, la prime d'affectation et les autres primes, l'allocation logement, le remboursement des frais d'expédition des effets personnels, et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'Assurance-maladie.

Le personnel de direction essentiel a également droit, comme les autres employés, aux avantages postérieurs à l'emploi. Il est impossible de quantifier ces avantages de manière fiable. Les membres du personnel de direction essentiel sont membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le Directeur régional pour les Amériques fait partie du personnel de direction essentiel. Cependant, comme il bénéficie de tous les avantages prévus par l'OPS, ceux-ci sont indiqués dans les états financiers de l'OPS et non dans ceux de l'OMS.

Au cours de l'année, le personnel de direction essentiel n'a bénéficié d'aucun prêt en dehors de ceux auxquels peut avoir accès l'ensemble du personnel.

## Fondation de soutien à l'Organisation mondiale de la Santé (Fondation pour l'OMS)

La Fondation pour l'OMS est une fondation caritative à but non lucratif de droit suisse, qui a conclu en 2020 un accord avec l'Organisation en vue de renforcer le programme général de travail et les priorités de l'OMS ou de soutenir autrement le mandat de l'Organisation. L'accord signé en 2020 précise la nature de la relation, les modalités du partenariat, le statut indépendant des parties et les conditions d'utilisation de l'appellation « OMS » ; il définit également le rôle, la composition et les fonctions du Comité mixte de planification et de coordination, principale instance permettant d'assurer une communication et une coordination solides concernant les stratégies destinées à soutenir les politiques, les objectifs, les activités et les causes de l'OMS. Un résumé de l'accord est disponible à l'adresse [https://who.foundation/wp-content/uploads/2020/11/MOU-WHO-WHOF-signed\\_FINAL.pdf](https://who.foundation/wp-content/uploads/2020/11/MOU-WHO-WHOF-signed_FINAL.pdf).

Au 31 décembre 2023, la Fondation pour l'OMS avait transféré 6,6 millions USD aux programmes de l'OMS (contre 9,2 millions en 2022).

### 11. Événements postérieurs à la date de clôture

La date de clôture des comptes de l'OMS est le 31 décembre 2023. La publication des états financiers a été autorisée le 15 mars 2024, date à laquelle ils ont été soumis au Commissaire aux comptes par le Directeur général. À la date de signature des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle l'émission des états financiers a été autorisée.

### 12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

#### Passifs éventuels

Au 31 décembre 2023, l'OMS faisait l'objet d'actions en justice en suspens. La plupart d'entre elles concernaient des litiges qui ne sont pas enregistrés, car le remboursement de sommes a été considéré comme improbable. Cependant, deux affaires concernant des litiges contractuels doivent être considérées comme un passif éventuel. Le coût total potentiel pour l'Organisation est estimé à 1 263 826 USD (contre 202 355 USD au 31 décembre 2022).

#### Engagements relatifs à des locations simples

L'OMS conclut des baux de location simple pour louer des logements, des bureaux et des entrepôts dans plusieurs pays (note 4.7). En 2023, les charges de l'OMS pour la location de bureaux s'élevaient à 16,2 millions USD. Les sommes minimales à payer à l'avenir pour la location de locaux dont le loyer annuel est supérieur à 50 000 USD pour les périodes suivantes s'établissent comme suit :

Désignation	Total	
	Année 2023	Année 2022
	en milliers USD	
Moins d'un an	14 769	15 800
De 1 à 5 ans	18 830	16 314
Plus de 5 ans	11 806	1 743
<b>Total des engagements relatifs à des locations simples</b>	<b>45 405</b>	<b>33 857</b>

L'Organisation n'avait pas de contrat de location-financement en suspens à la date de clôture.

Au 31 décembre 2023, les recettes locatives au titre de bureaux s'élevaient au total à 0,3 million USD (contre 0,45 million USD au 31 décembre 2022). Il n'y a pas d'engagement de paiement minimum pour 2024 et les années suivantes.

### Engagements

Dans le cadre de ses activités, l'OMS conclut des contrats avec divers fournisseurs. Le tableau suivant présente les commandes en cours pour lesquelles l'OMS n'avait pas reçu les biens ou les services correspondants au 31 décembre 2023.

Désignation	Total	
	Année 2023	Année 2022
	en milliers USD	
Immobilisations corporelles	23 143	13 090
Biens	73 185	152 207
Services	294 241	572 450
<b>Total des engagements</b>	<b>390 569</b>	<b>737 747</b>

### Actifs éventuels

Conformément à la Norme IPSAS 19 (« Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »), des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques. Au 31 décembre 2023, il n'y avait aucun actif éventuel important à indiquer.

## Tableau I. État de la performance financière par fonds principal<sup>a</sup>

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 (en milliers USD)

Désignation	Fonds général				États Membres – Autres			Fonds fiduciaires	Total partiel	Éliminations <sup>b</sup>	Total	Pourcentage
	Budget ordinaire	Fonds volontaires	Éliminations	Total partiel	Fonds commun	Fonds d'entreprise	Fonds d'affectation spéciale					
<b>Produits</b>												
Contributions fixées	494 067			494 067							494 067	15 %
Contributions volontaires		2 714 778		2 714 778				31 355	31 355	(378)	2 745 755	82 %
Contributions volontaires de biens et services						55 137			55 137		55 137	3 %
Autres produits	569	309 072	(270 390)	39 251	(350)	12 207	273 635	45	285 537	(278 310)	46 478	1 %
<b>Total des produits opérationnels</b>	<b>494 636</b>	<b>3 023 850</b>	<b>(270 390)</b>	<b>3 248 096</b>	<b>(350)</b>	<b>67 344</b>	<b>273 635</b>	<b>31 400</b>	<b>372 029</b>	<b>(278 688)</b>	<b>3 341 437</b>	<b>101 %</b>
<b>Charges</b>												
Dépenses liées au personnel	329 403	996 425		1 325 828		20 793	71 477	20 715	112 985	(196 480)	1 242 333	30,22 %
Fournitures et matériels médicaux	6 584	309 510		316 094	(12 849)	25 945	16 429	815	30 340	(16 723)	329 711	8,02 %
Services contractuels	70 872	1 448 614		1 519 486	(41 873)	1 575	103 004	15 597	78 303	(12 780)	1 585 009	38,56 %
Transferts et subventions	11 815	451 462		463 277			1 505	3 027	4 532	(3 352)	464 457	11,30 %
Voyages	23 371	202 882		226 253		20	1 253	3 351	4 624	(57)	230 820	5,61 %
Charges opérationnelles générales	25 987	425 490	(270 390)	181 087	20 030	19 940	53 242	3 649	96 861	(49 244)	228 704	5,56 %
Équipement, véhicules et mobilier	4 060	27 492		31 552	(13 857)	(113)	(1 936)	101	(15 805)	(52)	15 695	0,38 %
Dépréciation et amortissement					14 052				14 052		14 052	0,34 %
<b>Total des charges</b>	<b>472 092</b>	<b>3 861 875</b>	<b>(270 390)</b>	<b>4 063 577</b>	<b>(34 497)</b>	<b>68 160</b>	<b>244 974</b>	<b>47 255</b>	<b>325 892</b>	<b>(278 688)</b>	<b>4 110 781</b>	<b>100 %</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>5 687</b>	<b>269 738</b>		<b>275 425</b>	<b>3 806</b>	<b>199</b>	<b>(32 019)</b>		<b>(28 014)</b>		<b>247 411</b>	
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE</b>	<b>28 231</b>	<b>(568 287)</b>		<b>(540 056)</b>	<b>37 953</b>	<b>(617)</b>	<b>(3 358)</b>	<b>(15 855)</b>	<b>18 123</b>		<b>(521 933)</b>	
<b>Solde des fonds – 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>29 001</b>	<b>4 601 456</b>		<b>4 630 457</b>	<b>404 872</b>	<b>14 540</b>	<b>(97 755)</b>	<b>62 826</b>	<b>384 483</b>		<b>5 014 940</b>	
<b>Ajustements directs de l'actif net/situation nette</b>							<b>39 130</b>		<b>39 130</b>		<b>39 130</b>	
<b>Solde des fonds – 31 décembre 2023</b>	<b>57 232</b>	<b>4 033 169</b>		<b>4 090 401</b>	<b>442 825</b>	<b>13 923</b>	<b>(61 983)</b>	<b>46 971</b>	<b>441 736</b>		<b>4 532 137</b>	

<sup>a</sup> Voir la note 2.17 pour plus d'informations sur la composition des principaux fonds.

<sup>b</sup> Les éliminations indiquées dans l'état de la performance financière par fonds (Tableau I) sont des ajustements comptables qui servent à annuler l'effet des transferts entre fonds qui, autrement, entraîneraient une surévaluation des produits et des charges de l'Organisation. Ces ajustements comptables sont effectués au moyen d'un fonds distinct créé dans ce but.

## Tableau II. Charges par bureau principal – Fonds général seulement

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 (en milliers USD)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
<b>Charges</b>								
Dépenses liées au personnel	603 294	266 277	64 385	150 170	112 123	67 862	61 717	1 325 828
Fournitures et matériels médicaux	16 352	65 915	2 192	151 304	50 484	23 253	6 594	316 094
Services contractuels	317 559	491 014	40 285	416 255	98 149	104 092	52 132	1 519 486
Transferts et subventions	20 608	138 230	11 219	151 282	87 081	29 583	25 274	463 277
Voyages	75 824	69 271	12 290	25 032	19 720	10 290	13 826	226 253
Charges opérationnelles générales	47 855	41 725	1 738	43 470	20 904	18 031	7 364	181 087
Équipement, véhicules et mobilier	2 409	13 163	660	9 391	3 260	1 555	1 114	31 552
<b>Total des charges</b>	<b>1 083 901</b>	<b>1 085 595</b>	<b>132 769</b>	<b>946 904</b>	<b>391 721</b>	<b>254 666</b>	<b>168 021</b>	<b>4 063 577</b>
<b>Pourcentage des charges par type sur l'ensemble des bureaux principaux</b>								
Dépenses liées au personnel	46 %	20 %	5 %	11 %	8 %	5 %	5 %	100 %
Fournitures et matériels médicaux	5 %	21 %	1 %	48 %	16 %	7 %	2 %	100 %
Services contractuels	21 %	32 %	3 %	27 %	6 %	7 %	3 %	100 %
Transferts et subventions à d'autres entités	4 %	30 %	2 %	33 %	19 %	6 %	5 %	100 %
Voyages	34 %	31 %	5 %	11 %	9 %	5 %	6 %	100 %
Charges opérationnelles générales	26 %	23 %	1 %	24 %	12 %	10 %	4 %	100 %
Équipement, véhicules et mobilier	8 %	42 %	2 %	30 %	10 %	5 %	4 %	100 %
<b>Pourcentage global</b>	<b>27 %</b>	<b>27 %</b>	<b>3 %</b>	<b>23 %</b>	<b>10 %</b>	<b>6 %</b>	<b>4 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Pourcentage des charges par type dans chaque bureau principal</b>								
Dépenses liées au personnel	56 %	25 %	49 %	16 %	29 %	26 %	37 %	33 %
Fournitures et matériels médicaux	2 %	6 %	2 %	16 %	13 %	9 %	4 %	8 %
Services contractuels	29 %	45 %	30 %	44 %	25 %	41 %	31 %	37 %
Transferts et subventions à d'autres entités	2 %	13 %	8 %	16 %	22 %	12 %	15 %	11 %
Voyages	7 %	6 %	9 %	3 %	5 %	4 %	8 %	6 %
Charges opérationnelles générales	4 %	4 %	1 %	4 %	5 %	7 %	4 %	4 %
Équipement, véhicules et mobilier	0 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
<b>Pourcentage global</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2022-2023, 2020-2021 et 2018-2019**

*Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 (en milliers USD)*

Désignation	Total 2022 <sup>a</sup> -2023 (retraité)	Total 2020-2021	Total 2018-2019
Contributions fixées	990	1 015	991
Contributions volontaires – budget programme	6 333	6 988	4 690
<b>Total des contributions – budget programme</b>	<b>7 323</b>	<b>8 003</b>	<b>5 681</b>
Autres produits au budget programme	69	122	63
Produits hors du budget programme	101	67	121
Contributions volontaires de biens et services	201	173	152
<b>Total des produits (toutes sources confondues)</b>	<b>7 694</b>	<b>8 365</b>	<b>6 017</b>
Charges au budget programme	7 390	6 629	5 314
Charges hors du budget programme et autres	374	477	123
Charges – en nature (biens et services)	196	173	151
<b>Total des charges (toutes sources confondues)</b>	<b>7 960</b>	<b>7 279</b>	<b>5 588</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>342</b>	<b>89</b>	<b>102</b>
<b>Excédent/(déficit) total</b>	<b>76</b>	<b>1 175</b>	<b>531</b>

<sup>a</sup> Les charges pour 2022 ont été retraitées conformément à la note 3.

## Annexe I. Produits et charges concernant les pays de programme

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 (en milliers USD)

Pays de programme	Produits				Charges			Solde net des produits/ (charges)
	Contributions fixées	Contributions volontaires	Autres	Total	Budget programme	Hors budget programme	Total	
Afghanistan	29			29	177 105	226	177 331	(177 302)
Afrique du Sud	1 209			1 209	8 082	40	8 122	(6 913)
Albanie	38			38	1 506		1 506	(1 468)
Algérie	540			540	3 364		3 364	(2 824)
Angola	48	874		922	16 516	176	16 692	(15 770)
Antigua-et-Barbuda	10			10	397		397	(387)
Arabie saoudite	5 868	5 787		11 655	1 811		1 811	9 844
Argentine	3 563			3 563	2 354		2 354	1 209
Arménie	33			33	3 577	20	3 597	(3 564)
Azerbaïdjan	144			144	6 935		6 935	(6 791)
Bahamas	91			91	864		864	(773)
Bahreïn	268			268	969		969	(701)
Bangladesh	48	30		78	30 021	870	30 891	(30 813)
Barbade	38			38	444		444	(406)
Bélarus	196			196	3 444		3 444	(3 248)
Belize	5			5	583		583	(578)
Bénin	24	361		385	6 166		6 166	(5 781)
Bhoutan	5			5	5 433	80	5 513	(5 508)
Bolivie (État plurinational de)	91			91	2 017		2 017	(1 926)
Bosnie-Herzégovine	57			57	2 104		2 104	(2 047)
Botswana	72	381		453	5 807	40	5 847	(5 394)
Brésil	9 976	616		10 592	6 358		6 358	4 234
Brunéi Darussalam	100			100	17		17	83
Burkina Faso	19	8 379		8 398	20 306	354	20 660	(12 262)
Burundi	5			5	10 621	169	10 790	(10 785)
Cabo Verde	5			5	2 550		2 550	(2 545)
Cambodge	33			33	12 093		12 093	(12 060)
Cameroun	62	24		86	28 133	185	28 318	(28 232)
Chili	2 081			2 081	1 396		1 396	685
Chine	75 597	3 970		79 567	6 356		6 356	73 211
Colombie	1 219			1 219	4 660		4 660	(3 441)
Comores	5			5	2 417	33	2 450	(2 445)
Congo	24			24	7 211	164	7 375	(7 351)
Costa Rica	342			342	1 432		1 432	(1 090)
Côte d'Ivoire	105	38		143	16 588		16 588	(16 445)
Cuba	471			471	1 897		1 897	(1 426)
Djibouti	5			5	3 967	11	3 978	(3 973)
Dominique	5			5	346		346	(341)

Pays de programme	Produits				Charges			Solde net des produits/ (charges)
	Contributions fixées	Contributions volontaires	Autres	Total	Budget programme	Hors budget programme	Total	
Égypte	689	487		<b>1 176</b>	17 456		<b>17 456</b>	<b>(16 280)</b>
El Salvador	62			<b>62</b>	1 541		<b>1 541</b>	<b>(1 479)</b>
Émirats arabes unis	3 147	19 754		<b>22 901</b>	112		<b>112</b>	<b>22 789</b>
Équateur	382			<b>382</b>	1 925		<b>1 925</b>	<b>(1 543)</b>
Érythrée	5			<b>5</b>	3 833	311	<b>4 144</b>	<b>(4 139)</b>
Eswatini	10			<b>10</b>	3 401	86	<b>3 487</b>	<b>(3 477)</b>
Éthiopie	48			<b>48</b>	72 240	72	<b>72 312</b>	<b>(72 264)</b>
Fidji	19			<b>19</b>	612	77	<b>689</b>	<b>(670)</b>
Gabon	62			<b>62</b>	5 544	21	<b>5 565</b>	<b>(5 503)</b>
Gambie	5			<b>5</b>	3 561	8	<b>3 569</b>	<b>(3 564)</b>
Géorgie	38			<b>38</b>	5 386		<b>5 386</b>	<b>(5 348)</b>
Ghana	115			<b>115</b>	13 183	59	<b>13 242</b>	<b>(13 127)</b>
Grenade	5			<b>5</b>	224		<b>224</b>	<b>(219)</b>
Guatemala	196			<b>196</b>	2 193		<b>2 193</b>	<b>(1 997)</b>
Guinée	14			<b>14</b>	13 829	65	<b>13 894</b>	<b>(13 880)</b>
Guinée-Bissau	5	2 803		<b>2 808</b>	8 025		<b>8 025</b>	<b>(5 217)</b>
Guinée équatoriale	57			<b>57</b>	10 252	259	<b>10 511</b>	<b>(10 454)</b>
Guyana	19			<b>19</b>	1 358		<b>1 358</b>	<b>(1 339)</b>
Haïti	29			<b>29</b>	9 288		<b>9 288</b>	<b>(9 259)</b>
Honduras	43			<b>43</b>	3 682		<b>3 682</b>	<b>(3 639)</b>
Îles Cook	5			<b>5</b>	263		<b>263</b>	<b>(258)</b>
Îles Marshall	5			<b>5</b>	3		<b>3</b>	<b>2</b>
Îles Salomon	5	143		<b>148</b>	4 572		<b>4 572</b>	<b>(4 424)</b>
Inde	5 174	33 254	2 000	<b>40 428</b>	73 084	8 821	<b>81 905</b>	<b>(41 477)</b>
Indonésie	2 721	1 313		<b>4 034</b>	19 905	263	<b>20 168</b>	<b>(16 134)</b>
Iran (République islamique d')	1 839			<b>1 839</b>	31 848	57	<b>31 905</b>	<b>(30 066)</b>
Iraq	634			<b>634</b>	23 335		<b>23 335</b>	<b>(22 701)</b>
Jamaïque	38			<b>38</b>	1 666		<b>1 666</b>	<b>(1 628)</b>
Jordanie	105			<b>105</b>	15 734		<b>15 734</b>	<b>(15 629)</b>
Kazakhstan	659	2 430		<b>3 089</b>	3 304		<b>3 304</b>	<b>(215)</b>
Kenya	144	1 171		<b>1 315</b>	22 401	843	<b>23 244</b>	<b>(21 929)</b>
Kirghizistan	10			<b>10</b>	6 208		<b>6 208</b>	<b>(6 198)</b>
Kiribati	5			<b>5</b>	971		<b>971</b>	<b>(966)</b>
Koweït	1 160	16 750		<b>17 910</b>	962		<b>962</b>	<b>16 948</b>
Lesotho	5			<b>5</b>	3 269		<b>3 269</b>	<b>(3 264)</b>
Liban	172			<b>172</b>	43 949		<b>43 949</b>	<b>(43 777)</b>
Libéria	5	923		<b>928</b>	10 139	128	<b>10 267</b>	<b>(9 339)</b>
Libye	86			<b>86</b>	17 033		<b>17 033</b>	<b>(16 947)</b>
Macédoine du Nord	33			<b>33</b>	1 768		<b>1 768</b>	<b>(1 735)</b>
Madagascar	19			<b>19</b>	25 335	254	<b>25 589</b>	<b>(25 570)</b>
Malaisie	1 725	25		<b>1 750</b>	2 941		<b>2 941</b>	<b>(1 191)</b>
Malawi	10	10 035		<b>10 045</b>	24 038	54	<b>24 092</b>	<b>(14 047)</b>

Pays de programme	Produits				Charges			Solde net des produits/ (charges)
	Contributions fixées	Contributions volontaires	Autres	Total	Budget programme	Hors budget programme	Total	
Maldives	19			19	3 560		3 560	(3 541)
Mali	24	228		252	14 885		14 885	(14 633)
Maroc	273			273	4 452		4 452	(4 179)
Maurice	91	250		341	2 747		2 747	(2 406)
Mauritanie	10			10	6 394	9	6 403	(6 393)
Mexique	6 051	10		6 061	2 103	49	2 152	3 909
Micronésie (États fédérés de)	5			5	684		684	(679)
Mongolie	19			19	5 410	58	5 468	(5 449)
Monténégro	19			19	899	135	1 034	(1 015)
Mozambique	19	60		79	34 846	104	34 950	(34 871)
Myanmar	48			48	22 732	73	22 805	(22 757)
Namibie	43			43	4 753	137	4 890	(4 847)
Nauru	5			5	90		90	(85)
Népal	48			48	17 206	1 823	19 029	(18 981)
Nicaragua	24			24	2 255		2 255	(2 231)
Niger	14			14	17 304	35	17 339	(17 325)
Nigéria	902	5 912		6 814	133 335	551	133 886	(127 072)
Nioué	5			5	63		63	(58)
Ouganda	48	1 182		1 230	26 858	6	26 864	(25 634)
Ouzbékistan	129			129	6 768	258	7 026	(6 897)
Pakistan	565			565	164 878		164 878	(164 313)
Palaos	5			5	70		70	(65)
Palestine (État de)					31 251		31 251	(31 251)
Panama	446		1 728	2 174	1 048	69	1 117	1 057
Papouasie-Nouvelle-Guinée	48			48	16 051		16 051	(16 003)
Paraguay	124			124	1 907		1 907	(1 783)
Pérou	808			808	2 031		2 031	(1 223)
Philippines	1 051	140		1 191	14 049		14 049	(12 858)
République arabe syrienne	43			43	61 204		61 204	(61 161)
République centrafricaine	5			5	14 337		14 337	(14 332)
République de Moldova	24			24	15 328		15 328	(15 304)
République démocratique du Congo	48	7 314		7 362	104 960	734	105 694	(98 332)
République démocratique populaire lao	33	118		151	13 191	66	13 257	(13 106)
République dominicaine	332			332	1 739		1 739	(1 407)
République populaire démocratique de Corée	24			24	3 759	440	4 199	(4 175)

Pays de programme	Produits				Charges			Solde net des produits/ (charges)
	Contributions fixées	Contributions volontaires	Autres	Total	Budget programme	Hors budget programme	Total	
République-Unie de Tanzanie	48			48	22 429	198	22 627	(22 579)
Rwanda	14			14	8 123		8 123	(8 109)
Sainte-Lucie	10			10	331		331	(321)
Saint-Kitts-et-Nevis	10			10	190		190	(180)
Saint-Vincent-et-les Grenadines	5			5	436		436	(431)
Samoa	5			5	1 860		1 860	(1 855)
Sao Tomé-et-Principe	5	53		58	3 457	1	3 458	(3 400)
Sénégal	33	203		236	7 762		7 762	(7 526)
Serbie	153			153	3 156	27	3 183	(3 030)
Seychelles	10			10	1 677		1 677	(1 667)
Sierra Leone	5	601		606	9 595		9 595	(8 989)
Singapour	2 498	100		2 598				2 598
Somalie	5	8 568		8 573	80 180	126	80 306	(71 733)
Soudan	48			48	53 909		53 909	(53 861)
Soudan du Sud	10			10	45 004	751	45 755	(45 745)
Sri Lanka	223	134		357	9 274	56	9 330	(8 973)
Suriname	14			14	874	53	927	(913)
Tadjikistan	14			14	9 841		9 841	(9 827)
Tchad	14	3 361		3 375	28 597	18	28 615	(25 240)
Thaïlande	1 824	407		2 231	5 573	19	5 592	(3 361)
Timor-Leste	5	666		671	11 022	49	11 071	(10 400)
Togo	10			10	6 946		6 946	(6 936)
Tokélaou	5			5	29		29	(24)
Tonga	5			5	652		652	(647)
Trinité-et-Tobago	177			177	1 038		1 038	(861)
Tunisie	91			91	4 532	77	4 609	(4 518)
Türkiye	4 188	2 566		6 754	46 916		46 916	(40 162)
Turkménistan	163			163	2 510		2 510	(2 347)
Tuvalu	5			5	70		70	(65)
Ukraine	278	741		1 019	107 890	432	108 322	(107 303)
Uruguay	456			456	671		671	(215)
Vanuatu	5			5	2 134		2 134	(2 129)
Venezuela (République bolivarienne du)	867			867	4 397		4 397	(3 530)
Viet Nam	461	78		539	10 593		10 593	(10 054)
Yémen	38			38	113 049	69	113 118	(113 080)
Zambie	38			38	20 076	684	20 760	(20 722)
Zimbabwe	33	401		434	16 261	71	16 332	(15 898)
<b>Total</b>	<b>145 065</b>	<b>142 641</b>	<b>3 728</b>	<b>291 434</b>	<b>2 310 421</b>	<b>20 924</b>	<b>2 331 345</b>	<b>(2 039 911)</b>

## Annexe II. Produits et charges concernant des entités des Nations Unies<sup>1</sup>

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 (en milliers USD)

Entité des Nations Unies	Produits			Entité des Nations Unies	Charges			Produits nets/ charges nettes
	Budget programme	Hors budget programme	Total		Budget programme	Hors budget programme	Total	
Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF)	73 564		73 564	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	69 556	66	69 622	
Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	33 179		33 179	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	38 002	844	38 846	
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	11 316		11 316	Secrétariat de l'ONU	14 239	22 229	36 468	
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	11 289		11 289	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	14 704	515	15 219	
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)	10 346		10 346	Programme alimentaire mondial (PAM)	13 958	285	14 243	
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	7 742		7 742	Le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC)	3 257	483	3 740	
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	5 112		5 112	Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	1 518		1 518	
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	3 135		3 135	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	1 507		1 507	
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	2 692		2 692	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	1 151	32	1 183	
Programme alimentaire mondial (PAM)	1 642		1 642	Autres	759	(3)	756	
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	1 256		1 256					
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI)	1 064		1 064					
Autres	1 957		1 957					
<b>Total</b>	<b>164 294</b>		<b>164 294</b>	<b>Total</b>	<b>158 651</b>	<b>24 451</b>	<b>183 102</b>	<b>(18 808)</b>

<sup>1</sup> Les produits correspondent à des contributions volontaires et les charges correspondent à des subventions et à des rétributions versées à des entités des Nations Unies.